



Ville de Concarneau



Procès-verbal
Conseil municipal

16 mars 2017

Conseil municipal du 16 mars 2017
Ordre du jour

	Ordre du jour	2
	Mémo du Maire	3-4
1	Urbanisme : Lancement d'une procédure de consultation pour une concession d'aménagement sur le quartier de la Gare	5-9
2	Foncier : Enquête publique de déclassement - Quartier du Dorlett et de Kerauret - Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur	10-12
3	Direction générale des services : Avis du conseil municipal sur le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée de la voie verte Rosporden-Concarneau	13-14
4	Finances : Attribution des subventions aux associations – exercice 2017	15-18
5	Finances : Budget primitif - budget principal - exercice 2017	19-30
6	Finances : Budget primitif - budget annexe de l'eau - exercice 2017	31
7	Finances : Budget primitif - budget annexe de l'assainissement - exercice 2017	32
8	Finances : Budget primitif - budget annexe du port de plaisance - exercice 2017	33
9	Finances : Budget primitif - budget annexe du bac du passage - exercice 2017	34
10	Finances : Budget primitif - budget annexe de la cuisine centrale - exercice 2017	35
11	Finances : Budget primitif - budget annexe du centre des arts et organisation de spectacles - exercice 2017	36
12	Finances : Fiscalité directe locale – fixation des taux d'imposition 2017	37-38
13	Finances : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) – 2017-2020	39-43
14	Services techniques : Travaux de mise en conformité du Stade Guy Piriou	44-46
15	Éducation – animation : Attribution d'une subvention à la caisse des écoles	17-18
16	Finances : Organisation du Salon nautique Escale C – Participation financière 2015-2017	49-52
17	Direction générale des services : Mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers entre la commune de Concarneau et CCA pour l'exercice de la compétence « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »	53
18	Direction générale des services : Aménagement de Pôles d'Echange Multimodal : modification des statuts de CCA	54-55
19	Direction générale des services : Modification des statuts de CCA : Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation	56-58
20	Ressources humaines : Modification du tableau des emplois	59-62
21	Commande publique : Présentation de la liste des marchés conclus en 2016	63
22	Commande publique : Convention de groupement de commandes pour l'achat de fournitures de quincaillerie et serrurerie entre la ville de Concarneau et Concarneau Cornouaille Agglomération	64
23	Commande publique : Convention de groupement de commandes pour l'achat de fournitures de consommables de fixation/maintenance et outillage entre la ville de Concarneau et Concarneau Cornouaille Agglomération	65
24	Commande publique : Convention de groupement de commandes pour l'achat de fournitures électriques entre la ville de Concarneau et Concarneau Cornouaille Agglomération	66
25	Commande publique : Convention de groupement de commandes pour l'achat et la livraison de carburants et combustibles entre les villes de Concarneau et Elliant et Concarneau Cornouaille Agglomération	67
26	Commerce-tourisme : Dégrèvement des droits de place – Avenue de la Gare	68
27	Finances : Demande de remises gracieuses – budget principal	69
28	Finances : Demande de remises gracieuses – budget annexe de l'eau	70
29	Finances : Demande de remises gracieuses – budget annexe de l'assainissement	71
30	Action sociale : Renouvellement des conventions avec l'association du centre socio-culturel « La Balise » pour la période 2017-2020	72-77
31	Action sociale : Conseil d'administration du CCAS – Nomination de l'association AGIR Abcd suite à la démission du secours catholique	78-79
32	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	80-83

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 16 mars 2017

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,
A la lecture des pouvoirs,
A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera Mme Maguy Baqué.
(Appel des conseillers municipaux)

En date du vendredi 10 mars 2017, je vous ai fait parvenir :
– le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour.

Vous trouverez sur votre table, quatre rapports modifiés :

- **Rapport modifié n° 1** - Avis du conseil municipal sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée de la voie verte Rosporden-Concarneau, nous avons modifié le libellé ;
- **Rapport modifié n° 2** - Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) - 2017-2020, il manquait deux lignes ;
- **Rapport modifié n° 3** - Travaux de mise en conformité du stade Guy Piriou, nous avons revu le plan de financement ;
- **Rapport modifié n° 4** - Exonérations tarifs terrasse - déballage - Avenue de la Gare.

Je vous demande de bien vouloir accepter d'inscrire ces quatre rapports modifiés à l'ordre du jour du conseil municipal de ce soir.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

L'inscription des quatre rapports modifiés à l'ordre du jour du conseil municipal est adoptée par 30 voix POUR, M Malléjacq, Mme Le Meur G. et M Bonneau n'étant pas arrivés.

En date du mercredi 8 février 2017, je vous ai fait parvenir par mail, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 janvier 2017.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal du conseil municipal du 19 janvier.

Mme Marie Le Meur :

Nous nous abstenons sur ce procès verbal, je vais vous en expliquer pourquoi. Le 19 janvier, lors du conseil municipal, la mise à disposition d'un agent de la ville pour CCA, il s'agissait d'un technicien SIG, pour 50 % de son temps de travail, a été votée à l'unanimité. Il est cependant anormal que la procédure de consultation des différentes commissions paritaires n'ait pas été respectée, comité technique, commission du personnel et CAP. La commission du personnel s'était effectivement réunie le 18 janvier. Par contre la CAP de la catégorie C, ne s'est réunie que le 25 janvier, soit après le conseil municipal. Lors de cette CAP, nous avons fait part de notre étonnement. Tout le monde autour de la table a reconnu le dysfonctionnement et le vote n'a d'ailleurs pas eu lieu. Il aurait été effectivement judicieux et respectueux des instances paritaires où siègent des représentants du personnel de provoquer une réunion exceptionnelle afin que cela passe avant d'être présenté au conseil municipal. Ceci est pour nous un manque de respect des procédures et du personnel et de ses représentants.

M André Fidelin :

Alain, est-ce qu'il y a une réponse ou pas ?

M Alain Nicolas :

Je pense que c'est un oubli. On l'a bien noté.

M André Fidelin :

Dont acte.

Je mets donc aux voix le procès-verbal du conseil municipal du 19 janvier 2017.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 27 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Mmes Le Meur M, Ziegler, Le Bras), Mme Le Meur G, MM Malléjacq, Bonneau n'étant pas arrivés.

Je vous informe que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 18 mai 2017 à 19h00.

Nous avons ce soir 32 points à l'ordre du jour de ce conseil municipal. Le point principal concerne surtout les finances. Nous devons voter le budget primitif sur le budget principal et les budgets annexes. Nous verrons également de l'urbanisme, des ressources humaines, de quoi nous faire passer une soirée bien remplie.

Le point numéro un concerne le lancement d'une procédure de consultation pour une concession d'aménagement sur le quartier de la Gare. C'est Marc Bigot qui nous présente ce dossier.

Conseil municipal du 16 mars 2017

1	Urbanisme : Lancement d'une procédure de consultation pour une concession d'aménagement sur le quartier de la Gare
---	--

M Marc Bigot :

Bonsoir, Merci M le Maire.

La ville de Concarneau a décidé d'engager une réflexion d'ensemble pour développer une opération d'aménagement sur le secteur de la gare et ce au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme.

L'objectif de la commune est de développer sur cette friche un nouveau quartier d'habitat à proximité immédiate du centre-ville.

Celui-ci offrirait une diversité de logements, collectif et individuel, locatif social et accession ainsi que des espaces publics de qualité (jardins publics, cheminements piétons, stationnement public) et quelques services et commerces.

Des études préalables ont permis d'élaborer une esquisse de programme de cette opération. Celle-ci pourrait se composer d'environ 230 logements dont 50 logements sociaux et 550 m² de surfaces commerciales et de services. Ce programme représente une surface cessible d'environ 16 800 m².

La majeure partie des terrains d'une surface globale de 22 223 m² sont actuellement propriété de SNCF Immobilier qui est disposé à les céder pour la réalisation de cette opération. La ville est propriétaire du reste du foncier.

Les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme pour l'opération sont les suivantes :

- Sur un axe nord-sud, une articulation de deux grands espaces de logements et stationnements autour d'un point central d'accès et de jardin au niveau de l'ancienne gare,
- Un cheminement piéton sur l'axe nord-sud correspondant à l'ancienne voie ferrée,
- Une répartition de logements individuels situés aux franges sud-ouest et nord est du quartier,
- Un ensemble de plusieurs îlots de logements collectifs en position plus centrale de part et d'autre de l'ancienne voie ferrée,
- La réhabilitation de l'ancien bâtiment voyageur,
- Un jardin belvédère au sud du quartier offrant une vue sur la ville et la mer,
- Un parking public paysager réparti au nord (215 places) et au sud (135 places),
- L'aménagement d'une sortie avenue Robert Jan.

Sur la base des études préalables, cet aménagement comprend l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres et d'installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des futurs usagers des constructions à édifier à l'intérieur du périmètre du projet.

Les études préalables ont conduit à la présentation d'un bilan prévisionnel d'opérations intégrant toutes les dépenses nécessaires au portage de ce type d'opération. Il a été estimé à environ 3 300 000 € HT avec une participation prévisionnelle de la commune aux équipements publics de l'opération estimée à 545 000 € HT

Au regard de ces caractéristiques et compte tenu notamment des moyens humains, techniques et financiers à engager pour réaliser une opération de cette ampleur, il est proposé de confier la réalisation à un aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement au sens de l'article L 300-4 du code de l'urbanisme, dans laquelle celui-ci assumera une part significative du risque économique de l'opération.

Les missions de cet aménageur couvriront l'ensemble des tâches nécessaires à la réalisation complète de l'opération.

Dans le cadre d'un traité de concession, l'aménageur sera chargé de :

- L'exécution du traité de concession ;
- L'acquisition des terrains et bâtiments nécessaires à la réalisation de l'opération auprès de SNCF immobilier ;
- L'accomplissement de l'ensemble des démarches administratives et réglementaires liées à l'opération (loi sur l'eau, archéologie préventive, ...) ;
- L'établissement des études de projet et d'avant-projet ;
- La réalisation, sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire, des travaux d'aménagement et de construction concourant à l'opération ;
- La remise au concédant, après leur achèvement, des équipements publics réalisés ;
- La commercialisation et la cession des terrains aménagés à des constructeurs ;
- La coordination architecturale des constructions (élaboration d'un cahier des charges de cession de lots comprenant des dispositions architecturales et accompagnement des pétitionnaires dans l'élaboration de leurs permis de construire) ;
- La coordination de l'ensemble des actions nécessaires à la bonne fin de l'opération.

Il mobilisera les moyens nécessaires au paiement des différentes dépenses (acquisition, travaux, études...) à travers le recours à l'emprunt, l'appel aux participations et, le cas échéant, le versement des subventions, auxquels s'ajoutent les recettes liées aux ventes de charge foncière.

Dans le cadre de cette concession, la ville assurera tant le contrôle de l'action de l'aménageur que de l'évolution de l'opération afin de s'assurer que les objectifs poursuivis sont atteints.

Afin de désigner cet aménageur, il est nécessaire d'engager une consultation selon les modalités définies par l'ordonnance du 29 janvier 2016. Cette consultation se fera sous la forme d'une procédure adaptée.

De plus et conformément à l'article R.300-9 du code de l'urbanisme, le conseil municipal doit désigner en son sein à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne les membres composant la commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues, préalablement à l'engagement des discussions. Le conseil municipal devra ensuite choisir le concessionnaire après avis de la commission.

Il est proposé de fixer la composition de la commission d'aménagement ad hoc de la manière suivante :

Titulaires

- André FIDELIN (Président)
- Marc BIGOT (Vice-Président)
- Xavier CALVARIN
- Eric MALLEJACQ
- Maguy BAQUE
- Marie TALBOT
- Josette RAZER
- Andrée PEZENNEC
- Sonia MARREC
- Nicole ZIEGLER
- Claude DROUGLAZET

Suppléants

- François BESOMBES
- Bruno QUILLIVIC
- Michelle LEMONNIER
- Françoise CRETON
- Valérie GUILLOU
-
-
-
-
- Pierre-François BONNEAU
- Marianne JAN

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 15 février 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'opération d'aménagement sous la forme d'une concession d'aménagement,
- d'autoriser M le Maire à engager une consultation pour le choix d'un aménageur selon les modalités définies ci-avant,
- d'approuver la participation prévisionnelle d'équilibre de la ville à l'opération d'aménagement telle que définie ci-dessus,
- de procéder à la constitution d'une commission ad hoc pour la passation de la concession et de procéder à l'élection de ses membres, tels que proposés ci-dessus,
- de désigner M le Maire, en tant que personne habilitée à engager les discussions et recueillir l'avis de la commission à tout moment de la procédure.

Sont joints à la convocation pour le conseil de ce soir, un projet de traité de concession, je pense que vous en avez tous pris connaissance, mais si vous voulez je peux vous lire les 25 pages. Vous avez également différents documents liés au programme. On peut revenir sur certains points, ou alors nous attendons les questions des uns et des autres afin d'apporter des précisions.

M André Fidelin :

Merci Marc pour la présentation de ce dossier en vue d'une délibération. C'est une procédure réglementaire de consultation. Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ? Non ? On peut passer au vote ?

M Antony Le Bras :

Ce serait dommage qu'il n'y ait pas de remarques, parce que c'est un sujet d'ampleur. Nous sommes favorables à la densification du centre-ville que ce soit par la construction de nouveaux logements, ou la rénovation du parking. L'intérêt est de ramener ou d'amener des habitants au centre-ville, il faut toujours préférer la densification à l'étalement, et c'est pour cela que je suis globalement favorable à ce projet. Là, avec le quartier de la Gare et le quartier Foch qui finalement vont arriver au même moment, on a deux projets d'ampleur. Il n'y aura sans doute pas d'équivalent dans l'avenir et dans les décennies à venir de projet aussi important en volume, si proche du centre-ville. Nous vous invitons à être assez ambitieux en terme de mixité sociale évidemment, mais aussi, on en parle assez peu souvent, en terme d'architecture de manière à ce que nous ne retrouvions pas partout exactement les mêmes immeubles et le même type d'architecture. Même si ce n'est pas une science exacte, l'architecture c'est assez subjectif, nous on vous invite à la commission à globalement être exigeant et à essayer des choses innovantes et originales, plus originales que ce qui a pu être fait les années précédentes. Surtout, entre ces deux quartiers, il serait

vraiment intéressant, et je le réclame souvent, qu'il y ait dans un des deux quartiers, sur au moins une partie, un éco-quartier. Je ne trouve pas pour l'instant cela dans le dossier. Mais j'espère que ce n'est pas trop tard. On pourrait pour ce dossier-là ou le dossier de Foch avoir une partie du quartier, voire l'ensemble en éco-quartier. Reste à définir ce qu'on appelle éco-quartier. Personnellement, je suis assez dubitatif sur la volonté d'inclure dans ces projets-là, des commerces. On est tout proche du centre-ville et les commerces existent déjà à proximité. Ce dont manquent ces commerces, ce sont plutôt des clients et des habitants. Je trouve dommage d'aller déstabiliser par exemple les commerces de l'avenue de la gare, plus ceux que l'on espère implanter à Kerandon, en ayant des nouveaux commerces dans ce quartier plutôt résidentiel. Je m'interroge également alors que nous sommes vraiment en centre-ville, d'avoir des pavillons. Je trouverai plus intéressant que l'on augmente la densité en ayant des immeubles en plus de manière à accueillir plus d'habitants en centre-ville. Voilà pour mes remarques.

J'avais également une remarque technique. Je trouve intéressant de faire une sortie sur l'avenue Robert Jan, je me demandais comment vous envisagiez le croisement entre cette route automobile et la voie verte. Est-ce que c'est un sous terrain ? Est-ce que vous y avez déjà pensé ?

M André Fidelin :

Merci. Qui veut intervenir ? Claude ?

M Claude Drouglazet :

Je partage tout à fait ce que vient de dire notre collègue. En commission urbanisme, j'hésitais à approuver le dossier parce que la concession d'aménagement ne me paraissait peut-être pas la meilleure solution. J'aurais préféré plutôt une ZAC permettant peut-être de mieux contrôler les futurs aménageurs. Je crois que c'est un projet à enjeux importants et je crois que tous les élus sont concernés par ces aménagements. Il y a une commission qui va être mise en place, mais je souhaite que les collègues qui ne sont pas membres de cette commission émettent aussi des avis. Tous les avis sont bons à prendre sur un site à enjeux du centre-ville. Ce sera à la commission, effectivement, d'imposer un certain nombre de choses à l'aménageur et personne d'autre, merci.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres intervention ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Je voulais revenir, mais j'aurais dit ce que vient de dire Antony, ça manque d'ambition au niveau de l'architecture. C'est dommage. C'était l'occasion de faire quelque chose. Ce n'est pas fait encore...

M André Fidelin :

Quelle architecture ?

Mme Marie Le Meur :

Il faudrait avoir une ambition d'architecture. Je pose une question, actuellement sur le plan, il y a un un grand parking avec les camping-cars. Où va-t-il se retrouver ? Il n'existera plus ?

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur ce dossier ? Marc, tu as peut-être la réponse.

M Marc Bigot :

Merci pour votre soutien, d'ailleurs à ce projet structurant pour Concarneau, certainement parce que placé en plein centre-ville avec des accès directs et des cheminements piétons, des cheminements doux qui mènent directement au centre-ville. L'avant-projet que vous avez à l'écran date de 2013, c'est une étude de faisabilité qui a été faite par un cabinet spécialisé en urbanisme et en architecture. Antony parlait de densité et de densification du secteur. C'est vrai que le Cabinet a aussi tenu compte de la proximité de la rue des jardins qui est une rue côté ouest qui est bordée principalement de pavillons. C'est pour cela que le Cabinet a choisi sur la rue côté Gare de proposer également des pavillons. Il ne faut pas être sévère avec l'architecture, Mme Le Meur, comme vous l'êtes. Le projet reste à dessiner. Actuellement, il y a quelques petits carrés et rectangles à dessiner sur ce plan de masse. Moi aussi je m'intéresse beaucoup à l'architecture et j'espère que ces projets-là, parce que ça se fera certainement par plusieurs tranches, il y aura peut-être plusieurs « pattes » d'architectes qui apporteront autre chose que ce que l'on voit trop souvent à Concarneau. Je partage entièrement votre point de vue. Mais je ne critique pas avant d'avoir vu le projet.

Mme Marie Le Meur :

Non, non moi non plus.

M Marc Bigot :

Projet, qui comme le dit Claude, méritera certainement de sortir de la commission urbanisme. La commission qui va se mettre en place sera déjà élargie. Après, compte tenu de l'importance du projet, rien n'empêche que l'on puisse revenir sur l'ouvrage rapidement. Après Mme Le Meur, vous avez effectivement parlé de l'accueil des camping-cars dans cette partie Nord du secteur. C'est une question qui est posée.

Mme Marie Le Meur :

Il va aller où ?

M Marc Bigot :

C'est une question qui est posée. Selon les périodes, il y a entre quinze et cent camping-cars, avec une période d'affluence telle celle de la mi-août. Il y a plusieurs idées sur plusieurs sites concarnois, mais rien n'est tranché.

Mme Marie le Meur

Et pendant la foire Saint-Martin ?

M Marc Bigot :

La foire Saint-Martin, oui les caravanes se garent là. Ce lancement de projet nous pousse à réfléchir à ce parking pour les industriels forains, pour les camping-caristes. La solution n'est pas arrêtée. Il y avait un dernier point ? Non, c'était tout je crois. Ah oui, Antony, la voie verte. L'accès sur l'avenue Robert Jan, c'est un souhait et c'est à la fois un problème. Parce que justement, cette sortie du parking côté nord, est-ce que ce sera une entrée et une sortie sur le parking ? Est-ce uniquement une sortie sur l'avenue Robert Jan ? Il y a des contraintes, celle déjà de couper la voie verte. C'est un sujet de réflexion. C'est un problème à régler parce qu'un certain côté ça permettrait aussi d'avoir une troisième sortie à ce grand secteur. Il y a les deux entrées que l'on connaît sur le secteur de la Gare. En dégager une vers l'ouest serait souhaitable, est-ce réalisable ? Cela fait aussi partie du chantier.

M André Fidelin :

Merci Marc. Je vais laisser aussi la parole à Xavier, notre adjoint au service technique. Il a peut-être des éléments sur ce dossier.

M Xavier Calvarin :

Ce qui est surtout à l'étude, Avenue Robert Jan, c'est de permettre au chantier d'être alimenté en engins par cet axe-là, pour éviter de ramener tous les camions dans l'Avenue de la Gare qui a déjà supporté l'aménagement de l'école du Lin, qui a supporté dernièrement le remplacement des réseaux. Pour la tranquillité des entreprises, c'est beaucoup moins impactant pour eux de rentrer par un axe peu construit. Il y aura certainement un système de stop à envisager et des ralentisseurs à cet endroit-là, au moins pour la durée du chantier. Au-delà, si jamais on doit faire une entrée pérenne de ce côté-là, ce ne sera que sur le parking du Nord du terrain, de façon à éviter que ça devienne un lieu de transit par Kerneac'h. On pourrait tout à fait dédier l'accès de la partie Nord de la parcelle par l'avenue Robert Jan et garder le parking de la partie Sud par l'Avenue de la Gare, afin de répartir les flux mais ne pas laisser de continuité aux véhicules au travers de cette zone habitée qui va être végétalisée et pour laquelle j'espère, on aura une vie avec des enfants qui jouent dehors etc. Il n'est pas question d'en faire un lieu de transit. Voilà un peu l'état de la réflexion. Rien n'est arrêté là-dessus. Au niveau des camping-cars, nous avons avancé un peu. Nous avons le parking en face du collège-lycée Pierre Guéguin qui est envisagé pour l'été quand les scolaires ne sont pas là pour accueillir et surtout pour être orientés sur ce parking-là pour les mois d'été. Sinon, il y a eu une prise de contact par le service commerce avec les campings qui sont tout à fait disposés à faire des conditions d'accueil préférentielles, hors saison d'été pour offrir des qualités d'accueil bien meilleures que ce qu'il y avait à la Gare. En sachant que pour l'instant, nous n'avons pas de projet de zones dédiées aux camping-cars, zones qui maintenant sont beaucoup plus réglementées que par le passé, à savoir systématiquement la construction de blocs sanitaires sur des parcelles identifiées. Ce n'est plus un parking comme le parking de la Gare, si on devait en faire un. Nous sommes obligés de faire presque l'équivalent d'un camping pour pouvoir accueillir les camping-cars. Plutôt que cette option, nous sommes partis sur le partenariat avec les campings locaux. Il y a des campings qui ont la capacité d'accueil, y compris même pour certains l'été, pour pouvoir les recevoir dans de bonnes conditions. On avance sur ces deux pistes pour l'instant. Nous n'avons écarté aucune piste, mais ces deux pistes-là sont déjà engagées. Voilà ce que je voulais dire.

M André Fidelin :

Merci Xavier. Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Il y aurait quand même des transferts possibles au niveau de la circulation entre ce quartier-là et le futur quartier Crown-Cork un peu plus au Nord et aussi les quartiers qui desservent les Sables-Blancs ou pas ? Parce qu'il devient inquiétant qu'à Concarneau il y ait inscrit sur les listes électorales 17 000 personnes pour 19 000 habitants. Cela veut dire que la population ne cesse de vieillir. J'espère que sur ces quartiers-là il y aura des gamins qui auront donc la possibilité d'aller au collège des Sables-Blancs qui est juste derrière. Il ne faudra pas les obliger à faire des détours.

Mme Michelle Lemonnier :

Il y a la voie verte.

M Marc Bigot :

Quand on connaît un peu le quartier, quand on voit la partie Nord, il y a un accès direct aux Sables-Blancs. L'accès Nord, c'est la voie verte. Si la diapositive était un peu plus grande, on verrait l'accès avec Crown, les accès en voie sécurisée piétonne, douce etc.
sont automatiques sur ce secteur Nord de la parcelle.

M André Fidelin :

Merci Marc.

M Marc Bigot :

Une question qu'a posée Antony, il a parlé d'éco-quartier. Ce n'est pas un gros mot pour moi. Mais il reste à savoir ce que l'on met derrière. Tu l'as souligné toi-même, désormais pratiquement toutes les grandes opérations immobilières sont des éco-quartiers sans le dire, au niveau de la RT2012, au niveau des cheminements etc. Il en est peut-être un déjà.

Mme Nicole Ziegler :

Juste pour rire. C'est bien d'avoir supprimé sur la diapositive la mention sur le cimetière provisoire à finaliser.

M André Fidelin :

Oui, oui.

M Marc Bigot :

C'était sûr que quelqu'un le remarquerait.

M André Fidelin :

Bien, on peut passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 29 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, ZIEGLER, M BONNEAU).

M André Fidelin :

J'ai oublié de préciser que ce quartier était partiellement destiné à recevoir des logements sociaux, suite à la démolition qui a été faite dans le quartier de Kerandon. C'est une convention qui a été signée avec Finistère Habitat sur ce transfert de logements sociaux.

Merci. Le point numéro 2 concerne une enquête publique de déclassement sur le quartier de Kerauret et du Dorlett, rapport et conclusions du commissaire-enquêteur.

Conseil municipal du 16 mars 2017

2	Foncier : Enquête publique de déclassement - Quartier du Dorlett et de Kerauret - Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur
---	---

M Marc Bigot :

Il revient ce jour au conseil municipal de procéder à l'examen du rapport et des conclusions dressés par Madame Karine Fauconier, commissaire-enquêteur chargée de l'enquête publique de déclassement qui s'est déroulée du 17 janvier au 2 février 2017 en mairie de Concarneau, et d'approuver les conclusions rendues.

L'objet de cette enquête, ouverte par la délibération du conseil municipal du 3 novembre 2016 est le projet de déclassement de deux parcelles communales :

1) LE DORLETT - rue des tulipes

La commune est propriétaire d'une parcelle au Dorlett, initialement prévue comme espace vert lors de la création du lotissement en 1959 (parcelle BH 55).

2) KERAURET - 11 rue Marguerite YOURCENAR

Demande de Monsieur Jean-Yves PERON pour acquérir une portion de parcelle du Domaine Public devant sa propriété.

L'ensemble des observations écrites dans le registre, les courriers et mails ont été comptabilisés et numérotés.

15 observations ont été portées au registre et 14 lettres ou courriels ont été versés au registre d'enquête, soit un total de 29 observations, plus une pétition (+ de 280 signatures).

Une seule contribution concerne l'ensemble des projets.

Le projet de déclassement du délaissé de voirie à KERAURET a recueilli 4 observations dont 3 émanant de la même personne.

Le projet de déclassement du jardin de la rue des tulipes a recueilli 26 observations, dont 15 avis défavorables au projet, 10 avis favorables au projet et 1 observation sans avis clairement exprimé.

La commissaire enquêteur émet :

- un **avis favorable** au projet de déclassement en vue de leur cession, de la parcelle BH55 sise rue des Tulipes, quartier du DORLETT et du délaissé de voirie situé au droit du n°11 rue Marguerite YOURCENAR à KERAURET.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter ce rapport et ces conclusions,
- d'approuver le déclassement des parcelles,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes ou documents à intervenir dans le cadre de ce déclassement. (rappel : vente au prix fixé par les Domaines, et tous frais divers liés à cette vente (acte administratif, publicité foncière...) s'ajoutent au prix de vente et qui seront à la charge des acquéreurs).

Vous avez lu, je pense le rapport du commissaire-enquêteur. On peut peut-être reprendre les conclusions. Mme Fauconier a écrit ceci. Au terme de cette enquête, je peux affirmer que la parcelle BH 55 destinée à un espace vert, n'est pas très fréquentée par les riverains. Cet espace ne présente pas d'intérêt général car il ne remplit pas sa fonction d'espace vert.

Le délaissé de voirie situé devant la propriété de M Péron, 11 rue Marguerit Yourcenar, n'est plus utilisé à des fins d'arrêt de bus, la voirie étant équipée d'un abri bus situé à une distance de 150 mètres. Cet espace n'est pas utile à la collectivité.

Les surfaces concernées par le projet de déclassement ne constituent pas des espaces d'intérêt environnemental majeur. Elles ne présentent pas à mon sens d'enjeu écologique. Enfin, la suppression de ces espaces du domaine privé de la ville, contribuera à alléger la charge d'entretien global de la municipalité.

Il y a des points qui ont été soulevés au cours de l'enquête liés au stationnement, à la sécurité, d'autres points liés au réchauffement climatique. Un sujet que n'avait pas relevé notre service développement durable. S'il y a des questions, des interrogations et des remarques, je reste à votre écoute.

M André Fidelin :

Merci Marc. Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

J'entends bien qu'il s'agit d'un déclassement, mais nous avons reçu un mail ou un courrier d'un monsieur qui souhaitait porter à notre connaissance, qu'il vous avait écrit M le Maire.

M André Fidelin :

C'est possible.

Mme Nicole Ziegler :

C'est certain. Il vous proposait d'acheter cette parcelle entre plusieurs riverains. D'autre part, d'autres personnes nous ont dit qu'ils ont fait un recours auprès du Tribunal Administratif contre les conclusions du commissaire-enquêteur. La proposition d'achat date du 13 mars. Nous sommes le 16. Est-ce que nous pouvons pas retirer cette question de l'ordre du jour, il n'y a pas d'urgence, pour pouvoir en rediscuter en commission.

M Xavier Calvarin :

Il ne s'agit que du déclassement.

Mme Nicole Ziegler :

D'accord.

M André Fidelin :

C'est le déclassement.

M Xavier Calvarin :

Cela ne changera rien.

M André Fidelin :

C'est une procédure de déclassement.

Mme Nicole Ziegler :

C'est bien ce que j'ai dit aussi au préalable. Mais je voulais porter à la connaissance de l'ensemble du conseil municipal ces informations-là.

M Marc Bigot :

Je peux être plus précis que toi, d'ailleurs.

Mme Nicole Ziegler :

Oui, parce que tu n'es pas allé jusque là.

M Marc bigot :

Je ne suis pas allé jusque là, mais j'ai indiqué que je pouvais apporter des compléments d'information. Effectivement, lorsque nous avons évoqué ce déclassement, qui a été voté à l'unanimité lors d'un précédent conseil municipal, nous avions le projet d'un bailleur social. Le fait que le déclassement ai donné lieu à de l'information, et à toute une instruction passant par l'enquête publique, a conduit une riveraine également, à se déclarer intéressée par le terrain. Il s'agit d'une orthophoniste. Les services municipaux ont eu également une proposition de riverains qui se proposaient d'acheter la parcelle. Il y a, à ma connaissance, au moins trois offres d'achat, je ne sais pas si d'ailleurs on peut parler d'offre d'achat. Cette parcelle a une certaine valeur. Je pense qu'il ne faut pas actuellement reporter la question. Il faut plutôt maintenant entendre les personnes qui sont intéressées par cette acquisition et voir si le bailleur, le médecin, ou les riverains confirment leur intérêt. À partir de là, nous seront amenés à rediscuter au conseil municipal, de la cession.

M André Fidelin :

C'est la démarche. Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je suis content des précisions que vient d'apporter Marc. Je fais aussi partie des élus qui sont sollicités sur cette affaire par les riverains. C'est vrai que pour avoir été sur place, je considère que la meilleure des solutions, c'est de pouvoir donner satisfaction à ces riverains parce que derrière, il y a aussi un projet de développement d'un cabinet et qu'il y a plusieurs riverains qui sont intéressés par cet espace. Je précise que si j'ai donné mon accord au début de la procédure de déclassement, c'est parce que je considère que la ville de Concarneau a beaucoup de petits bouts de terrains partout en ville et que les services techniques ne sont plus en mesure, aujourd'hui, de pouvoir entretenir ce genre de service. Tant que l'on peut satisfaire, par la vente de petits bouts de terrains, des riverains, ça me va très bien.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Xavier.

M Xavier Calvarin :

Lorsque j'entends que les services ne sont plus en mesure d'entretenir tous les terrains, je vais corriger un petit peu. Tous les ans les services récupèrent des milliers de mètres carrés, voire des hectares. Effectivement, il y a des zones qui sont difficiles à entretenir mais ce n'est pas le service par lui-même que nous avons réduit en terme d'ampleur. C'est tout simplement que le périmètre d'action du service espaces verts, avec toutes les nouvelles constructions qu'il y a partout, systématiquement nous avons des zones vertes qui sont aménagées, cela donne du travail supplémentaire au service. C'est simplement cela.

M André Fidelin :

S'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme LE MEUR G, M BONNEAU).

Le point numéro, c'est Xavier Calvarin qui le présente. Il s'agit de l'avis du conseil municipal concernant le PDIPR de la voie verte, Rosporden-Concarneau.

Vous prenez le rapport modifié.

Conseil municipal du 16 mars 2017

3	Direction générale des services : Avis du conseil municipal sur le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée de la voie verte Rosporden-Concarneau
---	--

M Xavier Calvarin :

Suite à un courrier du Conseil départemental du Finistère, il nous sollicite pour avoir l'avis de la ville de Concarneau pour une inscription éventuelle au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de la voie verte Rosporden - Concarneau (jusqu'à Kerauret Bihan), pour les pratiques cyclistes, pédestres et équestres.

Le tracé de la voie verte, présenté sur le plan en annexe, emprunte des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil départemental, engage la commune sur le maintien des chemins ruraux concernés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural inscrit au PDIPR, la commune doit informer le Conseil départemental et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés.

Vu l'article L.361-1 du Code de l'environnement,

Il est proposé au conseil municipal :

- de donner un avis favorable à l'inscription au PDIPR sur l'ensemble de la voie verte pour les pratiques pédestre et VTT et pour les pratiques équestres de Coat-Conq à la Boissière ;
- de donner un avis défavorable pour les pratiques équestres de Concarneau-ville à La Boissière ;
- d'autoriser tout balisage de randonnée conforme au cahier des charges « balisage et signalétique en randonnées » du Conseil départemental ;
- d'autoriser M le Maire à signer toute convention et tout document en lien avec la présente délibération.

M André Fidelin :

Merci Xavier. Nous avons modifié le libellé suite aux conseils que nous avons eu du Conseil départemental. Nous étions un peu ennuyés de dire que nous n'étions pas favorables. Il fallait apporter une nuance dans le libellé qui est motivée. Je laisse à Xavier les arguments qui ont fait que nous avons modifié le texte qui nous avait été proposé par le Conseil départemental entre autre.

M Xavier Calvarin :

La problématique principale sur cette demande du conseil départemental était l'accès des chevaux à la voie verte. Il y avait deux problématiques à notre sens. Nous l'avons étudié. Nous avons été avec les services sur place. La première problématique est le maintien en bon état du revêtement qui est un revêtement sablé sur un empierrement prévu pour supporter uniquement le passage des piétons voire des vélos, mais pas du tout adaptés aux sabots et aux sabots ferrés des chevaux en l'occurrence. C'est un problème technique. L'entretien de la surface est à la charge de la ville sur une partie du parcours.

La deuxième problématique qui nous est apparue lorsque nous avons eu cette demande, c'est la sécurité des piétons et des vélos sur cet axe. Pour ceux qui s'y promènent, vous croisez régulièrement des familles avec enfants sur des petits vélos qui ont un parcours sur lequel ils peuvent justement apprendre à la pratique du vélo, qui ne sont pas forcément à deux ou trois mètres de leurs parents et qui peuvent se retrouver cinquante mètres devant. Le fait de croiser des chevaux sur ces parcours-là nous semblait quelque peu dangereux, la cohabitation entre les chevaux et les deux autres pratiques que sont les vélos et les piétons. C'est pour cela que nous avons voulu limiter l'usage à partir de Coat-Conq sur les chemins ruraux qui sont beaucoup moins fréquentés. Quand on part de la Boissière pour rejoindre Rosporden, ce sont des chemins où l'on croise beaucoup moins de personnes. Alors que sur l'axe jusqu'à la Boissière nous avons toujours beaucoup de monde. Il y a même maintenant beaucoup de personnes qui se garent sur le parking de la Boissière et font l'accès piéton jusqu'au centre ville. C'est l'itinéraire classique de promenade. C'est pour cela que nous avons séparé les problèmes. Piétons - vélos sur la partie urbaine voire jusqu'à Coat-Conq et les chevaux au-delà.

M André Fidelin :

C'est une question de propreté mais bien évidemment également de sécurité au vu des déplacements interquartiers que nous constatons régulièrement. Il nous a semblé tout à fait logique de libeller cette délibération en ce sens.

Est-ce que vous avez des remarques ? Non ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Mme LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU).

Nous allons passer à des questions de finances. Le premier point concerne l'attribution des subventions aux associations.

Conseil municipal du 16 mars 2017

4	Finances : Attribution des subventions aux associations - exercice 2017
---	---

M Alain Nicolas :

Après examen des dossiers, les commissions municipales ont proposé une attribution de subventions aux associations.

Le montant total des subventions 2017 versées aux associations sans convention est proposé à la somme de 326 265 € contre 315 809 € en 2016, soit une augmentation de +3,3 % (+10 456 €) pour les subventions de fonctionnement.

Les subventions exceptionnelles représentent 116 072 € en 2017 contre 69 660 € en 2016, soit une augmentation de +66,6 % (+46 412 €).

(Ci-joint le document de présentation des subventions 2017)

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 mars 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider les montants des subventions versées aux associations pour 2017.

M André Fidelin :

Merci Alain. Est-ce que vous avez des remarques sur ces subventions aux associations ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Il est évident que nous allons voter contre les subventions aux associations car je ne reviendrai pas sur la baisse de la subvention 0 que vous avez octroyée à La Balise, de 30 %. Je voulais donc demander à Mme Talbot, afin que chacun puisse voter en connaissance de cause, si elle pouvait confirmer ce que nous avons entendu hier au Comité de suivi de La Balise. Comme quoi la CAF trouvait très atypique cette convention tripartite et que partout le projet social d'un centre social est co-construit avec les partenaires CAF et conseil départemental et non simplement la ville.

M André Fidelin :

Là nous sommes dans le chiffrage des subventions. Il y a une autre délibération sur la convention avec La Balise, si vous le voulez bien, vous poserez la question à ce moment-là. Est-ce que vous avez d'autres remarques sur les subventions aux associations ? Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

En commission social, nous avons vu les demandes de subvention pour les associations qui ne sont pas conventionnées, qui n'ont pas de convention avec la ville. Nous n'avons pas vu celles qui étaient sous convention. On découvre là, que la Rue Béole a une augmentation de 31 %. Il n'y a pas de commentaires, si ce n'est crèche parentale ce que nous savons déjà. Je voulais savoir ce qui justifiait cette augmentation de 31 %, et surtout pour quelles raisons cela n'a pas été vu lors de la commission qui s'est déroulée sur ce sujet des subventions.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Mme Jan.

Mme Marianne Jan :

Je voulais poser la question parce qu'il y a la subvention au secours populaire français. Tout le monde est au courant des soucis qu'il y a eu dernièrement et il y a eu une autre association qui s'est créée et substituée pour faire la même action que le secours populaire mais n'est plus le secours populaire. Est-ce que cette subvention leur sera votée ? Est-ce qu'elle sera transférée ?

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

M le Maire, je reviens sur La Balise parce qu'il est bien noté la diminution de la subvention de 30 %. Pour que tout le monde autour de la table du conseil municipal ai connaissance des éléments qui ont été évoqués hier lors du comité de suivi de la Balise, que Mme Talbot nous fasse le point de ce qui a été évoqué hier.

M André Fidelin :

La question a déjà été posée.

Mme Nicole Ziegler :

Vous nous avez répondu qu'on verrait cela tout à l'heure. Je pense que c'est maintenant, lors du vote des subventions qu'il faut intervenir.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Eric.

M Eric Malléjacq :

Je voulais apporter des éléments de réponse sur La Rue Béole. Ce point-là a été vu non pas en commission action sociale mais en commission éducation. L'augmentation de la subvention pour cette année, réside dans le fait que nous avons reçu un courrier de l'association, nous faisant part de l'augmentation de sa fréquentation. Il faut savoir que nous avons basé précédemment le montant de la subvention sur un nombre d'heures c'était en 2014, nous avions en gros prévu 37 000 heures de fréquentation. Cela servait de base pour l'attribution de la subvention.

Le constat a été fait qu'en 2015 le nombre d'heures a augmenté de manière importante. Nous étions à 39 000 heures, donc on dépassait largement les 37 000. En 2016, au mois de novembre, nous étions à 38 000 heures. On pouvait s'attendre à une fréquentation supérieure à 39 000 en 2016. C'est la raison pour laquelle sur la base de 0,63 € de l'heure, on a augmenté cette subvention pour rattraper ce qu'ils n'ont pas perçu précédemment. C'est l'un des points. Le 2^e point correspond à une somme qui est faite pour participer à l'accompagnement de l'association dans la rédaction de son projet d'établissement en vue de son déménagement, qui certes, n'aura pas lieu tout de suite mais afin de s'y préparer, l'association fait appel à une intervenante extérieure pour l'aider à préparer ce projet. Cette 2^e partie correspondant à une somme de 2 769 € précisément. Ces points-là ont été exposés en commission.

M André Fidelin :

Merci Eric pour ces précisions. Je veux bien intervenir sur le secours populaire pour la question qu'a posée Mme Jan. J'ai reçu les membres du secours populaire de Brest puisqu'il s'agit bien d'une association dont le siège départemental est à Brest. Ils sont venus me rendre visite pour m'expliquer les problématiques que rencontre l'association actuelle. Le libellé de l'association est bien le secours populaire. Ils nous ont demandé de confirmer la subvention à l'association du secours populaire, ce qui nous a paru tout à fait logique, dans la mesure où ils maintenaient l'activité à Concarneau. J'ai appris dans la presse qu'il y avait une autre association qui se mettait en place. Je n'ai pas rencontré les responsables de cette association. Je considère qu'aujourd'hui, la subvention qui était accordée au secours populaire reste au secours populaire. Voilà ce qu'il en est. Maintenant sur La Balise, on y reviendra tout à l'heure. Il y a une délibération concernant La Balise. On reviendra à La Balise tout à l'heure.

Attendez, vous en décidez autrement, mais moi je pilote la séance du conseil municipal et j'en décide autrement. Il y a une délibération sur La Balise et on en parlera à ce moment-là. Ce n'est pas pour être désagréable, mais ça me paraît logique. Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

J'ai juste une observation sur la subvention à la SPA de Cornouaille. Nous avons appris qu'il y avait de graves difficultés internes. Je pense que la ville aurait intérêt à regarder de près ce qui s'y passe.

M André Fidelin :

Nous n'allons pas nous immiscer à l'intérieur des associations. Ils ont un conseil d'administration. Cela nous serait certainement reproché si on s'immisçait dans l'organisation. C'est une association comme une autre, on découvre dans la presse comme beaucoup d'autres.

M Claude Drouglazet :

On verse quand même une subvention.

M André Fidelin :

Oui, bien sûr pour le fonctionnement. Ce n'est pas pour autant que nous allons arrêter de verser la subvention. Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Sur La Rue Béole, on les aide dans le cadre de leur projet. Il y a une convention qui est signée. Soit on dénonce la convention comme ce qui est fait pour La Balise et on en refait une autre et on modifie le montant dans un sens ou dans un autre. Mais là ce n'est pas le cas. La convention n'a pas été modifiée. Et en plus, on finance le projet de la Rue Béole alors qu'on va mettre des locaux gratuitement à leur disposition. Je suis surprise qu'il y ait une telle augmentation sans mettre tous les paramètres en place. Ils vont déménager. Ils auront des locaux gratuits et on augmente de 30 %. Ça m'interroge. Le 2^e point concerne le secours populaire. On ne peut pas évacuer la question du secours populaire comme cela. Ce qui s'est passé est très grave. L'association qui s'est créée a besoin du soutien de la ville. Ce sont des bénévoles qui ont fait face à une situation qui n'était pas de leur fait. Même si ils ne rentrent pas dans les cases sur les dates de demandes de subventions et autres, je pense qu'on ne peut pas ne pas leur accorder cette subvention pour deux raisons. La première, c'est que contrairement à ce que vous dites, c'est intitulé secours populaire, mais dans les documents c'est l'antenne de Concarneau à laquelle cet argent était versé. L'antenne de Concarneau n'existe plus. On ne peut pas continuer à verser ça au secours populaire. Soit elle est supprimée, soit elle évolue vers la nouvelle association qui n'a pas fait de demande... qui avait fait des demandes de local à la ville par le passé mais qui avait pris une fin de non recevoir parce que le seul lieu qu'on leur proposait était vous le savez comme

moi plutôt insalubre, et c'est pour cela qu'ils en sont partis. Ils se débrouillent pour payer un loyer pour des locaux qui appartiennent à un privé. Malgré tout, ils ont besoin d'une aide de la commune. Je ne sais pas si c'est vous ou votre directrice de Cabinet qui a rencontré la Fédération de Brest, mais ils ont dit qu'habituellement toutes les antennes du secours populaire avaient un soutien de la ville, soit par la mise à disposition de locaux, soit par une aide financière mais en tout cas, ça ne peut pas se mettre en place et il ne faut pas oublier qu'il y a des centaines de familles qui bénéficient de cet aide et qui en ont besoin. On ne peut pas évacuer ça comme ça. Je trouverais normal que cette subvention qui était à l'antenne du secours populaire de Concarneau, bascule à cette nouvelle association. Si la fédération de Brest décide de mettre en place une nouvelle antenne du secours populaire à Concarneau, il faudra les aider aussi. Ça ne peut pas rester en l'état à l'heure actuelle.

M André Fidelin :

Ce que souhaite la fédération de Brest, c'est que les bénévoles de l'antenne de Concarneau, restent dans cette nouvelle entité. Ils veulent garder une place à Concarneau, parce qu'effectivement il y a beaucoup de gens dans la précarité et il est nécessaire qu'il y ait une antenne du secours populaire. Le secours populaire est une entité qui est connue et reconnue. C'est une référence, et le souhait de la fédération est que les adhérents, les personnes qui œuvrent dans l'antenne actuelle restent au secours populaire, sur l'antenne de Concarneau. Je n'ai pas reçu les responsables de l'association, je l'ai appris dans la presse. À partir de là, je ne peux pas prendre de position tant que je n'ai pas reçu les gens. S'ils ont besoin de soutien, la moindre des choses c'est qu'ils viennent nous voir. Ça me paraît tout à fait logique.

Maintenant sur le total des subventions, souvent on nous reproche de ne pas être assez proches des associations. Qu'on intervient pas suffisamment, sur les locaux. On le voit, puisque vous parliez des locaux.

Je voudrais quand même vous préciser que l'on passe d'1,09 million à 1,10 million. Ça fait une majoration de 1,3, ce n'est pas beaucoup certes, mais il faut tenir compte aussi de l'Office de tourisme pour lequel la subvention de 161 000 euros n'est plus versée puisqu'elle nous est réduite dans l'attribution de compensation que verse la communauté d'Agglomération. Il faut quand même le préciser. Dans les subventions exceptionnelles, il y a une plus-value importante en 2017 qui témoigne aussi de la reconnaissance que nous avons auprès des associations qui justifie le dynamisme du monde associatif à Concarneau. C'est une précision que je voulais donner.

Eric, tu veux intervenir ?

M Eric Malléjacq :

Pour apporter un complément d'information par rapport à la convention de la Rue Béole, cette convention sera présentée au conseil municipal du mois de mai. Elle n'a pas été présentée plus tôt parce que l'association demande à la passer d'abord dans ses instances avant de la passer au conseil municipal. Vous évoquiez également tout à l'heure, les conditions de relogement de l'association quand elle sera dans ses nouveaux locaux. Cette convention n'est pas encore écrite, on ne peut pas pour l'instant s'avancer sur les différents termes qui pourraient s'y retrouver.

M André Fidelin :

Merci Eric. Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Je voulais revenir sans insister sur le secours populaire, M le Maire. C'est incroyable que vous découvriez ce soir ce dossier, parce que dès lors que le secours populaire de Concarneau a été en difficulté, ils ont rencontré Mme Talbot et M Guillotin. Donc, ils ont rencontré la ville pour essayer d'abord d'avoir un autre local. On leur a proposé le château là-haut qu'ils ne voulaient plus parce qu'il est complètement insalubre. Mais vous ne pouvez pas dire que les bénévoles actuels ne vous ont pas rencontrés. Ce n'est pas vrai. Pour la subvention qu'on avait voté lors de la commission des subventions vous aviez dit, Mme Talbot qu'au vu des difficultés du secours populaire, vous geliez la subvention. Je trouverai anormal et indécent de ne pas la donner à l'association « Concar'n'solidarité » qui s'est mise en place maintenant parce qu'ils se sont désolidarisés du secours populaire français.

M André Fidelin :

Bien, Mme Talbot.

Mme Marie Talbot :

Je les ai reçus, mais ils étaient encore dans les démarches d'achèvement de la structure dans laquelle ils étaient. À ce jour, il n'y a pas eu de demande de subvention de leur part. Je ne les ai pas reçus depuis qu'ils ont recréé l'association. Elle était en fin de fonctionnement. Ils m'ont simplement annoncé qu'ils avaient un problème de stockage. C'est là-dessus qu'ils m'ont demandé de voir comment faire pour le stockage de ce qu'ils avaient.

M André Fidelin :

Mme Le Meur, et ensuite on clos.

Mme Gaël Le Meur :

On aura compris que vous êtes prêts à les recevoir et à les aider dans la mise en place de leur nouvelle équipe et action parce que c'est de cela dont il s'agit. Ils n'hésiteront pas à prendre contact avec vous même s'ils ne sont plus dans les clous en terme de demande.

Ce que je voulais juste dire à M Malléjacq, c'est que lorsque le dossier est passé sur le package Maison des seniors et un bloc qui serait dédié à la crèche parentale, il avait été dit que ce serait mis à la disposition de la crèche parentale

gratuitement. Est-ce que les choses ont changé ? La convention va repasser c'est sûr, mais je ne sais pas quand est-ce qu'ils intégreront les nouveaux locaux, mais il faudra de toute manière revoir ces conventions sur les modalités des moyens qui seront apportés par chacun. Est-ce que les conditions sont toujours les mêmes ? Ou alors les choses sont revues ?

M Eric Malléjacq :

Je vais vous dire ce que je vous disais tout à l'heure, en temps et en heure, une convention sera faite.

M André Fidelin :

Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

J'ai une autre question concernant l'abri côtier. Il est noté que la subvention serait versée sous réserve d'une rencontre avec l'association. Vous avez vu l'association l'abri côtier ?

M André Fidelin :

Non. Je ne les ai pas rencontrés non. Mais on va la voter quand même, bien sûr.

Mme Marie Talbot :

Je suis allée à leur assemblée générale. Je les ai rencontrés.

Mme Gaël Le Meur :

Lors de cette même commission, parce que là pour le coup il y a eu une commission qui s'est tenue sur les demandes des associations, ça n'a jamais été dit que les subventions seraient versées sous réserve d'une rencontre avec l'association. On a découvert ça quand on a eu les documents.

Mme Marie Talbot :

C'est une erreur.

Mme Gaël Le Meur :

Alors on raye ?

Mme Marie Talbot :

Oui, on raye. Oui, c'est une association...

M André Fidelin :

Bien sûr ! On peut passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Nous passons maintenant au budget principal, Alain.

M Alain Nicolas :

Nous avons donc 7 budgets. Nous avons le budget principal, 3 budgets SPIC, industriels et commerciaux, qui sont indépendants et qui regroupent les budgets de l'eau, de l'assainissement et du port de plaisance, et les budgets SPA, services publics et administratifs qui regroupent le bac, la cuisine centrale et le CAC et qui sont rattachés au budget principal.

Les orientations budgétaires 2017 s'articulent autour des objectifs suivants :

- limiter le recours à l'emprunt afin de retrouver des marges de manœuvre en investissement, il faut que les emprunts soient inférieurs au capital que l'on rembourse chaque année.
 - le produit fiscal devrait évoluer au minimum en fonction de la variation physique et nominale des bases d'imposition.
 - la CDD (capacité de désendettement) qui est le rapport entre l'encours de dette en fin d'exercice et la CAF brute devra se stabiliser autour de 11 ans à l'issue de la période,
 - enfin, il faut optimiser les moyens, préserver les équilibres financiers et mettre en commun les outils avec l'EPCI.
- Tout cela au travers d'inventaires et de valorisation du patrimoine, de la mise en place d'un contrôle de gestion et d'un pacte financier et fiscal avec CCA.

Nous abordons donc le budget principal avec une planche de synthèse, qui retrace les dépenses et les recettes de fonctionnement, et les dépenses et les recettes d'investissement.

On s'aperçoit qu'en dépenses et en recettes de fonctionnement, nous avons une baisse en dépense de fonctionnement elle est de 553 K entre 2016 et 2017, ceci est dû au transfert du personnel des finances, des marchés publics et des ressources humaines en direction de CCA. Le coût de la masse salariale est estimé à 736K€. Cela contribue à la baisse des dépenses de fonctionnement. On retrouve cette baisse-là dans les recettes de fonctionnement. L'attribution de compensation baisse de façon similaire. Et nous avons également dans les recettes de fonctionnement une baisse qui est due à la DGF qui évolue de façon négative de l'ordre d'un peu moins de 300K€.

Il en découle un autofinancement, l'autofinancement en 2017 est de 2 872 982 €. Il s'agit d'une part des opérations d'ordre, ce sont les dotations aux amortissements, à concurrence de 810 K€. Par différence, le virement à la section d'investissement, c'est-à-dire le résultat de fonctionnement s'élève à 2 069 K€. Tout ceci permet de financer en grande partie les investissements.

En dépenses d'investissement, nous retrouvons les remboursements d'emprunts. Dans les 6 920 000, nous avons 2 310 000 de remboursement d'emprunts. Nous avons les subventions versées à Kerandon pour 500K€, la subvention du port pour 150K€, nous avons deux constructions en cours, l'USC pour un peu moins d'1,1M€ et le tennis à concurrence de 300K€. Il y a également du matériel de transport pour 230K€. Tout ceci constitue les 6 920M€, est entendu que nous avons aussi des opérations d'ordre à concurrence de 155K€. On a retrouvé dans les recettes de fonctionnement ce que l'on appelle les travaux en régie.

En recettes d'investissement, nous avons un total de 7,075M€. L'autofinancement est de 2,878M€. Nous avons également de l'emprunt, cette année, dans les 4,196M€ nous aurons 1,690M€ d'emprunt au lieu de 727K€ l'année dernière.

Nous avons les fonds de concours de CCA à concurrence de 532K€. Nous avons du FCTVA, la récupération de la TVA avec un décalage de 2 ans pour 423K€. La taxe locale d'équipement pour 350K€, les amendes de police pour 145K€. Les subventions de la région et du département pour environ 180K€ chacun. Nous avons également des cessions d'immobilisations de l'ordre de 600K€.

Voilà pour cette planche de synthèse du budget principal.

Concernant l'équilibre budgétaire, les recettes de fonctionnement pour 25,9M€, et 23,02M€ en dépenses de fonctionnement. Nous avons 0,81M€ qui correspond aux amortissements. 2,07M€ qui correspondent au résultat de fonctionnement. Tout ceci nous permet de financer les dépenses d'investissement pour 7,08M€. Dans ces 7,08, nous avons 0,81 M€ d'amortissement, 2,07 de résultats de fonctionnement, 1,7 d'emprunt et 2,5 d'autres subventions et d'autres recettes d'investissement.

Voilà ce que l'on peut dire. En bas de la page, ça reprend ce que je viens de vous dire. L'autofinancement c'est le virement de la section d'investissement.

Lorsque l'on rentre plus dans le détail, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous avons 23,570M€ qui se répartissent entre le chapitre 11 qui représente 23 % du total des dépenses, les charges de personnel pour 54 % à concurrence de 12,525M€, les atténuations de produits pour 0,6 %, c'est avant tout les FPIC, les logements vacants et les taxes de séjour. Les autres charges de gestion courante dont on parlait tout de suite notamment avec les subventions représentent 16 % dont la participation aux budgets annexes. Les charges financières avec 1,170M€, elles baissent, nous avons moins emprunté ces dernières années d'une part et d'autre part les taux d'intérêt ont baissé.

Nous avons grosso-modo 50 % de nos emprunts en emprunts variables. Quand les taux baissent, cela impacte tout de suite les charges financières.

Nous avons des charges exceptionnelles à concurrence de 298K€. D'où un total des charges réelles de 23,569 et 23,015. Ceci toujours avec un virement de la section d'investissement 2,287M€ l'année dernière et 2,0685 cette année, légèrement inférieur au montant de l'an dernier. Ceci est dû avant tout à la baisse de la DGF, comme je viens de vous le dire. La DGF a baissé entre 280 et 300 K€ au titre de l'exercice 2017.

Lorsque l'on rentre un peu plus dans le détail, on parle des charges à caractère général, on retrouve dans ce chapitre là les achats externes. Ce que l'on achète à l'extérieur pour 5,15M€, soit une légère évolution à la hausse. On retrouve là-dedans, les fluides, pour 860K€, l'essence 150K€, les assurances pour 250K€, les achats de denrées pour 591K€, les frais de télécoms, les contrats de prestation de services, la maintenance, les fournitures de petits équipements et locations immobilières. C'est tout ce que nous achetons à l'extérieur et qui se trouve dans le chapitre 11.

Dans le chapitre 12, pour 12,525M€ en 2017, contre 13,110M€ en 2016, soit une diminution de 4,5 %. Cette diminution résulte notamment des transferts de personnels de la direction des finances au 1^{er} avril 2016, des ressources humaines au 1^{er} septembre 2016 et des marchés publics au 1^{er} décembre 2016 à CCA. Hors transfert des personnels à CCA, la progression de la masse salariale s'établit à 150K€, soit 1,2 %, c'est-à-dire grosso-modo les augmentations de rémunération qui ont été attribuées au 1^{er} septembre 2016 et au 1^{er} février 2017 pour 2 fois 0,6.

Les atténuations de produits pour 134K€. Comme je l'ai dit également, on retrouve le FPIC. Il s'agit du fonds de péréquation des recettes fiscales communales, le reversement de fiscalité de la taxe d'habitation, le reversement au département de 10 % de la taxe de séjour.

Les autres charges de gestion courante, le chapitre 65. Nous retrouvons dans ce chapitre la participation du budget principal aux trois budgets administratifs, le bac, le CAC et la cuisine centrale. De 1,057M€ on passe à 1,109M€. C'est dû avant tout au bac. La participation est passée de 149 à 232 K€, c'est-à-dire plus de 80K€ supplémentaires. C'est avant tout le remboursement de l'emprunt et de l'amortissement du bac électrique. On retrouve également les indemnités de mission et formation des élus pour 248K€. Le SDIS pour la quote-part de la ville, à concurrence de 857K€, le CCAS pour 370, les écoles privées pour 280, les travaux du centre de secours qui sont passés de 230K€ à 337K€ en 2017.

A noter la fin du versement au SIVU Concarneau-Trégunc pour le financement de l'aire d'accueil des gens du voyage au 1^{er} janvier 2017, -80K€, ainsi que le versement de la subvention à l'OTSI pour 161K€, compensée par la hausse de la contribution au syndicat construction SDIS, je viens d'en parler.

Dans les dépenses de fonctionnement, les charges financières (chapitre 66) sont estimées à 1,02M€ en 2017 contre 1,17M€ en 2016 compte tenu de la baisse de l'encours de la dette.

Le taux moyen de la dette du budget principal : 3,39 % en février 2017 contre 3,40 % sur l'année 2016. La ville compte 26 emprunts pour une durée de vie résiduelle de 12 ans et 11 mois avec un encours de 28,5M€. A noter le solde de deux emprunts sur 2016. Ce sont des emprunts DEXIA.

Nous avons une baisse des frais financiers d'un peu plus de 250K€.

Les recettes réelles de fonctionnement sont proposées à la somme de 25 740K€ soit une diminution de 3 % par rapport à 2016.

On note la baisse de l'attribution de compensation versée par CCA en lien avec les transferts à CCA des services finances/RH/marchés publics et des participations à l'aire d'accueil des gens du voyage et à l'office du tourisme. À partir du moment où on bascule l'activité en direction de CCA l'attribution de compensation baisse également. Elle est de l'ordre de 3,3M€, on le voit apparaître là-dessus.

La baisse du chapitre 74, en lien avec la baisse de la DGF 2017, -331K€. Une contribution diminuée de moitié par rapport à n-1 où nous étions à -626K€.

Ce qu'il faut savoir, c'est que depuis 2012, depuis le début de la DGF, on a perdu 4M€ en volume. Ce qui fait une baisse constante d'un peu plus d'1,6M€ chaque année. Cela représente grosso-modo 8 % des recettes de fonctionnement.

Dans les recettes de fonctionnement, nous avons également le chapitre 73, produit des impôts et taxes, c'est le principal des recettes, avec 20,279M€, ça doit représenter plus de 75 % des recettes de fonctionnement. Les contributions directes concernent 14,792M€, ce sont les 3 vieilles, la taxe d'habitation, pour 6,720M€, le foncier bâti pour 7,734M€ et le foncier non bâti pour 205K€, la TH sur les logements vacants, 132K€. Tout ceci contribue aux 14,792M€.

Nous avons l'attribution de compensation dont je viens de parler pour 3,306M€ qui a baissé de 600K€. Et nous avons tout le détail des recettes que l'on retrouve dans le chapitre 73.

Nous avons ensuite l'investissement. Les dépenses réelles d'investissement, hors travaux en régie sont proposées à 6 921K€, contre 6 261K€ en 2016, soit une augmentation de 10,5 %. Dans ces dépenses, nous retrouvons des emprunts que nous remboursons pour 2,310M€ au lieu de 2,650M€. Nous avons moins emprunté ces dernières années. En 2016, nous n'avons pas emprunté du tout. En 2015, nous devions emprunter de mémoire 750K€ et on a emprunté 120K€. Ceci contribue à la baisse du remboursement d'emprunt. Nous avons par ailleurs, dans les subventions d'équipement versées, dans les 712K€, il y a 500K€ pour Kerandon, et les 150K€ du port.

Nous avons ensuite les immobilisations corporelles et les immobilisations en cours. Dans ces deux chiffres-là, 892K€ et 2,763M€, il y a tous les investissements récurrents qui sont nécessaires pour faire tourner la boutique par les services à concurrence de 1,7M€. Nous avons les travaux pour l'USC à concurrence d'1,1M€, on le verra tout à l'heure avec une autre délibération et le début des travaux du tennis pour 300K€. Voilà ce que l'on peut dire sur ces dépenses d'investissement.

Nous passons maintenant aux recettes réelles d'investissement. Elles sont évaluées à 4,2M€ en 2017 soit une progression de 28 % par rapport à 2016. Nous avons dans le chapitre 10, dotation, fonds divers et réserves pour 773K€, la FCTVA pour 423K€ et nous avons également dans ce chapitre, la taxe locale d'équipement pour 350K€.

Dans les subventions d'investissement d'un total de 1,132M€, il y a le fonds de concours de CCA pour 532K€, il y a des subventions du Département et de la Région en 165 et 180K€, les amendes de police pour 145K€. Nous avons une subvention de la DRAC également à concurrence de 95K€.

Viennent ensuite les emprunts pour 1,690K€. Je vous ai dit tout à l'heure qu'il ne fallait pas dépasser le remboursement de l'emprunt qui est de mémoire 2,310M€, il n'a pas changé. Nous sommes en dessous du remboursement d'emprunt, ce qui est une bonne chose.

Et enfin, nous avons les produits de cessions pour 600K€. Le principal est la vente de l'ancienne mairie pour 440K€ et les terrains de la Boissière pour 100K€. Voilà ce que l'on pouvait dire là-dessus.

Voilà ce que l'on pouvait dire sur les recettes d'investissement.

Afin de conserver les grands équilibres financiers, la ville a procédé à de nombreux arbitrages au niveau des dépenses d'investissement. Cette démarche a été menée selon la logique suivante, ne pas emprunter plus que ce que la ville rembourse, garantir une enveloppe suffisante pour l'entretien et la rénovation du patrimoine, dans une enveloppe récurrente fixée à 1,7M€, entièrement autofinancée, conserver un équilibre cohérent entre le niveau de l'emprunt et les projets liés au mandat.

Nous passons maintenant à la présentation du budget principal par fonction. Nous allons commencer par les dépenses réelles de fonctionnement, nous pouvons nous apercevoir sur le camembert à l'écran, qu'il n'y a pas d'écart significatif d'une année sur l'autre entre 2016 et 2017 sur les principales directions. Il y a en général, un écart de 1 point. On voit sur les charges financières et un peu partout. D'une manière générale, il n'y a pas de gros écarts sur les frais de fonctionnement. L'écart est plus important sur l'investissement. Sur l'investissement, on voit deux gros écarts, il y a le remboursement du capital de la dette, nous étions à 42 % en 2016 et nous passons à 33 % en 2017. Le 2^e gros écart porte sur le sport-nautisme. Nous passons de 5 % en 2016 à 22 % en 2017. Nous avons dans ces investissements-là le stade Guy Piriou pour 1,1M€ et le tennis pour 300K€.

Ensuite, les détails par direction.

En fonctionnement pour les services généraux, sécurité et salubrité publique. Ceci représente en fonctionnement à 6,214M€, nous retrouvons la participation au SDIS pour 857K€ on vient de le voir. La participation au SIVU centre de secours pour 337K€, nous l'avons vu aussi. La hausse des cotisations versées à l'assurance de 15 %, pour 29K€, ce n'est pas un montant élevé. Le maintien de l'enveloppe allouée aux carburants, pour 150K€ et le fonds de péréquation intercommunal (FPIC) pour 70K€.

En investissement, on retrouve la révision générale du PLU et la transformation de la ZPPAUP en AVAP pour 70K€, le remplacement d'un poids lourd et d'un pick-up pour les espaces-verts pour 225K€, l'accessibilité des bâtiments communaux pour 25K€, les hydrants, c'est-à-dire les bouches à incendie et le matériel de branchement incendie, pour 15K€.

En fonctionnement, l'enseignement jeunesse le budget est de 6M€. Nous avons la participation au budget annexe de la cuisine centrale qui est diminuée à 330K€ contre 371K€ en 2016. Nous avons une légère baisse d'achat de denrées. L'achat de la fourniture alimentaire pour les cantines passe à 460K€ contre 430K€ en 2016. La participation de la ville aux écoles privées est maintenue à 298K€ contre 302K€ en 2016. Un montant légèrement inférieur, lié à la baisse des effectifs. L'impact de l'aménagement des temps scolaires et de l'organisation des TAP est estimé à 385K€ contre 391K€ en 2016.

En investissement, nous n'en avons pas beaucoup cette année. Nous avons un total de 261K€. Nous avons le diagnostic amiante et radon dans les écoles pour 37 K€. Il y a le remplacement de la verrière de la maternelle de Beuzec pour 17K€, l'acquisition de matériel divers pour les TAP pour 5,5K€, le remplacement du désenfumage et d'un châssis aluminium à la cantine primaire de Beuzec pour 25K€ et la réfection de l'étanchéité de la toiture de la cantine du groupe scolaire du Rouz pour 25K€.

En fonctionnement, pour la culture nous avons une augmentation de 1,8 % soit une hausse de 38K€. Le total est de 2,170M€. Il y a la participation du budget principal à l'équilibre du budget annexe du CAC qui est budgétisé à hauteur de 547K€ contre 537K€ en 2016. La prise de compétence de la lecture publique par CCA devrait se traduire par le transfert de gestion du personnel, des collections et des locaux, mais ceci ne se fera pas avant le début de l'année 2018. La programmation musicale pour l'année 2017 pour 46K€.

En investissement, la baisse est de 199K€. Nous avons la restauration et le ré-encadrement des œuvres de la collection municipale dans le cadre des campagnes de prêts pour 10K€. L'acquisition de mobiliers pour l'aménagement de la salle du rez-de-chaussée de la Poudrière en Ville Close en salle pédagogique, pour 3K€. L'achat d'un logiciel pour le service patrimoine pour 5K€.

En fonctionnement, pour le sport-nautisme nous avons 1,344K€. Le montant des subventions de fonctionnement accordées aux associations sportives est de 96K€ comme en 2016. Une subvention exceptionnelle de 65K€ sera versée pour l'USC football qui est en augmentation de 40K€ par rapport à 2016. La participation à hauteur de 10K€ pour la solitaire du Figaro. Les dépenses de personnel progressent de 8,2 % soit 55K€.

En investissement, nous avons 1,2M€. Il y a la rénovation du stade Guy Piriou pour 1,1M€, la construction d'un pôle tennis pour 300K€, le renouvellement de la flotte et des matériels nautiques pour 33K€, des travaux d'espaces-verts pour les stades de Kersaux et de Kerhun pour 40K€ l'achat d'un défibrillateur pour la salle de tennis pour 4K€ et l'achat d'une traceuse pour 1,3K€.

En fonctionnement, pour les interventions sociales et santé famille, logement nous avons un total de 1,832M€. Il y a la subvention au CCAS qui est à hauteur de 371€. La contribution versée à l'aire d'accueil des gens du voyage est à -81K€, cette somme est diminuée de l'attribution de compensation versée par CCA. La participation de la ville au fonctionnement du Centre social « La Balise » pour 70K€ contre 100K€ en 2016. La participation de la ville à la crèche familiale « A la Rue Béole » pour 30K€ contre 23 K€ en 2016. Le versement de 35 K€ à la caisse des écoles et 8K€ pour les classes de découverte.

En investissement, nous avons 504K€. Il y a l'acquisition de mobilier pour la maison de la petite enfance pour 4,5K€ et la participation à la rénovation de Kerandon pour 500K€.

Ensuite, nous avons les aménagements et services urbains et environnement, en budget de fonctionnement nous avons 4,193M€. Nous avons la participation du budget principal à l'équilibre du budget annexe du bac du passage pour un montant de 232K€ contre 149K€ en 2016. C'est lié avant tout à l'acquisition du bac électrique et aux amortissements et remboursements des emprunts qui s'y accrochent. La réfection de la zone pavée entre rue des halles et Charles Linement pour 80K€.

En investissement, nous avons au total, 1,262M€, on voit apparaître le volet opérationnel du schéma vélo construit en 2015, nouvelles bandes cyclables, signalétique et arceaux de stationnement pour 50K€. Le raccordement aux eaux pluviales de la rue des cerisiers (création de la future crèche Nexity) vers la rue des chênes (absence de réseau EP) pour 40K€. L'éclairage public pour 128K€. La signalisation des zones 20 pour 20K€. La réfection de la chaussée route de Penhars-Poulyoud, la réfection de la chaussée : rue Alfred Nobel et la réfection des trottoirs rue de Trégunc entre Suffren et rond point de Kerviniou pour 75K€. Acquisition de bandes de terrain pour l'aménagement d'une voie piétonne rue de Keriou pour 82K€. La réfection de la chaussée rue Esprit Jourdain pour 60 K€. La réfection de la chaussée, rue des œillets et des glycines pour 60K€ et la route de Kerguères entre la rue Diderot et le rond point de la maison blanche pour 35K€.

Mme Nicole Ziegler :

M le Maire, je peux interrompre M Nicolas ? Vous pouvez revenir à la diapositive précédente s'il vous plaît ? On n'a pas eu le temps et comme ce n'est pas la même chose.

M Alain Nicolas :

Qu'est-ce qu'il y a ?

M Claude Drouglazet :

En fait, il y a un problème de communication. Un, on n'entend pas bien.

M Alain Nicolas :

Oui, ce n'est pas facile de ma place.

M Claude Drouglazet :

Deux, on ne voit pas bien.

M Alain Nicolas :

Vous ne voyez pas bien ?

M Claude Drouglazet :

Et trois, ce n'est pas le même document que nous avons nous, au niveau de la pagination, donc, nous sommes perdus.

M Alain Nicolas :

Ah, ce n'est pas le même ?

Mme Michelle Lemonnier :

Ça a toujours été comme ça.

Brouhaha...

M Alain Nicolas

Ah oui, par rapport au rapport ? Oui, c'est par rapport au rapport. Je suis désolé.

M André Fidelin :

S'il vous plaît, laissez Alain terminer et après vous interviendrez.

M Alain Nicolas :

Je suis vraiment désolé on n'est pas dans le même flux. Il faudra que nous soyons vigilant l'année prochaine. J'en étais où ?

L'action économique, nous avons un total de coût de fonctionnement de 269K€. Nous retrouvons dedans, la subvention versée à l'IPC pour 5K€, l'estimation de la recette à reverser au Département concernant la taxe additionnelle à la taxe de séjour, s'élève à 12K€, c'est stable par rapport à 2016, maintien de l'enveloppe globale de fonctionnement du service.

En investissement, nous avons 745 K€ c'est notre participation à l'aire de réparation navale pour 150K€, le fonds de concours versé au budget annexe du port de plaisance pour la réfection du môle Pénéroff pour 42K€.

Voilà pour la fin du budget principal. Nous avons maintenant, les budgets spécifiques qui sont les SPIC. Il s'agit des budgets industriels et commerciaux. Ils sont au nombre de trois et ils sont dissociés du budget principal.

Je commence par le budget de l'eau. Le budget primitif 2017 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à la somme de 2,574M€ et en section d'investissement à la somme de 1,646M€. Le tarif de l'eau n'augmente pas pour 2017, en 2016, il avait augmenté de 5 % sur la partie fixe et de 0 % sur la partie variable. Pour 120m3, la facture est évaluée à 277,43€ TTC. La recette issue de la vente d'eau aux usagers est stable à 2M€, l'autofinancement brut dégagé par les recettes de fonctionnement évolue de -19 % en 2017 pour atteindre 685K€ contre 846K€ en 2016.

En investissement, nous avons une enveloppe de 1,7M€, à l'identique de l'an passé. Au titre des emprunts, nous avons le remboursement du capital de la dette de 276K€ contre 242K€ en 2016. Le capital restant dû est de 4,3M€ au 31/12/16. Il est prévu d'emprunter 883K€ en 2017, contre 871 en 2016.

Des travaux sont prévus sur le réseau, rue du port pour 220K€, rue Branlie pour 100K€, Cabellou pour 120K€, rue des glycines pour 100K€ et route de Penhars pour 150K€. La CDD 2017 devrait être de 7,7 au lieu de 5,9 en 2016.

Nous passons au budget annexe de l'assainissement, qui va de paire avec le budget de l'eau. Le budget primitif 2017 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à la somme d'1,382M€ et en section d'investissement à la somme de 1,634K€. La redevance assainissement ne progresse pas sur 2017. En 2016, la partie fixe avait augmenté de 6 % et la part variable n'avait pas augmenté. Pour 120m3 d'eau, la facture d'assainissement est estimée à 169,44€, ce qui fait un prix au m³ de 3,72€ TTC, soit une recette attendue de 975K€.

L'autofinancement brut dégagé par les recettes de fonctionnement s'élève à 493K€ en 2017 contre 600K€ en 2016, soit -17,8 % qui va dans la même ligne que sur l'eau où nous étions à -19 %.

Des dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 1,6M€. Les principales opérations sont le remboursement du capital de la dette passe de 153K€ à 135K€ en 2017. Le stock de dette au 31/12/16 est de 2,1M€.

Concernant les travaux, nous avons une enveloppe d'1,2M€ qui est constituée pour les travaux de la rue Branlie pour 185K€, la rue de Kerose pour 100K€, la rue du Cabellou pour 100K€ et la route de Penhars pour 420K€.

La CDD sera de 5,7 pour 2017 au lieu de 6,3 en 2016.

Nous passons au port de plaisance, le budget primitif 2017 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à la somme de 754K€ et en section d'investissement à la somme de 306K€ au lieu de 366K€ avec la fin des travaux du Môle Pénéroff.

Les tarifs sont proposés sans augmentation en 2017. Les recettes liées aux locations des pontons, bouées et bateaux sont stables à 511K€.

L'autofinancement brut dégagé par les recettes de fonctionnement s'élève à 124K€ en diminution de -2,4 % par rapport à 2016. Nous avons une progression des charges salariales de +3,7 % et des charges à caractère général +21 %. La forte progression des charges résulte notamment de la progression des taxes et cotisations foncières payées par le port de plaisance (TF et CFE).

Le total des dépenses réelles d'investissement prévues s'élève à 305K€ contre 365K€ en 2016.

On y retrouve le site Internet pour 10K€, la rénovation du bloc sanitaire pour 80K€, le remplacement des barres d'ancrage pour pontons avant port pour 16K€ et une enveloppe de 133K€ pour la rénovation du môle Pénéroff.

Le capital restant dû au 31/12/16 s'élève à 198K€. C'est quand même relativement faible par rapport au chiffre que l'on a pu avancer jusqu'à présent. Il est prévu d'emprunter 122K€, la CDD sera de 2,3 au lieu de 3,2 en 2016. Voilà ce que je pouvais dire pour les budgets SPIC.

Les budgets SPA, ce sont des budgets qui sont rattachés au budget principal. Ils sont au nombre de trois, il y a le bac, le CAC et la cuisine centrale.

En ce qui concerne le bac, on voit l'évolution de la participation du budget principal avec une montée en puissance à partir de 2015. Cela correspond aux travaux du nouveau bac électrique, 152K€ en 2015, 149K€ en 2016 et 232K€ en 2017 qui correspond au remboursement des emprunts.

Le budget primitif est présenté en équilibre en section de fonctionnement à la somme de 424K€, en section d'investissement en sur-équilibre à la somme de 187K€.

En dépense de fonctionnement, les frais de maintenance du bac électrique sont prévus à hauteur de 16K€. Les tarifs ont été maintenus en 2017. La dernière augmentation remonte à 2015 où on avait augmenté de 10 %.

L'autofinancement brut dégagé par les recettes de fonctionnement s'élève à 187K€ en 2017 contre 98K€ en 2016. Ces montants correspondent aux dotations aux amortissements. C'est relativement élevé, mais vous ne le savez peut-être pas les bacs électriques font partie du matériel de transport et ils s'amortissent non pas sur 10 ou 15 ans mais sur 5 ans. Nous avons donc beaucoup de dotations aux amortissements. Ce qui sera une bonne chose dans l'avenir, ça nous permettra de rembourser l'emprunt parce que le fonds de roulement va augmenter de façon conséquente. Ceci c'est de la « tambouille » financière.

Le remboursement du capital de la dette est de 42K€ au lieu de 58K€ en 2016. 7,7K€ sont provisionnés pour des travaux de réparation de l'ancien bac. Le capital restant dû suite aux emprunts 775K€. Nous n'avons pas d'emprunts en 2016 et 2017. Le taux moyen de l'emprunt est de 1,55. Nous avons emprunté un peu moins de 800K€ en 2015.

On pense pouvoir rembourser le capital, d'ici 5 ou 6 ans avec l'augmentation notable du fonds de roulement, liée aux dotations aux amortissements.

Pour le budget de la cuisine centrale, on voit l'évolution de la participation du budget principal avec un décrochage en 2015, on le sait. La cuisine centrale ne gère plus les cuisines satellites. Les cuisines des écoles dépendent du budget principal.

Le budget primitif 2017 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1,027M€ et en section d'investissement à la somme de 78K€. Dans les 1,027M€, nous avons les ventes de repas aux enfants et aux adultes pour 700K€, et la participation du budget principal pour 330K€.

Les recettes liées à la vente de repas sont prévues en progression à 694K€ contre 677K€ en 2016. L'autofinancement brut dégagé par les recettes de fonctionnement s'élève à 78K€ contre 49 K€ en 2016. La part alimentaire est prévue en baisse à 330K€ contre 352K€ en 2016. En investissement, 36K€ sont budgétés pour l'acquisition de matériel de cuisine et 42K€ pour l'entretien du bâtiment.

C'est un budget sans dettes, contrairement à tous les autres budgets. Il n'y a pas d'emprunt en 2016 et 2017. Il y a très peu d'acquisitions chaque année. C'est en partie financé par la participation du budget principal

Nous avons en final à la 33^e page, le budget annexe du CAC.

Nous avons une évolution du budget principal qui depuis 2014 évolue entre 521K€ et 546K€ en 2017. Le budget primitif est présenté en équilibre en section de fonctionnement à la somme de 635K€ et en section d'investissement à la somme de 122K€.

Les ventes de droits d'entrée pour les spectacles organisés augmentent de 8 %, à savoir 37K€ contre 34K€ en 2016.

En investissement, nous avons divers travaux dans le bâtiment pour 50 K€. 33K€ sont inscrits pour le remboursement du capital emprunté. 38 K€ sont inscrits pour l'acquisition de matériel divers.

Le capital restant dû s'élève à 585K€.

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour un montant de 31 K€ permet de limiter le recours à l'emprunt d'équilibre, qui s'élèvera en 2017 à 92 K€.

Voilà pour l'ensemble des budgets. Je suis désolé que ce ne soit pas dans le sens qui va bien, mais l'année prochaine on fera en sorte que ce soit dans le sens qui va bien.

M André Fidelin :

Merci Alain. Au-delà de l'intervention anticipée de Claude par rapport au côté visuel sur l'écran et aussi du ton monocorde, mais il connaît tellement bien son sujet qu'il est dans la continuité de la présentation. Il sait également que vous avez travaillé le rapport. Le 3^e élément, c'est qu'il y a peut-être un décalage. On verra tout à l'heure si vous le voulez bien. J'ai une petite précision sur le mot « tambouille », quand Alain dit « tambouille », je précise qu'il veut parler de reports, de transferts, ou alors de compensation. Mais nous sommes bien sur des éléments comptables et financiers, ce n'est peut-être pas ce que l'on pourrait croire.

Nous sommes prêts à recevoir les remarques des uns et des autres sur ces budgets primitifs 2017 qui est voté en mars cette année et qui était voté en fin d'année l'année dernière, il me semble. Si vous avez des remarques, nous sommes prêts à les entendre. Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Nous n'allons pas refaire le DOB, nous avons déjà dit un certain nombre de choses qui expliquera que nous ne voterons pas le budget. Mais je voudrais quand même revenir sur ce DOB et vous dire que contrairement à ce que vous avez pu longuement évoquer à la fin du DOB, nous ne sommes pas contre tout, toujours. Nous avons voté au fil des années, un certain nombre d'actions, de projets, il y a eu Kerandon, la rue de Trégunc, la rénovation de la Tour du Gouverneur, la construction du nouveau centre de secours, le bac électrique, les travaux portuaires que nous avions demandé, nous avons voté tout cela. Nous ne sommes pas toujours en train de voter contre tout et tout le temps. Je voulais quand même rappeler cette chose-là. En ce qui concerne le budget, vous dites page 5 du rapport de présentation, chaque enveloppe a été majorée ou minorée en fonction des éléments d'ores et déjà connus en juillet 2016 au

moment de la préparation du budget, ce qui est normal et vous poursuivez en disant, suivant les décisions de l'équipe municipale de conserver ou de supprimer une action. Nous ne savons pas, à ce jour, quels ont été vos choix. Pourquoi avez-vous fait un choix plutôt qu'un autre ? Qu'est-ce qui a été conservé ou non ? Qu'est-ce qui a été supprimé ? Un budget c'est en creux et en bosse, si j'ose dire. C'est-à-dire ce qui est fait et ce qui n'est pas fait. C'est ce travail-là que nous réclamons en commission. Au moment où vous déterminez vos politiques, ce que vous n'avez jamais fait, qu'il y ait une concertation dans les commissions sur ce que vont devenir les politiques, si tant est qu'il y en ait à la ville de Concarneau. Là, il semblerait qu'il y a une réflexion qui a été menée, on souhaiterait savoir ce qui n'a pas été fait ou ce qui a été supprimé comme action, sans doute pour en faire d'autres ou pas. Vous avez tout à l'heure noté, M l'adjoint aux finances une diminution de la part alimentaire à la cuisine centrale. Pourquoi cette part est-elle en diminution ? Et question annexe, quid de la cuisine centrale !

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ? Oui Claude.

M Claude Drouglazet :

Je suis comme Nicole, on ne va pas refaire le DOB. J'ai relu d'ailleurs le compte-rendu de la réunion de janvier, j'ai trouvé à la relecture que le débat était d'ailleurs d'un bon niveau. Les critiques demeurent. C'est logique que vous traduisiez vos orientations dans le budget. Ce que je regrette, c'est que visiblement, les critiques de l'opposition vous touchent peu et que vous restez droit dans vos bottes. Je ne vais pas détailler comme l'a fait avec talent et rugosité l'adjoint aux finances, parce qu'il a failli nous tuer à la fin. Tous. J'ai observé autour de la salle, on n'était pas brillants. À revoir pour l'année prochaine. Simplement sur les investissements de cette année, je ferai deux observations sur deux projets. L'USC, j'avais demandé un moment que l'on fasse un bilan.

M Xavier Calvarin :

L'USC fait l'objet d'une délibération à part.

M Claude Drouglazet :

On le verra après, d'accord. Le pôle tennis, on en reparlera après aussi ?

Rires....

M Claude Drouglazet :

On en reparlera après ? En fait, en approuvant les 300 000 € de cette année, on approuve aussi, de fait les 1,7M€ de l'année prochaine. J'ai fait une contre-proposition, qui n'a pas été approfondie, qui n'a pas été étudiée mais qui pourrait l'être, même si on votait ce budget. Je considère que le tennis à Kerambreton, n'est pas une bonne solution. Je l'ai toujours pensé, même quand je n'étais pas élu, en tant que simple citoyen, quand j'observais de loin la vie municipale. Je pense que le projet global du Porzou a été mal géré dès le départ, notamment quand on a décidé de refaire la piscine. Je pense que le tennis a sa place au Porzou et il continue à avoir sa place au Porzou. Je pense que le tennis de Concarneau devrait s'allier au tennis de Trégunc pour qu'on puisse en faire un objet d'intérêt communautaire. C'est d'ailleurs le choix de la fédération de tennis qui sollicite souvent ces petits clubs pour se rapprocher. Il y a autre chose qui me gêne aussi, le tennis à Kerambreton, c'est être entre soi, c'est-à-dire qu'on va faire un tennis municipal. On va le confier en gestion à une association, c'est une forme de privatisation entre guillemets, de l'activité sur un terrain municipal. Je le déplore parce que ce n'est pas dans la logique des installations dites municipales. On pourrait peut-être un jour revenir sur ces débats, mais d'ores et déjà je peux vous dire que je ne pourrai voter votre budget à cause de ces dossiers-là. Mais si vous êtes suffisamment ouverts, on pourra peut-être en reparler. Même si je sais que vous êtes sous la pression considérable des présidents de clubs... ou des clubs, mais ceci dit, on est là aussi pour résister aux pressions et à la tentation. Je vous remercie.

M André Fidelin :

Tu dis ça parce que tu n'es pas sportif, Claude. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Mme Nicole Ziegler :

On peut continuer sur les budgets annexes ou je poserai mes questions après ? Nous avons eu hier soir à CCA une réunion sur les prises de compétences par CCA dans les années futures de l'eau et de l'assainissement. Nous avons vu passer un tableau sur l'investissement notamment en matière d'assainissement qui nous apparaît anormalement vide. On souhaiterait pouvoir disposer des tableaux des plans pluriannuels d'investissement sur l'assainissement. Et d'autre part, nous avons noté que depuis deux ans dans les budgets, nous n'avons plus le tableau d'amortissement des subventions d'équipement tant sur l'eau que sur l'assainissement. On voudrait savoir pourquoi ?

M Xavier Calvarin :

Je n'ai pas compris.

Mme Nicole Ziegler :

Jusqu'en 2015, il y avait un tableau d'amortissement des subventions d'équipement pour l'eau et pour l'assainissement dans les documents budgétaires. Depuis deux ans, ce tableau n'existe plus.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Mme Jan.

Mme Marianne Jan :

On a parlé de la cuisine centrale. Il y a effectivement une baisse de budget. Nicole a déjà posé la question. J'avais également une question annexe. Nous avons eu un débat à la commission enfance, par rapport à l'audit qu'il y a eu sur la cuisine. J'aurai bien aimé que nous ayons les documents pour le conseil municipal et que tout le monde soit informé de cet audit.

M André Fidelin :

Il n'y a pas d'autres interventions ? Oui Claude.

M Claude Drouglazet :

Sur le budget annexe du bac du passage, je suis déjà intervenu plusieurs fois, notamment sur le petit bâtiment qui sert de refuge. Cela fait plus de deux ans que je suis sur le dossier et ça n'avance pas. Je vous ai écrit un courrier sur le sujet, je suis intervenu au CHSCT sur le sujet, le CHSCT a approuvé ma proposition à l'unanimité. J'ai vu que dans le budget annexe il y avait en recettes d'investissement, une possibilité de financement, probablement de ces petits travaux nécessaires à l'hygiène des passeurs du bac. J'aimerais bien qu'on avance et qu'on ne revienne pas l'année prochaine sur le sujet. Sinon, vous allez peut-être avoir un conflit social derrière.

M André Fidelin :

Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Juste une réflexion, dans le budget culture on a réhabilité la ferme du Moros qui est un endroit sympa. Mais je voudrais savoir pourquoi vous avez donné l'autorisation de poser cet énorme bâtiment devant. Pour une entrée de ville, c'est incroyable. Là, elle est définitivement gâchée cette entrée de ville. J'ai eu des retours et personnellement je trouve cela laid. J'étais hyper heureuse quand j'ai vu que le terrain était dégagé, parce qu'enfin on voyait la ferme du Moros. Il y avait une vue imprenable sur la ferme du Moros. Maintenant, il y a ce truc de Locarmor, je ne comprends pas, vraiment je ne comprends pas.

M André Fidelin :

Si je peux me permettre, je propose que notre adjoint aux finances puisse répondre sur certaines questions qui le concerne. Je propose, maintenant, on va lui demander, sur certaines questions qui ont été posées. Tu n'as pas noté Alain ?

M Claude Drouglazet :

Il faut répéter les questions ?

M Alain Nicolas :

Sur les actions qui ont été supprimées. Je ne vois pas en tant que financier ce qui a été supprimé, sauf si mes camarades qui sont dans des secteurs bien précis ont supprimé des actions les concernant.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a des adjoints de secteur qui peuvent répondre ?

Mme Nicole Ziegler :

Des camarades, plutôt des compagnons.

M Alain Nicolas :

Ce sont mes compagnons ? Les camarades c'est pour Claude.

Rires...

M André Fidelin :

A ma connaissance, je n'ai pas non plus d'idées sur des actions qui auraient été supprimées. Xavier peut-être.

M Xavier Calvarin :

C'est surtout en fonctionnement où nous avons dû diminuer un certain nombre de prestations qui sont dues à différentes causes. Il y a par exemple l'interdiction des produits phytosanitaires. Jusqu'à l'année dernière, les agents intervenaient à partir de la saison de végétation. On avait recours par exemple à un nombre d'emplois saisonniers plus important que cette année. Depuis l'an dernier, si vous vous rappelez, nous avons fait un arrêté de voirie qui rappelle aux riverains, qu'ils ont obligation de l'entretien jusqu'au fil d'eau. Ça marche plus ou moins bien, mais on peut considérer qu'il y a quand même 50 % des gens qui le font. On le fait comme d'ailleurs toutes les autres collectivités, Brest, Lanester, Quimper etc. Dans la mesure ou de toute façon on veut respecter cette clause de non utilisation de

produits phytosanitaires, on n'a pas le choix. On n'arrivera jamais à compenser l'usage de ces produits. Au niveau du nettoyage de voiries, nous avons par exemple sur le Rouz, un demi poste au lieu d'un poste avec moins de rues traitées toutes les semaines, c'est-à-dire que certaines rues ne sont traitées que par quinzaine. C'est ce genre d'opération mais c'est toujours en essayant de faire avec les moyens que l'on a et avec l'intégration de nouvelles zones dans le périmètre des services techniques. Voilà quelques exemples.

M André Fidelin :

Ce sont des exemples organisationnels internes mais en tout état de cause, je n'ai pas connaissance d'actions qui sont liées directement aux citoyens, c'est-à-dire à l'égard du service public qui puissent être annulées. Je n'en ai pas connaissance. Ce sont certainement des éléments à la marge. Aujourd'hui quand on construit un BP, on fait référence d'abord à l'évolution des comptes administratifs en cours. C'est pour cela que dès juillet, on travaille déjà sur le BP en suivant l'évolution des comptes administratifs en cours. On engage très en amont les discussions avec les services de manière à anticiper la préparation de ce BP. Devant la baisse des dotations de l'état, Alain vous en a parlé tout à l'heure, on est dans l'obligation, aujourd'hui d'être beaucoup plus prudent et beaucoup plus attentif, ça fait partie de notre travail. En même temps, trouver un équilibre entre la durée de désendettement, entre les investissements, entre les budgets de fonctionnement, tout cela, c'est un équilibre qu'il faut trouver. Ce n'est pas facile et c'est grâce aux élus de secteur, aux adjoints dans le cadre d'arbitrages, en collaboration avec les chefs de services qui sont très associés à l'évolution des finances parce que c'est lié aux évolutions de service. Quand il y a un agent qui part en retraite, quand il y a des organisations à retrouver, on essaye, systématiquement de gagner des parts sur des fléchages, ce qui nous permet d'être très précis sur l'évolution du budget. Nous avons un devoir de répondre à un service public pour nos citoyens, mais il est vrai que dans le futur, s'il s'avérait que les dotations baissent régulièrement, on devra se poser la question. Chaque année on est à réduire de un, deux, trois. On voit bien qu'au niveau des recettes l'inflation ne bouge pas trop, nous sommes sur des bases forfaitaires à 0,4 sur 2017. Ce n'est pas grand chose. Vous avez en contre-partie, évidemment tout ce qui est fluides, tout ce qui est participation aux services extérieurs, qui évoluent et il faut trouver un équilibre entre tout cela. Ce n'est pas simple, mais c'est grâce à vous tous les services et les élus qu'on arrive quand même à trouver un équilibre qui paraît satisfaisant.

Sur la cantine et l'étude en cours, Éric, tu veux bien répondre ?

M Éric Malléjacq :

Alors, déjà je trouve très bien que tout le monde s'intéresse à la cuisine centrale, non pas uniquement sous le regard financier. Évidemment, nous sommes sur un vote de BP, donc le côté financier a bien évidemment son importance, mais je pense qu'au delà de ça, c'est important de s'y intéresser. Ça reflète le travail de nombreux de nos agents. Il y a beaucoup de personnes qui travaillent à la cuisine centrale qui produisent et qui par ailleurs aussi produisent pour nos enfants. Il faut savoir que l'essentiel de la production de la cuisine centrale est lié aux repas scolaires. C'est un sujet important.

On va déjà commencer par la première question qui est celle de la diminution de la part alimentaire. Cette part alimentaire, nous l'avons revue à la baisse en inscription budgétaire parce qu'on a constaté, lors de la construction du budget, que ce que l'on avait inscrit l'année précédente était de toute façon trop important par rapport à l'utilisation réelle sans que cela, d'une manière ou d'une autre n'impacte la qualité de ce qui est servi à nos enfants. Il faut vraiment avoir à l'esprit que ce n'est pas parce que la part alimentaire en terme de valeur a diminué que la qualité et la quantité seront moindre. La qualité et la quantité étant, ne serait-ce que réglementairement, fixées. D'autre part, c'est une volonté affichée que nous avons, que d'apporter une qualité au niveau de nos cantines. Je l'ai déjà dit plusieurs fois ici, on peut difficilement dire que ce que l'on sert dans nos écoles n'est pas de bonne qualité. Rassurez-vous la part alimentaire, effectivement en terme de budget diminue, ce n'est pas pour autant que la qualité sera impactée pour autant. On en vient donc à la 2^e question, qui est celle de l'audit. On en a déjà parlé plusieurs fois, en disant que nous allons en mettre un en place. D'autre part, en commission éducation j'avais présenté de manière plus précise que je ne le fais maintenant les conclusions du bilan de l'audit. Nous avons commandé un audit parce que la cuisine centrale est un outil qui est important. Il coûte à la ville. On revient au côté budgétaire, elle nécessitait de la part du budget principal une participation importante, c'est moins vrai maintenant depuis qu'on a réorganisé le budget, mais c'est malgré tout quelque chose d'important. D'autre part on pouvait constater que cette cuisine qui a été construite en 2001, et encore une fois, c'était tout à fait logique de le faire de cette façon-là en 2001, on avait une cuisine qui était dimensionnée pour produire un certain nombre de repas, de l'ordre de 2 000 à peu près. Or, le constat que l'on fait maintenant, c'est que cette production est moindre, voire bien moindre.

D'où l'idée de l'audit. Pourquoi l'idée d'avoir un avis extérieur et d'un professionnel sur le fonctionnement de la cuisine centrale ? Il faut bien que ce soit fait par quelqu'un de l'extérieur plutôt que de l'intérieur, parce que d'une part on a peut-être pas les compétences en interne et deuxièmement, étant juge et parti, c'est un peu compliqué d'avoir un avis correct. La mission de l'auditeur était de donner un avis sur le fonctionnement de la cuisine centrale mais également sur ses modes d'approvisionnement sur les marchés ainsi que sur la qualité de ce qui est servi aux enfants. C'est ce que j'ai dit l'autre jour en commission. Le but étant de présenter aux élus, différentes options à partir des constats qui ont été posés pour l'avenir de la cuisine centrale et plus largement de la restauration municipale ici à Concarneau.

Je ne vais pas revenir sur les différents éléments parce que ce n'est pas forcément le lieu, ce qui est important, c'est qu'à l'issue de l'audit et des différentes options qui lui ont été proposées, la municipalité a décidé de garder en régie la production alimentaire, ce qui est quand même une chose importante. En effet, on voulait garder la main sur la qualité de ce qui est produit au niveau de nos écoles et d'autre part, on sait qu'on peut s'appuyer sur une équipe qui est en place et qui travaille et qui met tout son cœur pour le travail qu'elle fourni. Je pense que c'est la partie la plus

importante. Il faut que les concarinois le sachent, cette cuisine centrale sur laquelle il a été dit beaucoup de choses, reste en régie municipale. Bien évidemment, il y aura des améliorations à apporter, c'est le but aussi de l'audit, on parlait de la phase de bilan, on arrive maintenant à la phase d'actions. Pour améliorer cette production, à la fois en terme d'organisation, mais aussi en terme de production et d'évolution de cette production tout en ayant encore une fois à l'esprit, que la qualité doit rester le centre de notre projet pour en particulier nos enfants qui sont encore une fois, je le répète, nos clients principaux.

M André Fidelin :

Merci Éric pour ces précisions. Je vais passer la parole à Bruno Quillivic, l'adjoint aux sports, pour répondre aux questions de Claude.

M Bruno Quillivic :

Pour répondre à Claude sur la question du tennis et notamment le lieu d'implantation du terrain. Il faut revenir au tout début avec cette triple problématique que sont la piscine, le tennis et la gym qui posaient vraiment problème. Nous avons essayé de trouver des solutions, les lieux adaptés, au final, ce qui s'est passé, c'est qu'on a souhaité maintenir la nouvelle piscine au Porzou parce que c'est un lieu central à proximité des collèges et des lycées, avec une facilité d'accès pour les écoles, et un environnement favorable. Partant de ce postulat, par rapport aux besoins qui étaient ceux exprimés par le club de tennis, à savoir avoir plus de terrains couverts et moins de terrains extérieurs, le projet tel qu'on l'avait dimensionné ne pouvait plus rentrer avec l'extension des parkings sur l'emplacement des parkings de la piscine et les terrains extérieurs. En plus, la problématique, c'était que le tennis n'est pas vraiment une activité très pratiquée auprès des collèges et des lycées, à la différence de la gymnastique qui elle est en tout cas beaucoup plus intégrée par les enseignants d'EPS. C'est pour cela que l'on sait qu'il valait mieux sortir le club de tennis du Porzou et mettre à la place le club de gymnastique.

En ce qui concerne le lieu, c'est vrai que le club a besoin de visibilité et d'intérêt touristique. Le tennis a une partie touristique et une partie cours. Il souhaitait avoir plus de visibilité. Malheureusement en terme de terrains existants il n'y en avait pas énormément. On en avait vu quelques-uns mais tous nécessitaient un achat de parcelles privées pour ce projet ce qui alourdissait le coût du projet. On n'y était pas favorable. Il ne restait plus que deux solutions, c'est-à-dire des terrains municipaux à classer sport ou équipements sportifs. Il y en avait deux, il y avait le site du Vuzut, et il y avait le site de Kerambreton. Au niveau du site du Vuzut, question visibilité, ça ne remplissait pas le besoin. On n'avait pas d'équipement touristique à proximité de style camping. C'est vrai qu'il y avait une volonté de la ville de conserver cet espace en réserve foncière pour des éventuels terrains de sport en herbe ou synthétique. C'est pourquoi, on a privilégié la question de Kerambreton. On avait à la fois un camping à proximité et on était dans une zone assez touristique et passante. C'était un quartier qui était aussi en manque d'équipement. Il y avait un intérêt d'amener nos visiteurs sur un coin de la ville qui est très beau au demeurant et qui est sans doute méconnu des visiteurs. Voilà pourquoi le site de Kerambreton a été retenu.

Micro coupé....

M Xavier Calvarin :

Oui, on en reparle régulièrement, j'ai déjà apporté une partie de la réponse. Ce bâtiment ne nous appartient pas, il est sur le domaine public maritime. Le 2^e point important c'est que ce bâtiment est un vestiaire. J'avais déjà proposé qu'on le remette en vestiaires. On enlève tout ce qui correspond à la restauration et on le remet en état proprement avec nos agents. Mais apparemment, ils sont attachés à garder cette capacité à déjeuner sur ce vestiaire, chose qui n'existe que sur ce site-là au niveau des services les autres, ce sont soit des vestiaires, ou soit des salles de restauration, mais ils n'ont pas à rajouter un frigo ou quoi que ce soit dans un endroit aussi exigü. Je suis tout disposé à ce qu'on remette le lieu de façon propre à condition qu'on y retrouve un vrai vestiaire, surtout que le personnel du bac, sauf erreur de ma part, touche la prime de repas. Au niveau de la ville ce sont les seuls quasiment à avoir ce statut-là. Il y a également le service de l'eau qui l'a exceptionnellement quand ils sont en déplacement sur site.

M Claude Drouglazet :

Inaudible.... Micro non branché....

M Xavier Calvarin :

Le service technique, il y a des astreintes 365 jours par an, le service de l'eau, 365 jours aussi par an.

M Claude Drouglazet :

Inaudible.... Micro non branché....

M Xavier Calvarin :

Oui, d'accord, mais ils pourraient tout à fait regagner les endroits où les autres agents municipaux se restaurent dans des conditions d'hygiène qui sont beaucoup plus favorables. Je serais d'avis à remettre ce vestiaire en état en tant que vestiaire. Et ensuite de demander aux agents de regagner les endroits de restauration qui sont prévus par la ville et qui sont tout à fait conformes aux normes d'hygiène.

M André Fidelin :

Bien, si vous voulez bien on va poursuivre ce conseil. Je vous propose que l'on passe au vote. Oui, Mme Ziegler.

M Xavier Calvarin :

Je n'ai pas répondu à Mme Ziegler.

Juste pour répondre à Mme Ziegler, sur le tableau d'amortissement et les subventions d'investissement, le service financier ne le fait plus figurer depuis deux ans au budget, tout simplement parce qu'ils ont changé de logiciel et cette rubrique est une rubrique facultative qui d'ailleurs ne faisait jamais l'objet d'aucune demande de précision de la part des élus. Un certain nombre de choses n'ont pas été réintégrées. Par contre, les services sont disposés à vous donner les chiffres, comme je l'ai vu tout à l'heure avec M Erwan Marc, il n'y a aucun problème là-dessus. Les points les plus importants qui étaient abordés, les années précédentes quand on abordait justement de l'eau, c'était surtout les équilibres financiers et le tarif de l'eau avec la part fixe et la part variable. Et au-delà, le rapport sur l'eau où on avait tous les critères. Vous avez tous en mémoire l'épaisseur du rapport sur l'eau. Par moment on essaye aussi de limiter les papiers. Si vous voulez avoir ces chiffres, il n'y a pas de problème on vous les donnera.

M André Fidelin :

Merci Xavier.

Mme Nicole Ziegler :

M le Maire, excusez-moi. Je réitère quand même ma demande qu'en commission on ait un travail complet sur les politiques de la ville. Je suis incapable d'expliquer aux citoyens pourquoi vous allez vers une action plutôt que vers une autre. On a l'impression que vous êtes toujours dans la réaction. Il y a une demande, donc en urgence on active tout le monde pour pouvoir répondre. Ce n'est pas comme ça que l'on travaille. Tout à l'heure en vous écoutant j'avais l'impression que vous subissez. Vous subissez un certain nombre de choses. C'est normal, on subit les baisses des dotations de l'État, on subit un certain nombre de réglementations, mais il y a un moment quand même, où la façon dont on mène une politique demande une pédagogie pour qu'elle puisse être expliquée à tout le monde. Et ça je suis désolée, ça manque beaucoup.

M André Fidelin :

Marc.

M Marc Bigot :

Je voudrais répondre à Mme Le Meur qui s'intéresse beaucoup à l'architecture. Effectivement, la ferme du Moros est un bâtiment intéressant qui fait d'ailleurs l'objet d'une protection dans le cadre de la ZPPAUP. Tout projet réalisé aux abords dans le périmètre de la ferme fait l'objet d'un avis de l'architecte des bâtiments de France. Deuxième chose, la ferme du Moros est également située dans une zone industrielle et le terrain qui fait l'objet de cette construction-là est un terrain qui appartenait à un industriel qui fabrique des cirés sur la place. C'est une parcelle qui aurait déjà pu être urbanisée depuis pas mal de temps. Les investissements ayant été reportés sur un autre secteur, il a procédé à sa mise en vente. On a rencontré le vendeur, les acheteurs en compagnie de M le Maire bien en amont de la signature de l'acte de vente, et la première remarque qui leur a été faite c'était de se rapprocher de l'architecte des bâtiments de France pour construire le projet que l'on connaît actuellement. Ce qu'ils ont fait d'ailleurs. Avant que le permis de construire ne soit déposé au service instructeur, il avait déjà fait l'objet d'un avis favorable de l'architecte des bâtiments de France. Ce n'est peut-être pas une science exacte, mais je tenais à le préciser. C'est vrai que la ferme actuellement on la voyait bien, parce qu'elle était un peu perdue derrière les ronces et quelques mauvaises herbes. On la voit mieux d'un côté que de l'autre, je le reconnais. Mais c'est vrai que la situation du bâtiment dans une zone portuaire industrielle, c'est une chose, mais je tenais quand même à vous dire que la signature de ce dossier-là a fait l'objet d'un avis conforme.

Mme Nicole Ziegler :

On a échappé belle, ça a failli être jaune.

M André Fidelin :

Qui veut intervenir à nouveau ?

M Marc Bigot :

Je ne sais pas si on a échappé belle, j'aurais bien aimé que ce soit jaune et que ce soit créateur d'emplois.

Mme Nicole Ziegler :

La ville peut avoir une action volontariste. On pouvait préempter le terrain, faire autre chose.

M Marc Bigot :

Je m'attendais à ta remarque.

Mme Nicole Ziegler :

Non, mais je sais bien, mais avoue que c'est moche !

M Marc Bigot :

Je te l'ai déjà faite lors du précédent conseil. On applique tout simplement là, la réglementation liée au PLU de 2007 qui autorise ce genre de construction industrielle dans ce secteur. On n'a rien inventé.

M André Fidelin :

Merci Marc pour cette remarque.

Nous allons passer au vote.

S'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons voter budget par budget. Tu veux le présenter Alain ?

M Alain Nicolas :

C'est comme tu veux.

Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget principal 2017 :

Le budget principal 2017 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à un montant de 25 894 681 € en diminution de -3,01 % par rapport à 2016 et en section d'investissement à un montant de 7 075 722 € en augmentation de +10,30 % par rapport à 2016.

Les maquettes budgétaires sont jointes en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 mars 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les équilibres budgétaires du budget principal pour l'exercice 2017.

M André Fidelin :

Merci Alain.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 16 mars 2017

6	Finances : Budget primitif - budget annexe de l'eau - exercice 2017
---	---

M Alain Nicolas :

Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget annexe de l'eau 2017 :

Le budget annexe de l'eau 2017 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 2 574 000 € HT (+1,28 % par rapport à 2016) et en section d'investissement à la somme de 1 646 750 € HT (-4,06 % par rapport à 2016).

Les maquettes budgétaires sont jointes en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 mars 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les équilibres budgétaires du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2017.

M André Fidelin :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 16 mars 2017

7	Finances : Budget primitif - budget annexe de l'assainissement - exercice 2017
---	--

M Alain Nicolas :

Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget annexe de l'assainissement 2017 :

Le budget annexe de l'assainissement 2017 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 1 382 100 € HT (+6,46 % par rapport à 2016) et en section d'investissement à la somme de 1 634 800€ HT (+39,40 % par rapport à 2016).

Les maquettes budgétaires sont jointes en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 mars 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les équilibres budgétaires du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2017.

M André Fidelin :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 16 mars 2017

8	Finances : Budget primitif - budget annexe du port de plaisance - exercice 2017
---	---

M Alain Nicolas :

Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget annexe du port de plaisance 2017 :

Le budget annexe du port de plaisance 2017 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 754 188 € HT (+9,57 % par rapport à 2016) et en section d'investissement à la somme de 305 812 € HT (- 16,49 % par rapport à 2016).

Les maquettes budgétaires sont jointes en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 mars 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les équilibres budgétaires du budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2017.

M André Fidelin :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 16 amrs 2017

9	Finances : Budget primitif - budget annexe du bac du passage - exercice 2017
---	--

M Alain Nicolas :

Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget annexe du bac du passage 2017 :

Le budget annexe du bac du passage 2017 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 424 200 € HT (+24,22 % par rapport à 2016) et en sur-équilibre en section d'investissement à la somme de 187 210 € HT.

Les maquettes budgétaires sont jointes en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 mars 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les équilibres budgétaires du budget annexe du bac du passage pour l'exercice 2017.

M André Fidelin :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 16 mars 2017

10	Finances : Budget primitif - budget annexe de la cuisine centrale - exercice 2017
----	---

M Alain Nicolas :

Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget annexe de la cuisine centrale 2017 :

Le budget annexe de la cuisine centrale 2017 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 1 027 350 € HT (-2,27 % par rapport à 2016) et en section d'investissement à la somme de 78 300 € HT (+60,45 % par rapport à 2016).

Les maquettes budgétaires sont jointes en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 mars 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les équilibres budgétaires du budget annexe de la cuisine centrale pour l'exercice 2017.

M André Fidelin :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 16 mars 2017

11	Finances : Budget primitif - budget annexe du centre des arts et organisation de spectacles - exercice 2017
----	---

M Alain Nicolas :

Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget annexe du centre des arts et de la culture 2017 :

Le budget annexe du centre des arts et de la culture et de l'organisation de spectacles 2017 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 634 800 € HT (+1,75 % par rapport à 2016) et en section d'investissement à la somme de 122 460 € HT (+7,61 % par rapport à 2016).

Les maquettes budgétaires sont jointes en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 mars 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les équilibres budgétaires du budget annexe du centre des arts et de la culture pour l'exercice 2017.

M André Fidelin :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Voilà pour les budgets. Nous passons maintenant à la fixation des taux d'imposition. Alain.

Conseil municipal du 16 mars 2017

12	Finances : Fiscalité directe locale - fixation des taux d'imposition 2017
----	---

M Alain Nicolas:

La loi de Finances 2017 a fixé un coefficient de revalorisation de +0,4 % des valeurs locatives servant d'assiette au calcul des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de la taxe d'habitation.

Les bases d'imposition 2017 n'ont pas été notifiées à ce jour. Elles devraient évoluer en variation physique de la manière suivante par rapport aux bases notifiées en 2016 :

- taxe d'habitation : -2,70 % (contre 0 % en 2016) ;
- foncier bâti : +1 % (+ 1 % en 2016) ;
- foncier non bâti : 0 % (0 % en 2016).

En 2016, le produit notifié sur l'état 1259 de fiscalité était de 14 846 K€. Sur l'exercice 2016, la commune de Concarneau enregistre un versement total de 14 613 K€ soit un montant inférieur de 233 K€ à la prévision de l'état 1259 décomposé de la façon suivante :

K€	Produit notifié état 1259 de 2016	Produit enregistré en 2016	Différence
Taxe d'habitation	7014	6634	- 380
Taxe d'habitation sur les logements vacants	0	132	132
Taxe sur le foncier bâti	7626	7642	16
Taxe sur le foncier non bâti	206	205	- 1
Total	14 846	14 613	- 233

Les bases d'imposition devraient évoluer en variation physique de la manière suivante par rapport au produit perçu en 2016 (estimation) :

- taxe d'habitation : + 0,9 % ;
- foncier bâti : +0,8 % ;
- foncier non bâti : 0,7 %

Le produit fiscal estimé, c'est-à-dire les bases d'imposition 2017 multipliées par les taux 2017, est de 14 792 000 € soit une baisse de -0,4 % par rapport à l'état 1259 notifié en 2016 et +1,2 % au produit enregistré en 2016.

Les taux d'imposition 2017 sont proposés sans majoration par rapport à ceux de 2016,

- pour la taxe d'habitation : 19,16 % ;
- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,19 % ;
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71,90 %.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 mars 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- De voter les taux suivants : 19,16 % pour la taxe d'habitation ; 25,19 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ; 71,90 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

M André Fidelin :

Merci Alain. Il n'y a pas de majoration sur les taux d'imposition. Vous avez des remarques sur cette délibération ?
Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

On pourrait se satisfaire du fait que les bases des taux d'imposition n'augmentent pas, sauf qu'on a une diminution forte des recettes sur la taxe d'habitation, c'est me semble-t-il lié aux exonérations. Exonérations des taxes d'habitation qui impliquent effectivement un appauvrissement d'une certaine partie de la population. La taxe d'habitation est aussi calculée sur une partie des revenus. C'est mon interprétation.

M Alain Nicolas :

Oui, tout à fait. C'est le revenu fiscal de référence qui a augmenté de 4 %. Automatiquement, ça a sorti un certain nombre de personnes de l'impôt.

M Claude Drouglazet :

Mais quand on fait une exonération de taxe d'habitation c'est bien parce que les gens n'atteignent pas le revenu fiscal de référence. Ce sont des gens qui sont quand même à revenu modeste.

M Alain Nicolas :

Ce qui veut dire effectivement que nous avons toute une franche de la population qui est proche du revenu fiscal de référence. Le revenu fiscal de référence en 2017, de mémoire doit être 10 800 € pour l'année. C'est effectivement bas. Je suis d'accord. Je me répète, il y a toute une franche de la population qui est proche de ce niveau-là. Il suffit de remonter ce revenu fiscal de référence, ça a été le cas en 2014 pour 4 % et on s'est retrouvé avec des gens qui ne payaient pas d'impôt.

M Claude Drouglazet :

Ce que je veux dire par là, si un candidat à l'élection présidentielle a proposé de supprimer la taxe d'habitation, ce n'est pas par hasard non plus. C'est vrai que c'est un impôt socialement relativement injuste. Vous pouvez vous satisfaire de maintenir les taux mais d'un autre côté, il faut penser à ces populations-là. Ça mériterait peut-être une baisse des taux dans les années à venir.

M André Fidelin :

Xavier.

M Xavier Calvarin :

Pour la baisse des taux qui est compensée sur un calcul d'une année n-30 quasiment, c'est le fait justement de ces 4 % sur lesquels on a revu les seuils. C'est un effet de seuil. Sans quoi on avait ce financement parce qu'il avait même été calculé.

Sur la politique générale où on nous explique qu'on va exonérer 80 %, il faudra aussi qu'on nous explique comment on compensera auprès des collectivités territoriales, cet argent. Si là aussi on se base sur un chiffre d'il y a 30 ans, je pense que les collectivités ont beaucoup de soucis à se faire. On peut exonérer tant qu'on veut. Par contre, tout ce qui est à financer dans le fonctionnement de tous les jours dans les collectivités territoriales, est incompressible. Vous avez le personnel, vous avez les fluides etc. C'est un bel effet d'annonce les 80 %, mais il faudra quand même qu'on nous explique comment faire fonctionner les collectivités.

M Antony Le Bras :

M Calvarin, vous aurez l'explication, je pense, pas avec moi maintenant, parce que j'ai une autre question. Moi non plus je ne me satisfais pas de cette simple stabilité, cette stabilité vient après une hausse très importante en 2015 alors que vous vous étiez engagés à une stabilité des taux. J'attends que sous la mandature, vous reveniez aux taux d'imposition de 2014. Je ne peux pas voter pour cette proposition.

M André Fidelin :

Cela ne nous surprend pas.

M Antony Le Bras :

Très bien.

M André Fidelin :

On va passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

M Xavier Calvarin :

Contre le maintien des taux ?

M André Fidelin :

Et bien oui, apparemment c'est contre le maintien des taux.

Inaudible....

M André Fidelin :

Je préfère ne rien dire.

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 5 CONTRE (Mmes LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET) 2 ABSTENTIONS (Mme LE MEUR M, Mme ZIEGLER).

Conseil municipal du 16 mars 2017

13	Finances : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) - 2017-2020
-----------	---

M Alain Nicolas :

Le point suivant porte sur les AP/CP.

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du conseil municipal.

Libellé du programme	Montant de l'AP (€ TTC)	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	2017	2018	2019	2020
Mise en lumière de la ville close	450 000	150 000	150 000	200 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Réhabilitation de la ville close - Tour du Maure*	380 000	-	-	159 065	192 443	28 492	-		
CCI/PORT Modernisation aire technique réparation navale	1 000 000	-	-	300 000	-	650 000	50 000		
Pôle tennis	2 355 582	268 304	57 279	-		300 000	1 730 000		
Rénovation du stade Guy Piriou	1 760 880					1 056 000	704 880		
Révision du PLU	100 000				-	25 000	25 000	25 000	25 000
Participation rénovation du quartier de Kerandon	1 600 000	-	-	400 000	500 000	500 000	200 000		
Coulée verte – Jardin public des sables blancs	200 000					100 000	100 000		
Rénovation de la rue de Lanriec	870 000					370 000	500 000		

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 mars 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- de se prononcer, au titre des années 2017-2020, sur la modification des AP/CP.

M André Fidelin :

Est-ce que vous avez des remarques ? Claude.

M Claude Drouglazet :

Sans répéter ce que j'ai dit, là en fait, on s'engage sur des autorisations de programme et crédits de paiement sur 2017-2020. On s'engage sur une somme et après derrière ces sommes, il y a un certain nombre de projets. Concernant par exemple, l'USC, je dis tout de suite que je ne suis pas contre tel ou tel club, mais on est là en train de parler de finances. Concernant l'USC, ce que j'aimerais bien savoir, c'est dans la perspective 2020, on est en 2017, premièrement, quel est le projet sportif ? Est-ce que derrière ce projet sportif il y a un projet économique ? On monte en D2, est-ce qu'on fait comme Guingamp ? Est-ce qu'on change de statut ? Est-ce qu'on garde le statut associatif ? Je ne peux pas accepter de voter un plan pluriannuel d'investissement sur trois ans, sans avoir tous ces éléments. Comme je ne suis pas dans l'exécutif, vous avez peut-être des éléments que je n'ai pas. Mais c'est un peu pareil pour le tennis. Pour le tennis, quand on voit les sommes 2,3M€, et peut-être que ça débordera. La piscine ça a débordé excusez-moi de le dire comme ça mais c'est vrai. Je n'ai pas fait exprès. Un plan pluriannuel d'investissement avec une autorisation de programme, je trouve ça très bien, mais à condition vraiment qu'on ai les éléments forts derrière. Pour revenir à l'USC, il y a un dossier derrière, une mise en conformité. La Fédération française nous impose des travaux à réaliser. Il y a eu une époque où l'USC, c'était à l'époque où Guingamp est monté en division supérieure, pour faire sa montée en gains, à l'époque, les dirigeants de l'USC n'avaient pas souhaité aller au-delà par manque de moyens. Aujourd'hui, il y a apparemment une volonté ferme du club de pouvoir monter, de se professionnaliser. Il y a un mois encore, on en rêvait tous ou presque, pas moi mais certains. Je pense que ça vaudrait la peine qu'il y ait une réunion de travail avec le club pour savoir où ils veulent aller. Si vous êtes obligés de mettre 1 ou 2 M€ sur la table tous les ans, je ne sais pas comment vous aller faire votre budget. Les 1,7M€ de l'année prochaine pour 2018, je ne sais pas comment l'adjoint aux finances va pouvoir se débrouiller pour trouver les équilibres. Je suis membre de la commission des finances et je me pose ce genre de questions. Je suis je pense dans mon rôle de conseiller municipal. Je n'attaque pas les clubs, je n'attaque personne. Mais je me pose ces questions parce que ça reste de l'argent des contribuables. Vous nous avez dit M le Maire, à demi-mandat, que vous étiez comptable de l'argent des contribuables, et même dans l'opposition, je me sens aussi comptable de l'argent des contribuables. Voilà ce que je voulais dire.

Micros non allumés...

M Xavier Calvarin :

... Par contre, c'était le sujet qui suit.

M André Fidelin :

Mais ce n'est pas grave.

M Xavier Calvarin :

On va anticiper là-dessus. Il y a un certain nombre de questions, dans ce que tu demandes, effectivement on a eu, ce n'est pas faute d'avoir eu des réunions avec le Club, avec la Fédération, avec la Ligue, on a vu les deux, les règlements ne sont pas les mêmes entre la Ligue et la Fédération et même la FIFA pour accueillir un championnat du monde des moins de 20.

On a parlé tout à l'heure du confort des passeurs du bac. Je vous invite à demander un accès aux vestiaires de l'USC afin de voir dans quel état les joueurs sont logés à l'USC. C'est un état dérogatoire qui fait que de toute façon si on ne s'engage pas pour les travaux de mise en conformité avant la fin de l'année, systématiquement, le club est rétrogradé. Ce serait la conséquence de la non conformité aux règles de national. Pour l'instant, le projet que l'on va voir tout de suite après, c'est le projet de mise en conformité au niveau national à la seule chose près, c'est que les deux vestiaires qui seront refaits, on est parti sur les normes de la ligue 2 pour ne pas y revenir, si jamais ils avaient accès à la 2^e division. Pour l'éclairage, on est en cours de réflexion. Il y a un des poteaux qu'on est obligé d'enlever de toute façon, par rapport aux travaux qui sont envisagés sur les vestiaires. Du coup on a la remise en conformité de l'éclairage de prévu, plus les toilettes, là c'est pareil il faut vraiment aller voir dans quel état sont les toilettes de l'USC. Ceux qui vont de temps en temps au stade le voient. C'est aussi l'image de Concarneau que l'on donne. Il y a des gens de tout le département qui viennent. Je crois que les travaux qui sont engagés là auraient été les mêmes s'ils étaient restés dans la division en dessous parce que le CFA et le National ont les mêmes règles. On n'avait pas le choix. Ensuite, il y a le problème du projet du club d'accéder à la 2^e division. On a suffisamment discuté avec eux. Et, dans ce cas-là effectivement le périmètre ville ne suffira pas à subvenir au soutien financier nécessaire derrière pour mettre tout l'équipement en conformité. On se l'est dit, le Président en est tout à fait conscient. On a pris les exemples des autres clubs équivalents. Il y a au moins trois clubs qu'on a vu il n'y a pas si longtemps que cela, Quevilly, Orléans et Bourg en Bresse pour ne pas les citer. Aucun de ces clubs n'est soutenu par sa ville. Ils sont tous soutenus, soit par les Conseils régionaux ou les Conseils départementaux et les communautés d'agglomération ou les communautés urbaines.

De toute façon, on sait très bien qu'on pourra accompagner en National, mais on ne pourra pas accompagner en D2. Si jamais on arrivait à ce projet de D2, dans un premier temps, on serait obligé de trouver un terrain ailleurs pour le louer au club, comme le font d'autres clubs. Quand ils montent, l'année où ils montent ils n'ont pas l'équipement qui permet d'y aller et là les contraintes sont beaucoup plus strictes. Ils ont une location à payer sur un des clubs, il y a trois clubs bretons qui ont un équipement qui permet d'accueillir l'USC. Le Président et les dirigeants ont déjà pris contact. Et ensuite, il y a le montage financier qu'il y a là à trouver. C'est très clair que le montage financier on a un effort qui est très important sur les deux années, sur l'équipement en l'état. Mais on n'a pas la capacité bien sûr à accompagner un club de 2^e division. Pour ce qui est de la 2^e division, effectivement, le statut est très clair.

Ils ne peuvent pas rester en statut associatif, ils sont obligés de monter une société d'économie et de se séparer de la partie associatif du club. Il y a la partie « pro » et la partie associatif classique qui reste tel qu'il est maintenu. Voilà

un peu ce que je voulais dire. Le financement qui est prévu d'1,7M€, ce n'est pas le financement qui correspond à l'aménagement du niveau de la 2^e division. Là il faudrait plus que doubler cette enveloppe.

M Bruno Quillivic :

Juste pour compléter, les 1,7M€ ce n'est pas la part financée par la ville, et c'est le sujet suivant. On est bien sur une part bien moindre puisqu'on est à 885 766 € pour la part ville, après les subventions. Je dois dire qu'on doit saluer aussi le club pour son investissement dans la recherche de subventions pour ce projet-là et pour soutenir la ville et remercier les engagements du Conseil régional et du Conseil départemental. Je voulais préciser ça.

M André Fidelin :

Aussi pour dire que le club travaille actuellement sur un changement de statut juridique pour passer en SAS, y compris en national. Il y a des raisons commerciales, financières, des flux financiers qui ne répondent plus aujourd'hui à une association classique, c'est le premier point.

Le deuxième point, Xavier vient de le dire ce sont les normes réglementaires de la fédération française de football en national. Si on n'y va pas, le club est susceptible de descendre, ce n'est pas ce que l'on souhaite. C'est arrivait à d'autres clubs. C'est pour cela que c'est précis. Ensuite, le club rayonne sur un territoire élargi, il véhicule une image valorisante de Concarneau. Et au-delà de cette association, qui est méritante, et qui draine aussi des jeunes au niveau du sport, sport de compétition certes, mais je pense que c'est une bonne image qu'il véhicule. On se doit de les accompagner dans leur démarche, et c'est ce que nous faisons. Il y a le point de vue sportif qu'il faut peut-être reconsidérer et ensuite, comme le dit Xavier, la L2 ce n'est pas la commune, là on est au niveau de la communauté d'agglomération pour les prises en charge financières.

M Antony Le Bras :

Juste une question, en cas de montée en ligue 2, il n'y a pas une dérogation d'un an ou deux, d'une saison ou deux avant d'obtenir les travaux nécessaires ?

M André Fidelin :

Là ce n'est plus la fédération, c'est la ligue nationale de football. Il y a des règles très précises.

M Xavier Calvarin :

Là c'est très clair, il n'y a pas de possibilité de dérogation pour une raison très simple, c'est que le financement vient des médias, et les médias refusent de se positionner dans les stades qui ne sont pas conformes. C'est-à-dire que la retransmission n'est pas possible. Qui dit pas de retransmission, dit automatiquement qu'on est rétrogradé.

M André Fidelin :

On n'est plus dans le même contexte.

M Philippe Hennion :

Est-ce qu'il va y avoir quelque chose de fait pour les parkings ? On parlait de l'image de marque de Concarneau. Quand il y a un match, on n'arrive même pas à se garer.

M André Fidelin :

Oui, surtout le samedi après-midi. Quand il y a un match, et quand le match est retransmis sur Canal+, c'est sur que cela pose problème. C'est un sujet que l'on aborde avec les dirigeants du club. Il faudra que l'on trouve une solution on a déjà réfléchi à une possibilité dans les alentours, mais pour l'instant il n'y a rien d'arrêté. C'est peut-être aussi lié aux résultats du club demain. Effectivement, aujourd'hui, il y a une dynamique. Il y a de l'enthousiasme par rapport à la montée en national, et cette possibilité de montée en L2. Cela suscite l'engouement vis à vis des supporters. Mais demain, on ne sait pas ce qu'il sera fait. On y réfléchit, mais ce n'est pas pour autant que la décision sera prise. Quand il y a les matchs le vendredi soir, en règle générale, il n'y a pas trop de problèmes parce que les parkings des grandes surfaces situées à côté répondent aux attentes immédiates puisque c'est la proximité, avec l'accord bien entendu des dirigeants et responsables de ces magasins.

M Xavier Calvarin :

Je voulais juste rajouter pour ceux qui vont aux matchs de football et qui vont à Brest ou à Lorient, on est dans le même cas de figure. C'est-à-dire que la seule chose qui est obligatoire pour les clubs, c'est d'accueillir les visiteurs. L'équipe avec ses supporters doit être accueillie dans des conditions bien établies par le règlement. Pour le reste, il n'y a aucune contrainte là-dessus. L'accueil des supporters est laissé à l'appréciation des supporters pour trouver une place où ils peuvent dans le secteur et de marcher un peu. Je sais que ça engorge un peu le secteur, pour quelques matchs, mais ça fait vivre aussi Concarneau.

M Bruno Quillivic :

Juste pour compléter sur une note un peu plus légère. On le répète à chaque match qui a lieu le samedi après-midi, c'est que Concarneau a la chance de bénéficier d'un réseau de bus relativement performant avec Coralie et son vice-président ici aux transports. Vous rigolez, mais c'est quelque chose que l'on fait très régulièrement et malheureusement ça n'a pas toujours un grand succès en terme de fréquentation. Mais c'est une bonne occasion en allant au match de découvrir notre réseau de transports collectif.

M Claude Drouglazet :

C'est vrai que le transport ce jour-là, est presque gratuit. Il y a presque un effort supplémentaire à faire. Simplement de vous dire, et j'ai bien fait de poser la question et je vous remercie des réponses qui vous avez apporté. Je suis sûr qu'un certain nombre de mes collègues n'avaient pas ce niveau d'information.

M André Fidelin :

C'est possible.

Inaudible...

M André Fidelin :

Si précis, peut-être pas.

M Xavier Calvarin :

Je vais quand même être relativement clair. Mme Ziegler, vous étiez à la dernière commission des sports.

Mme Nicole Zielger :

Oui.

M Xavier Calvarin :

Je pense qu'on a eu une discussion à la dernière commission des sports ou on a repris exactement les propos tenus ici. Au niveau de nos collègues, quand on a vu et abordé le budget, on a débattu, bien évidemment de ces problèmes-là.

M André Fidelin :

Le lundi on en parle.

Nous sommes aux AP/CP, on va passer au vote ? Mme Le Meur, vous vouliez ajouter quelque chose.

Mme Marie Le Meur :

Je voulais juste poser une question. L'engouement pour ce club et sa montée éventuelle justifie-t-il des travaux de plus d'un million d'euros ? Je pense que pour ces travaux, il y a eu des dérogations avant.

M Xavier Calvarin :

Pour le National.

Mme Marie Le Meur :

Oui, mais elles dataient de quand ?

M Xavier Calvarin :

De trois ans.

Mme Marie le Meur :

De trois ans. Il arrive un moment où la dérogation devient une obligation. Il aurait peut-être fallu faire ces travaux-là avant, non ? On ne pouvait pas les faire avant ?

M Xavier Calvarin :

On a commencé les travaux il y a déjà deux ans. On a commencé par la réfection du terrain il y a deux ans. L'année dernière, on a remis en conformité les bancs de touche, on a refait un certain nombre d'éléments de sécurité des accès aux sites. Là maintenant comme il y avait tellement de points qui étaient à revoir, on est passé par un bureau d'étude, qui nous a fait un projet complet avec un permis de construire avec un cabinet d'architectes qui est spécialisé justement dans l'équipement sportif et la conformité au règlement.

M André Fidelin :

Merci Xavier. On vote ? Ah non, pas encore.

Mme Nicole Ziegler :

J'entends bien cela, que ça fait trois ans que les travaux ont été commencés. Il n'empêche qu'on a été convoqué avec le Département et la Région, entre Noël et le Nouvel an ou avant Noël, ça devait être le 23, pour nous dire oh là là, il faut commencer les travaux, il faut les commencer en urgence, il faut financer tout cela en urgence. J'entends que ça fait 3 ans mais on a été invité, pour ne pas dire convoqué le 23 décembre pour nous dire, et bien écoutez, il faut faire quelque chose parce que si les travaux ne commencent pas avant le mois de mai, si c'est ça...

M André Fidelin :

Est-ce que vous pourriez avoir un débat entre vous, parce que sur l'USC, on ne va peut-être pas passer la soirée non plus.

M Xavier Calvarin :

Je vais juste répondre en deux mots, c'est très simple. Cette réunion, à laquelle vous étiez invités, je n'ai jamais

lancé de convocation, j'ai toujours lancé des invitations, elle était tout simplement pour monter ce dont on va débattre juste derrière, c'est-à-dire de monter le plan de financement des travaux auquel on vous avait invité pour premièrement vous faire part des travaux qui étaient programmés et deuxièmement voir de quelle manière on pouvait les financer. C'est ce qui se fait à chaque fois qu'il y a des grands projets. C'est vrai que c'était un peu avant les fêtes de fin d'année, mais on est en permanence avec des réunions qui sont différents projets. Là, la proximité avec les fêtes de fin d'année, on aurait dû fermer la mairie, mais ce n'est pas ce que nous faisons d'habitude. Je ne pense pas qu'il y ait des problèmes. Pourquoi avons-nous précipité cette réunion ? Tout simplement du fait des résultats du club et vous n'êtes pas sans l'ignorer, on était dans la phase où le club était en tête de championnat. Le club avait besoin de réponses très rapides sur la manière dont on allait pouvoir répondre à leur attente et c'est à ce titre-là que l'on s'est mis tous autour de la table. Je pense que vous n'allez quand même pas nous reprocher de vous avoir invité pour se mettre autour de la table...

M André Fidelin :

Le Club est monté en National de cette année. Il fallait aussi en parallèle attendre les résultats sportifs puisqu'en National il y avait des normes réglementaires imposées... Mais non pas de trois ans, le club est monté de cette année en National. Il est monté en juin-juillet.

Mme Nicole Ziegler :

Ça se prévoit ça.

M André Fidelin :

Ça se prévoit la montée ? Mais non ! On va arrêter le débat, parce qu'on ne va passer la soirée sur ce sujet. Je propose que l'on vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

M André Fidelin :

Surtout, Mme Ziegler vous participez aux réunions de commissions sports.

Le rapport est adopté par 25 voix POUR, 2 CONTRE (Mme JAN, M DROUGLAZET) 5 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU). Mme BOIDIN s'étant absentée au moment du vote.

M André Fidelin :

Bien le point suivant, c'est la mise en conformité du stade Guy Piriou. Xavier.

Conseil municipal du 16 mars 2017

14 Services techniques : Travaux de mise en conformité du Stade Guy Piriou

1 - Présentation du programme :

- **Objectifs** : la ville de Concarneau a un projet de rénovation du stade Guy Piriou. En effet, les obligations liées au niveau national auquel évolue notre club de football l'U.S. Concarnoise, nous obligent à de gros travaux sous peine d'une relégation administrative pour la prochaine saison.
Il a ainsi été retenu la mise en conformité du stade (norme FFF) avec le niveau national pour un montant de 1 467 400 € HT, y compris éclairage niveau ligue 2, un des pylônes existants se trouvant dans l'emprise de l'extension des vestiaires.
- **Contenu du programme** :
 - rénovation et extension des vestiaires sous la tribune ouest,
 - mise aux normes de l'accessibilité PMR,
 - refonte de l'éclairage sportif du terrain,
 - mise en conformité avec la réglementation incendie de l'ERP,
 - construction de nouveaux sanitaires extérieurs (H/F et PMR),
 - réfection de la toiture des locaux de restauration,
 - réalisation d'un réseau d'eaux pluviales sur les pourtours du terrain, avant revêtement en enrobé de tous les espaces circulés accessibles aux PMR,
 - location de bungalows pour abriter les équipes pendant les travaux.
- **Plans** : (en pièce-jointe)

2 - Calendrier :

- PC délivré vers le 15/04/17
- Consultation le 15/04/17
- Remise des plis le 15/05/17
- Commission de marchés le 7/06/17
- Attribution des marchés le 19/06/17
- Démarrage des travaux le 2/07/17
- Fin des travaux vers le 1/03/18

3 - Plan de financement du projet - sur 2 exercices budgétaires :

Dépenses	2017	2018	TOTAL H.T.	Recettes	
Travaux de rénovation et d'extension des vestiaires	307 000 €	307 000 €	614 000 €	RÉGION – Crédit sectoriel 13,6 %	200 110 €
Location bungalows	60 000 €	25 000 €	85 000 €	Contrat de partenariat (QCD) 6,8 %	100 000 €
Travaux d'accessibilité tribunes	28 200 €	28 200 €	56 400 €		
Travaux de rénovation des sanitaires		97 700 €	97 700 €	Département – Contrat de territoire 20 %	293 480 €
Travaux de voirie, réseaux et enrobés	53 000 €	62 000 €	115 000 €	FSIL 10 %	146 740 €
Aménagement ds combles en bureaux		44 600 €	44 600 €	CNDS 16 %	234 784 €
Couverture buvette		22 700 €	22 700 €	Ville de Concarneau 33,6 %	492 286 €
4 mâts d'éclairage	432 000 €		432 000 €		
TOTAL HT	880 200 €	587 200 €	1 467 400 €		1 467 400 €
TVA	176 040 €	117 440 €	293 480 €		293 480 €

TOTAL TTC	1 056 240 €	704 640 €	1 760 880 €		1 760 880 €
------------------	--------------------	------------------	--------------------	--	--------------------

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider le programme de travaux,
- de valider le coût des travaux,
- d'autoriser M le Maire à solliciter les subventions auprès de l'État dans le cadre du FSIL, et de la direction départementale de la cohésion sociale (CNDS), du Conseil régional au titre des Crédits sectoriels, du Contrat de partenariat et du Département dans le cadre du Contrat de territoire.

M André Fidelin :

Très bien Xavier. Le but est de solliciter les subventions. Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Je n'ai pas de question mais c'est une remarque de forme que ce soit pour ce qui a été annoncé au niveau des budgets concernant les travaux ou là, je pense que ça doit faire l'objet d'un passage en commission. Ce qui n'a pas été le cas.

On a beaucoup débattu, mais je pense que si ça avait été vu en commission, on a balayé les budgets. Je ne suis pas intervenue au moment des budgets mais je rappelle quand même qu'habituellement, chaque budget est présenté, chaque budget est discuté, et chaque budget est voté et on passe comme cela, budget après budget. On ne balaye pas le budget comme cela vient d'être fait. Et j'aimerais que pour l'année prochaine, on le fasse dans les règles. Il y a une longue présentation qu'on ne peut pas interrompre et c'est normal, mais au moins qu'on respecte et qu'on échelonne budget par budget et comme ça on peut intervenir sur chaque budget plutôt que de noyer les trucs.

Je n'ai pas de question là-dessus, je voterai cette délibération. Je précise que la Région s'est d'ores et déjà engagée par courrier officiel à voter une subvention à hauteur de 200 000 €, c'est noté 200 110 €, je pense qu'il a fallu trouver des articulations mais ce ne sont que des demandes. En tout cas, l'engagement de la Région est officiel.

Et qu'à l'avenir ces dossiers fassent l'objet d'un passage en commission comme c'est la règle pour les délibérations du conseil. Merci.

M André Fidelin :

Il n'y a pas d'autres interventions ?

Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Nous allons voter la délibération pour bien montrer que nous n'avons rien contre l'USC. Il y a une nécessité à faire les travaux, soit, il faut y aller, donc nous voterons la délibération.

Mme Marie Le Meur :

Je voulais juste demander si vous serez généreux pour les autres clubs sportifs de Concarneau ? Eux aussi donnent une image de Concarneau. Il y a aussi des visiteurs.

M Xavier Calvarin :

Pour la discussion et le passage en commission, je rappelle quand même que c'est passé en commission travaux avec les valeurs que l'on avait. Les derniers chiffres qui apparaissent dans ces documents-là datent de cette semaine. C'est d'ailleurs pour cela que vous avez un rapport modifié dans la mesure où on a une obligation avant le mois d'avril d'avoir une délibération du conseil municipal pour justement que le club ne rétrograde parce que la dérogation n'allait que jusqu'au mois d'avril. Il y avait effectivement un problème d'urgence. Maintenant vous nous dites que l'on devrait faire des commissions, oui, regardez les agendas des commissions entre celles de la ville et celles de CCA, je pense que nous serons amenés, prochainement à faire des commissions le samedi, voire le dimanche. Il y a parfois des impossibilités techniques de placer des dates pour pouvoir faire des réunions. On le fait de la façon la plus transparente possible. On n'a jamais refusé aucun détail à aucun des élus qui le souhaite. Si on avait eu le temps, on aurait pu planifier une réunion, ce n'est pas un problème. Mais malheureusement, sur ce dossier-là on était un peu pris par le temps parce qu'il fallait à tout pris que pour le mois d'avril cette délibération soit votée et soit aussi envoyée à la fédération française de football.

M André Fidelin :

Merci Xavier, on va passer au vote.

M Bruno Quillivic :

Juste une réponse pour Mme Le Meur pour savoir si on sera aussi généreux avec les autres associations sportives. J'apprécie le message qui est sans sous-entendu bien sûr. Les choses très clairement pour les autres associations, on les fait. On ne vous a pas attendu pour les faire. Je rappelle qu'il y a une nouvelle piscine pour le club nautique concarnois, pour les bébés nageurs, pour les étoiles de mer. Il y aura une nouvelle piste d'athlétisme qui concernera le coathlé, les foulées concarnaises et l'ensemble des clubs de course à pied. Il y a une nouvelle toiture pour le Concarneau cornouaille hand-ball, pour le HB Sud 29. Il y a enfin du chauffage au COSEC pour l'USC basket et Concarneau volley. Et il y aura bientôt un nouveau gymnase pour le club G2C. J'apprécierai qu'à l'avenir, on évite ce genre de propos parce que je crois que la municipalité en fait beaucoup pour le sport. C'est mon rôle de le reconnaître. Je n'apprécie pas trop ce genre d'insinuation qu'on en ferait uniquement pour certains clubs et pas

d'autres. Ce n'est pas la vérité, au contraire on fait sur tous les clubs et en fonction des besoins. Il reste encore des choses à faire. Mais elles sont nettement moins importantes que ce que nous avons trouvé au début.

M André Fidelin :

Merci, nous allons passer au vote.

Mme Gaël Le Meur :

M le Maire, j'ai une question.

M André Fidelin :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Mme Gaël Le Meur :

Excusez-moi ! J'ai encore une question.

M André Fidelin :

Non, non.

Ceux qui sont pour ?

Attendez, vous avez eu la parole maintes et maintes fois, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Pas ce soir. Absolument pas ce soir.

M André Fidelin :

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

M Xavier Calvarin :

Attendez, on n'a pas compté les votes.

M André Fidelin :

Je recommence.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Voilà, il y a unanimité. Merci à vous tous.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Le point suivant, il s'agit de l'attribution d'une subvention à la Caisse des écoles.

M Éric Malléjacq :

La caisse des écoles est une entité juridique propre. Elle a été créée, à Concarneau, en mai 1882. Elle est administrée par un comité dont le président est M le Maire.

Traditionnellement, la caisse des écoles de Concarneau accorde des aides financières :

- Aux familles concarnaises, les plus démunies.
- Aides dans le cadre de voyages éducatifs des écoles primaires et secondaires publiques concarnaises. Cette aide est attribuée en fonction du quotient familial des familles et représente de 70 à 20 % du coût du séjour.
- Aides aux familles qui se trouvent dans l'obligation d'inscrire leur enfant dans une classe d'insertion scolaire (ULIS) ou leur enfant handicapé dans une école publique extérieure. Deux types d'aides sont possibles, une aide à la restauration et une aide dans le cadre de voyage éducatif.
- Prêt d'honneur. Ce prêt, à 0 % d'intérêt, plafonné à 1 500€ maximum, est accordé aux étudiants concarnais et doit être remboursé à la fin des études.

- Aux écoles primaires publiques :
 - Aides aux écoles élémentaires pour la visite du collège des CM2. Cette aide prend en charge le transport des écoles éloignées qui ne peuvent pas utiliser les transports en commun (Beuzec, Keramporiel, Lanriec).
 - Aide aux écoles pour le transport de la sortie de fin d'année. Cette aide est limitée à 50 € par classe si le transport a été pris en charge par l'APE.
 - Aide aux écoles qui organisent des classes de découvertes. Un tarif journalier par enfant et par jour est versé.

- Aux collèges et lycée publics :
 - Aide au fonds social des collégiens et lycéens.
 - Aide aux collèges et lycée qui se déplacent vers les salons d'orientation scolaire.

Au titre des aides financières, la caisse des écoles sollicite pour l'année 2017, une subvention de 8000 €. Pour rappel, en 2016, la subvention attribuée était de 12 000 €.

Depuis 2015, la caisse des écoles porte le budget du DRE (dispositif de réussite éducative). Ce dispositif fait partie du contrat de ville (2015-2020).

Les actions de DRE sont centrées sur l'accompagnement à la scolarité, sur l'accompagnement des familles en parcours et sur des projets collectifs.

La caisse des écoles reçoit pour les actions du DRE, une subvention de l'État (en 2016, 37 715 €).

Au titre du DRE, la caisse des écoles sollicite une subvention identique à celle de 2016, soit 35 000€.

Vu l'avis favorable de la commission éducation enfance en date du 3 mars 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter la subvention pour l'année 2017 à la caisse des écoles, à hauteur de 43 000€, soit 8 000 € pour les actions propres de la caisse des écoles et 35 000€ pour le DRE,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget.

Une question bien évidemment se pose, pourquoi passer de 12 000 € à 8 000 € pour des actions spécifiques de la caisse des écoles ? Tout simplement parce qu'en faisant un bilan, bilan datant du mois de mars, de ce qui restait au niveau de la caisse des écoles en comptabilité pour cette année. En projetant sur les différents besoins dont on pourrait avoir connaissance pour l'année prochaine, on a largement de quoi couvrir ce qui pourrait nous être demandé. Ça vient principalement de choses où on constate d'année en année que les voyages éducatifs sont de moins en moins organisés par les écoles. Ce qui peut se comprendre, compte tenu de la difficulté et de l'obligation d'implication et de la lourdeur de la responsabilité pour les organisateurs, en particulier les enseignants. Et d'autre part également par le fait que peu de personnes, peu de jeunes, connaissent la possibilité de recourir au prêt d'honneur malgré les différentes informations que nous avons pu faire auprès du lycée.

M André Fidelin :

Merci Éric, pour ce complément d'information. Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ? Oui, Mme Jan.

Mme Marianne Jan :

Oui, malgré que M Malléjacq nous donne quelques explications, je suis interpellée par cette histoire de caisse des écoles. À la commission jeunesse, il a été spécifié que les subventions n'avaient pas été utilisées entièrement. Ce qui faisait qu'avec ce qu'il y avait dans la caisse, ça pouvait largement suffire aux projets prévus. Je me pose la question quand même, la caisse des écoles sert à quoi ? Elle sert à aider les familles en difficulté. Elle sert aux voyages des

classes. Elle sert aux visites diverses. J'ai appris que les familles demandaient très peu. Est-ce que les familles sont informées que la Caisse des écoles est là pour aider au financement de certaines sorties, prestations ou des voyages éducatifs et divers ? Est-ce que les familles sont au courant parce que bien souvent quand on présente le prix à payer, les familles ne peuvent pas. Et on sait très bien que quand dans une classe de 25 enfants, il y en a 10 qui ne partent pas, en général, le voyage est remis. C'est parce que les familles n'ont plus les moyens de pouvoir subvenir à ces besoins-là. Est-ce que la caisse des écoles peut financer davantage ? Est-ce que les familles sont informées de la possibilité de faire ces demandes ? Est-ce que c'est vulgarisé ? Il y a quelque chose qui m'interpelle aussi, c'est la sortie annuelle de fin d'année appelée promenade scolaire, de mon temps. Elle est financée à hauteur de 50 € d'aide par élève si le transport est financé par l'APE. Ce qui voudrait dire qu'il y a une majorité de la sortie qui est financée aussi par les parents. Quel poids cela représente-t-il pour les parents ? Est-ce que ce type de sortie, à la journée, ne serait pas pris en charge par la ville ? L'APE n'est financée que par les parents.

M André Fidelin :

Éric, tu dois avoir la réponse.

M Éric Malléjacq :

Oui, je vais répondre sur les trois points. La caisse des écoles n'organise pas de voyage scolaire.

Mme Marianne Jan :

J'ai bien compris.

M Éric Malléjacq :

Il faut le poser parce que tout à l'heure il y avait une petite ambiguïté. Elle n'organise pas, elle est là pour aider au financement. Elle aide au financement en aidant les familles qui sont en difficulté et après avoir fait calculer leur quotient se voient attribuer, on le voit en commission de la caisse des écoles, elles se voient attribuer une aide en fonction de ce quotient. Je suis à deux conseils d'administration celui du collège des Sables-Blancs et l'autre celui du lycée Pierre Guéguin, et à chaque fois on parle de cette caisse des écoles. À chaque fois, je dis, quand on m'en donne la possibilité, qu'il faut ne pas hésiter à solliciter la caisse des écoles. Elle est là pour ça. Certains parents ne le font pas. Malheureusement, on n'en est pas responsable.

Après pour le dernier point qui est celui des voyages scolaires, ou du moins des sorties scolaire de fin d'année, je pense malgré tout, c'est moi qui ai donné l'idée, de faire financer ces 50 € aux APE, tout simplement parce que là aussi si les gens dans les conseils d'école entendaient dire que les APE effectivement ont quelques difficultés à financer ce genre de sortie, l'idée est de pouvoir faire intervenir la caisse des écoles. Malgré tout, je reste quand même persuadé que le but principal de la caisse des écoles, est de financer les voyages pédagogiques qui sont voulus, souhaités et organisés par les enseignants. Après, si on a la possibilité de donner un coup de main ponctuellement, on peut le faire, mais je ne pense pas que ce soit le rôle de la caisse des écoles de se substituer complètement à une action qui est plus une action récréative bien qu'il ne faille pas la dénigrer, mais qui est plus de l'ordre de l'animation que de l'éducation.

Encore une fois, la caisse des écoles pourrait peut-être participer plus, à condition qu'on soit sollicité mais en tous les cas, ce n'est pas faute de faire de la promotion sur les différentes actions qui sont proposées.

M André Fidelin :

Merci Éric. C'est vrai que je préside la caisse des écoles. Nous avons d'ailleurs demain le BP à voter. Depuis deux ou trois ans, nous avons élargi le champ d'intervention de la caisse des écoles mais aussi l'engagement financier qui était beaucoup plus important. Nous avons trouvé qu'il était davantage nécessaire d'accompagner les familles qui étaient en difficulté mais également sur les voyages pédagogiques. Comme le disait Éric, c'est ce qui nous importe. C'est pas faute de le demander, mais à chaque fois on se dit qu'il y a peu de demandes. Et pourtant, l'information circule dans les établissements scolaires mais après les familles en disposent et sollicitent une subvention. Mais on s'aperçoit que malgré l'information les familles ne sollicitent pas systématiquement.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Organisation du Salon nautique Escale C - Participation financière 2015-2017, François.

Conseil municipal du 16 mars 2017

16	Finances : Organisation du Salon nautique Escale C - Participation financière 2015-2017
-----------	---

M François Besombes :

CCA et la ville de Concarneau ont organisé en 2013 et en 2015, un salon nautique à terre et à flot, baptisé « ESCALE C ». Ce salon est inscrit au projet de territoire et a pour objectif de :

- contribuer au développement de la filière nautique,
- valoriser les savoir-faire des entreprises de la filière nautique,
- faire reconnaître le territoire de CCA comme un haut-lieu du nautisme en Finistère,
- mettre en valeur le port de Concarneau et la vocation maritime et touristique du territoire,
- consolider les liens avec les entreprises et les partenaires de la filière nautique.

Au vu des bilans des manifestations précédentes, CCA a décidé par délibération du 10 novembre 2016, d'organiser une 3^e édition d'Escale C du 20 au 22 octobre 2017.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Emplois	€ TTC	Ressources	€ TTC
Installations générales (chapiteaux, sécurité, nettoyage...)	40 600 €	CCA	30 000 €
Installations spécifiques (sécurité, sonorisation...)	12 500 €	Ville de Concarneau	30 000 €
Réceptions	5 000 €	Département	10 000 €
Animations	15 200 €	Région	10 000 €
Communication, promotion	28 040 €	Exposants	30 000 €
Éditions	3 900 €	Sponsors	25 000 €
Coordination générale – SEM Quimper Événements	29 760 €		
TOTAL	135 000 €	TOTAL	135 000 €

Pour l'organisation de ce salon, CCA a décidé de faire appel à la SAEML Quimper Événements qui assumera, si nécessaire, le risque commercial et financier dans l'éventualité où les participations des 2 collectivités (30 000 € chacune) ne suffiraient à en assurer l'équilibre.

Une convention entre CCA et la ville précisera les engagements réciproques quant à la participation financière, (voir pièce annexe 1).

En 2015, le salon nautique Escale C a été organisé dans les mêmes conditions. Toutefois, aucune convention n'a été signée permettant le versement de la participation financière à CCA.

Le bilan financier Escale C 2015 s'équilibre à hauteur de 74 838,86 € avec une participation de chacune des collectivités (CCA et ville de Concarneau) à hauteur de 27 391,93 € (voir pièces annexes 2 et 3). Le versement de cette participation fera l'objet, pour régularisation, de la signature d'une convention spécifique permettant le versement de cette somme.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 mars 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à signer la convention financière Escale C 2017,
- d'autoriser le Maire à signer la convention Escale C 2015,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

M André Fidelin :

Merci François. Est-ce qu'il y a des interventions sur le Salon Escale C ? oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je ne vais pas reprendre les arguments que j'ai développé à CCA où j'ai voté contre, mais c'est vrai que je trouve que 60 000 € entre les deux ça fait beaucoup. Le fait que ce soit au mois d'octobre ne paraît pas du tout opportun, donc on votera contre.

M André Fidelin :

Il y a d'autres interventions ? Oui, M Le Bras.

M Antony Le Bras :

C'est évidemment regrettable de signer une convention deux ans après. Ça devient assez coutumier, mais c'est regrettable. Il faut quand même le dire à chaque fois.

M André Fidelin :

Je ne vais pas incriminer l'agent, il vient de partir à la retraite.

M Antony Le Bras :

Moi non plus. C'est vous le responsable, ce n'est pas l'agent.

M André Fidelin :

Oui. On est d'accord. Vous nous faites peur.

M Antony Le Bras :

Non, non, je dis ça calmement. Mais je suis étonné que vous remettiez cela sur l'agent.

M André Fidelin :

Non, attendez, ce n'est pas méchant.

M Antony Le Bras :

Tant mieux, on va vous croire. Et je vous crois.

Je m'étonne du doublement du budget entre 2015 et 2017. Je pense que les prestations vont être différentes en tout cas je l'espère. On passe à 135 000 € alors qu'on était à 74 000 € en 2015. Vous parliez de la SEM - Quimper événements qui assumait un risque. Elle n'assume pas du tout le risque puisqu'on a un budget qui est doublé grâce à toutes les subventions qui sont données. Je crois vraiment que la SEM ne prend pas un gros risque financier, sauf à ce que, et vous allez nous expliquer, les prestations vont être vraiment différentes. On aura un Salon Escale C qui sera très différent dans son ampleur, dans son envergure que 2015, où la fréquentation, notamment avait été extrêmement faible. J'ai un doute qu'on ait ici dans cette instance eu un jour le bilan de ces deux éditions. Ça aurait été intéressant pour qu'ensuite, on puisse voter.

M André Fidelin :

François, tu as des réponses.

M François Besombes :

Oui. C'est vrai que ça a un coût parce que c'est un prestataire externe qui va le faire. Il y a un prestataire qui va faire un travail donc, il y a un coût. Ce n'est pas magique. De l'autre côté, ça libère du temps pour les agents qui s'étaient consacrés à ça dans la réalisation des précédentes éditions. Ce qui est important, c'est qu'au niveau de CCA on a peu de personnel au niveau de l'action économique. Que ces personnes au niveau de l'action économique, soient concentrées sur d'autres tâches, pour nous c'est important. Ce que vous avez vu aussi, c'est que ça a un coût. De l'autre côté il y a une recette, ils vont chercher des sponsors. Quelque part, ce coût-là il est presque autofinancé. Vous avez un coût de 29 000 € pour la SEM. Si, vous avez les sponsors pour 25 000 €.

M Antony Le Bras :

Micro non branché, inaudible...

M François Besombes :

La ville de Concarneau et CCA interviennent à 30 000 € à chaque édition. Sauf que en 2015, il y a eu 74 000 € et on est intervenu à hauteur de 27 391 € et non pas 30 000 €. D'accord ?

M Antony Le Bras :

D'accord.

M François Besombes :

On était à 27 391 € on avait un accord sur une subvention de 30 000 € pour CCA et pour la ville de Concarneau qui a assumé le risque, alors qu'aujourd'hui, on est à un maximum de 30 000 €. On assumait les risques auparavant puisqu'on n'avait pas de partenaires. Si on avait une dépense qui dépassait...

M Antony Le Bras :

A moins que vous nous expliquiez que les prestations...

M François Besombes :

Non, mais il y avait un risque... Je ne comprends pas ce que vous dites parce que là vous avez un plafond de 30 000 €, on ne peut pas dépasser les 30 000 € parce que le risque financier est pris par le partenaire.

M Antony Le Bras :

J'attends que vous disiez ce qu'il va y avoir de plus entre 2015 et 2017.

M François Besombes :

La dépense est doublée, je vous ai expliqué que de l'autre côté on récupère du temps de travail auprès du personnel. Il n'y a pas de magie. Quand vous confiez du personnel demain à une entreprise, évidemment ça a un coût. À partir du moment où l'opération s'autofinance par des partenariats comme on peut avoir ici, je ne vois pas où est le problème, d'autant plus qu'aujourd'hui on va être capé parce qu'on a une participation financière qui est de 30 000 € maximum par les deux collectivités.

M André Fidelin :

Merci François. Il y a d'autres interventions ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Il n'y a pas de commercialisation, il n'y a pas de risque. Je ne vois pas où est le risque. Je vote contre, de la même façon que j'ai voté contre à CCA. Il y a eu un bilan des deux dernières éditions. On a eu un bilan au niveau de la fréquentation, c'était une catastrophe. C'était en chute libre. C'était au mois de mai et on m'a dit que c'était à cause de la météo. J'espère qu'il fera beau au mois d'octobre à Concarneau. Je pense que ça n'apporte rien aux entreprises du nautisme ce genre de chose. C'est dommage, je pense qu'il y a d'autres choses à faire je l'ai déjà dit, en plus à cette période-là ça tombe le week-end ou le week-end avant le grand-pavois. Ça n'apportera rien, je pense qu'il y a d'autres choses à faire, donc je vais voter contre. Il y a d'autres choses à faire avec ces 30 000 € de la ville de Concarneau, on en reparlera tout à l'heure.

M François Besombes :

Quand vous dites que ça n'apporte rien aux entreprises. Lorsqu'il y a un questionnaire qui est remis à chaque édition pour faire une enquête de satisfaction, quand vous posez la question, quel est votre jugement global sur ce salon, 80 % disent très satisfaisant ou satisfaisant. Si je regarde les visiteurs du salon, comment jugez-vous la qualité des contacts que vous avez eus avec les visiteurs du salon ? Là encore, on a 71 % de satisfaction. Quand vous demandez souhaiteriez-vous participer à la prochaine édition, on a 95 % qui souhaitent recommencer. Je ne vois pas comment vous pouvez dire ce que vous dites. C'est une vue de l'esprit. Ce n'est parce que vous souhaiteriez tellement que ça ne soit pas apprécié par les professionnels ?

Mme Nicole Ziegler :

Mais bien sûr que non !

M François Besombes :

La vérité elle est là.

Mme Nicole Ziegler :

Mais non, bien entendu que non ! Je souhaiterais qu'ils nous disent à la fin du prochain salon qu'ils ont vendu plein de bateaux. Ce n'est pas vrai. Ils le font par amitié, par tout ce que vous voulez. Ils me l'ont dit. Même la dernière fois, les mecs ils sont venus, ils ont vu des bateaux, ils sont contents. Ça n'apporte rien au monde économique. Ne me dites pas le contraire.

M François Besombes :

C'est les participants, les exposants qui répondent ça ?

M André Fidelin :

Bien, M Le Bras, et on termine.

M Antony Le Bras :

En fait, M Besombes, vous nous dites que le risque est assumé par la SEM. Dans l'article 2 de la convention que vous vous apprêtez à signer, il est indiqué que la ville de Concarneau s'engage à rembourser CCA à hauteur de la moitié du déficit de l'opération sur présentation d'un titre de recettes que lui adressera CCA à l'issue de la manifestation.

M François Besombes :

C'est la convention que l'on passe avec CCA pas avec la SEM.

M Antony Le Bras :

Deuxièmement, vous prétendez, qu'on va effectivement confier le travail à la SEM, il y aura moins de travail pour les agents, ok. Mais en 2015, le travail des agents était valorisé à hauteur de 6 000 €. Cela n'explique pas les 30 000 € de la SEM. La valorisation du travail de la ville pour 2015 est estimée à 6 000 €, accroissement saisonnier. Alors, ce que vous m'avez dit depuis le début est faux.

M François Besombes :

Ce n'est pas faux. Attendez, la question que vous m'avez posée tout à l'heure, c'est que la participation financière des collectivités était supérieure. Elle est de 30 000 € comme les années précédentes. Elle était de 27 391 € pour la part de Concarneau et elle sera de 30 000 € cette année. C'est ce que je vous dis et je peux vous le répéter. La participation était de 27 000 € en 2015 elle sera de 30 000 €, pas plus et peut-être moins de 30 000 € cette année.

M André Fidelin :

Nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 5 CONTRE (Mmes LE MEUR M, ZIEGLER, M LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET) 2 ABSTENTIONS (Mme LE MEUR G, M BONNEAU).

Conseil municipal du 16 mars 2017

17	Direction générale des services : Mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers entre la commune de Concarneau et CCA pour l'exercice de la compétence « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »
----	---

M André Fidelin :

L'article L.5211-17 du CGCT prévoit que le transfert de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » « entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L.1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L.1321-2 et des articles L.1321-3, L.1321-4 et L.1321-5 ».

Cette mise à disposition concerne les biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de ladite compétence. CCA peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens. CCA est substituée à la commune de Concarneau dans ses droits et obligations découlant des contrats portant notamment sur des emprunts affectés, marchés publics, délégations de service public, contrats de location, contrats d'assurance, contrats de prestations de services (fluides, matériels...), que cette dernière a pu conclure pour l'aménagement, l'entretien et la conservation des biens remis ainsi que pour le fonctionnement des services. La commune doit notifier cette substitution à ses cocontractants.

Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale dans les contrats en cours n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. La mise à disposition est réalisée à titre gratuit et ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité ou taxe, ni d'aucun droit, salaire ou honoraire.

Dans ces conditions, la mise à disposition des équipements est donc constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la commune de Concarneau et CCA.

Aussi, en application de ces dispositions, l'équipement « Office de tourisme de Concarneau » situé Quai d'Aiguillon et les biens qu'ils contiennent et afférents à la mise en œuvre de la compétence, doivent être mis à disposition à compter du 1^{er} janvier 2017, à titre gratuit, à CCA afin de lui permettre d'exercer pleinement ses compétences.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver, sur le fondement des articles susvisés, la mise à disposition à titre gratuit au profit de CCA de l'équipement « Office de tourisme de Concarneau » et des biens afférents à la mise en œuvre de la compétence ;
- d'autoriser M le Maire à signer tout document en relation avec cette affaire, notamment le procès-verbal de mise à disposition des biens.

C'est la conséquence de la loi NOTRe pour des transferts de compétences à CCA. C'est une règle normale. S'il n'y a pas d'intervention, je propose le vote.

M Claude Drouglazet :

J'ai une question M le Maire. Le personnel, que devient-il ?

M André Fidelin :

Il reste associatif.

M Claude Drouglazet :

Il reste associatif sous contrat de droit privé, d'accord.

M André Fidelin :

Ceux qui sont pour le transfert des biens de l'Office de tourisme ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 29 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, M BONNEAU).

Conseil municipal du 16 mars 2017

18	Direction générale des services : Aménagement de Pôles d'Echange Multimodal : modification des statuts de CCA
----	---

M André Fidelin :

Afin de renforcer la connexion et la visibilité du territoire, le projet de territoire de CCA 2016-2020 prévoit d'accompagner techniquement et financièrement l'aménagement des deux Pôles d'Echanges Multimodaux du territoire (Gare de Rosporden, Port de Concarneau). Une enveloppe financière de 1 400 000 € a été inscrite pour le projet de la gare de Rosporden.

Concernant le PEM de Rosporden, une étude pré-opérationnelle est actuellement menée par la mairie. L'aire d'étude concerne l'esplanade de la gare, la rue de la Gare et le parking de l'hôtel-restaurant. Les plans d'aménagement de cet espace ont été définis.

Le montant total des travaux est estimé à 1 660 000 € HT réparti de la manière suivante :

A charge de CCA : 1 456 000 €

- 1 310 000 € pour le parvis de la gare et le parking principal,
- 146 000 € pour le nouvel accès à la rue Nationale dont 50 000€ pour la démolition d'un bâtiment,

A charge de la commune : 204 000 €

- 112 000 € pour le parking de l'Hôtel,
- 92 000 € pour la rue de la gare.

Les subventions attendues sont estimées à 627 500 € :

- Région Bretagne au titre de l'enveloppe sectorielle : 150 000 € (CCA)
- Contrat de partenariat Etat-Région : 20 % soit 332 000 € (CCA et commune)
- Département au titre du contrat de territoire : 10 % du coût réel limité aux emprises du PEM soit 145 600 € (CCA)

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Consultation des entreprises et choix de la maîtrise d'œuvre Juillet à décembre 2017
- Travaux du PEM Janvier à juillet 2018

Une parcelle appartenant à SNCF Mobilités, sur laquelle sont situées les halles, fait actuellement l'objet d'une négociation pour un accord de vente et ainsi permettre de finaliser les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du PEM. Cependant, dans le cadre de la réforme ferroviaire et du transfert de propriété de ce terrain de SNCF Mobilités vers SNCF Réseau, cette parcelle ne sera plus cessible à partir du 1er trimestre 2017. En effet, une décision validée par l'Etat et l'ARAF (Autorité de régulation des activités ferroviaires) la classe comme terrain à enjeux pour les activités ferroviaires. Les coûts d'acquisition du terrain, d'achat des halles et de réalisation des travaux préalables demandés par SNCF sont estimés à 150 000 € HT.

Aussi, conformément au projet de territoire, pour que CCA puisse procéder à l'achat de la parcelle manquante, il est nécessaire de procéder à une modification statutaire pour intégrer la nouvelle compétence suivante dans les statuts de CCA, au titre du bloc de compétences optionnelles de CCA (article L.5216- 5 II 1° du code général des collectivités territoriales) :

- *Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.*

Dans un second temps, le conseil communautaire sera amené à définir le PEM de Rosporden comme d'intérêt communautaire et la finalisation de l'aménagement du PEM ferait l'objet d'une convention d'opération entre la ville de Rosporden et CCA pour formaliser notamment la répartition des maîtrises d'ouvrage et des financements CCA/commune selon les secteurs :

- CCA : acquisition foncière manquante, parvis et le parking principal, nouvel accès à la rue Nationale dont démolition du bâtiment,
- Mairie : rue de la gare, parking de l'Hôtel,

Cette modification statutaire nécessite l'accord des 2/3 des conseils municipaux des communes membres, représentant la moitié de la population ou celui de la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population comprenant l'avis favorable de la commune la plus peuplée si population dépasse le quart de celle de l'EPCI, ce qui est le cas de Concarneau.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la modification statutaire de CCA en intégrant, au titre des compétences optionnelles, la compétence suivante : « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, création et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ».

Est-ce que vous avez des remarques ? C'est une formalisation.

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Il y en a certains qui n'ont pas voté.

Le rapport est adopté par 30 voix POUR.

Mmes ZIEGLER et LE MEUR M n'ayant pas pris part au vote et Mme MARREC s'étant absentée au moment du vote.

M André Fidelin :

Je fais ça à la va-vite ? Vous rigolez, mais vous n'avez qu'à suivre. Quand je parle, vous m'écoutez et vous votez, point. Vos commentaires, vous les gardez pour vous.

Mme Gaël Le Meur :

Moi, j'ai voté Monsieur, je dis qu'elle n'a pas eu le temps de voter, prenez le temps de refaire le vote.

Conseil municipal du 16 mars 2017

19	Direction générale des services : Modification des statuts de CCA : Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation
-----------	--

M André Fidelin :

La commune de Concarneau est intégrée au Territoire à Risque Important « Quimper Littoral Sud Finistère » (arrêté du Préfet coordinateur du bassin du 26 novembre 2012). Le territoire est concerné à la fois par un aléa inondation fluviale (sur l'Odét) et par un aléa submersion marine (communes littorales entre Penmarc'h et Concarneau).

La CCPF est chargée d'élaborer la stratégie littorale pour le compte des 3 EPCI concernés (CCPF, CCA et CCPBS). Un diagnostic territorial a été élaboré sur la base des éléments de connaissance existants. Ce travail a été partagé avec l'ensemble des parties prenantes à l'occasion de 3 ateliers thématiques et a permis de définir les pistes d'action préfiguratrices de la SLGRI (Stratégie Locale de Gestion des Risques et des Inondations).

L'objectif pour la fin de l'année 2016 est de finaliser le projet de stratégie locale. Ce projet sera ensuite soumis à consultation (commission inondation du comité de bassin Loire-Bretagne et avis du préfet coordinateur de bassin) avant approbation définitive par le préfet de département courant 2017.

Le projet de SLGRI s'articule autour des 6 objectifs :

1. Améliorer les connaissances sur le risque
2. Réduire la vulnérabilité des enjeux situés en zone inondable
3. Renforcer la fiabilité des systèmes de protection et intégrer les ouvrages dans une approche globale
4. Améliorer la préparation à la gestion de crise
5. Informer et sensibiliser la population sur le risque
6. Aider les maîtres d'ouvrage à se structurer et à mettre en œuvre les programmes d'actions en déclinaison de la SLGRI et dans le contexte de la GEMAPI

Programmation et budget 2017

Afin de poursuivre le travail engagé, une programmation et un budget prévisionnel ont été établis pour l'année 2017 :

Descriptif de l'action	Type d'action	Montant de dépense prévisionnelle en € TTC	Subvention attendue	Collectivités assurant actuellement la compétence	Collectivités assurant la compétence suite aux modifications statutaires en cours dans les EPCI concernés
Finalisation de la SLGRI et élaboration d'un PAPI (Programme d'Actions et de Prévision des Inondations) d'intention	Animation	38 000 €	60%	CCA (compétence élaboration SLGRI) + commune (PAPI d'intention)	CCA
Appui ingénierique aux communes pour la réalisation des DICRIM (Document d'Information Communales sur les Risques Majeurs, Plans Communaux de Sauvegarde, cahiers de prescription, études...)	Animation	24 000 €	60%	Commune	CCA
Communication	Animation + prestation	12 500 €	80%	Commune	CCA
Élaboration d'un protocole de suivi du trait de cote	Partenariat UBO	30 000 €	30%	Commune	CCA (mais action non sollicitée car pas de besoin)

Expérimentation pour la mise en place de diagnostic de vulnérabilité sur l'habitat individuel	Étude en régie (stagiaires ou partenariat avec UBO)	10 000 €	60%	Commune	CCA
AMO pour l'élaboration d'un cahier des charges sur les systèmes de protection	Prestation (devis en cours)	20 000 €	30%	CCA / à partir de 2018	CCA / dès 2017
Total		134 500 €			

De nombreuses actions relèvent des compétences communales. Les communautés de communes de Fouesnant et Pays Bigouden Sud procèdent à une modification de leurs statuts afin de porter les actions qui relèvent aujourd'hui des communes.

Aussi, il est proposé de modifier les statuts de CCA et de compléter la compétence facultative actuelle intitulée comme suit « animation et études pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation » par « animation, études et mise en œuvre d'une stratégie locale du risque inondation ».

Il est à noter qu'une étude de définition de la compétence GEMAPI, qui sera transférée au 1^{er} janvier 2018 à CCA dans le cadre de la Loi NOTRe, sera lancée courant 2017, et portera sur l'ensemble du territoire.

En fonction de la clé de répartition de prise en charge des dépenses par les 3 EPCI concernés, le montant 2017 à la charge de CCA serait compris entre 5 000 et 10 000 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la modification statutaire visant à ajouter, au titre des compétences facultatives de CCA et au sein du bloc QUALITÉ DE L'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES, la compétence suivante : « animation, études et mise en œuvre d'une stratégie locale du risque inondation ».

Est-ce que vous avez des questions ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Je vous dis que je n'ai rien compris.

M André Fidelin :

Oui, mais vous avez lu, donc il n'y a pas de problème. Mme Zielger.

Mme Nicole Ziegler :

Tout à l'heure, nous avons longuement discuté et débattu sur l'USC. Je pense que ce dossier mériterait autant de discussion que tout à l'heure. Du fait du dérèglement climatique, on sait pertinemment et vous le savez, M le Maire que notre territoire est soumis à des aléas climatiques qui peuvent être potentiellement dangereux très prochainement. Je pense que cette analyse, on doit en faire prendre connaissance par les concarinois. Pour cela, je souhaiterais que ce projet de SLGRI, soit vu dans les conseils de quartiers. Actuellement les débats sur la loi littoral sont là pour intégrer les aléas climatiques et pour intégrer ces zones qui deviendront inondables, que ce soit des zones d'habitation ou des zones économiques et pouvoir déjà prévoir en risque littoral, les zones des prochains déménagements. Cela va nous percuter, je pense qu'il y a quelque chose à faire avec les citoyens, en tout cas dans la façon de leur expliquer les choses.

M André Fidelin :

Attendez, Mme Ziegler, là je ne comprends plus rien non plus. Vous étiez présente à Fouesnant il y a quinze jours à peu près à la réunion de bureau concernant la SLGRI. Nous avons justement abordé ce sujet communication et nous avons une réunion lundi 20 à 15h30, j'espère que vous serez présente. Nous aborderons justement le sujet de la communication vis-à-vis des populations pour les informer. L'ordre du jour portera justement sur la communication. Ensuite ? On va voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté à 32 voix POUR, Mme MARREC s'étant absentée au moment du vote.

M Claude Drouglazet :

M le Maire, est-ce que c'est possible d'avoir une pose de cinq minutes s'il vous plaît ? Je pense qu'avec certains collègues, nous avons envie de respirer un peu. Ça commence à être long.

M André Fidelin :

On est presque arrivé au bout.

M Claude Drouglazet :

Alors là, je ne crois pas.

M Xavier Calvarin :

Ça rallonge pour ceux qui travaillent le lendemain, c'est pas cool.

M André Fidelin :

Et oui, il faut être marathonien pour être à un conseil municipal. On a l'habitude. Moi, c'est dans la dernière ligne droite que je deviens bon.

Rires...

Alors on insiste. Mais tu peux faire une pause Claude, si tu veux.

Alors, Alain, ça va Alain ?

M Alain Nicolas :

Je suis là.

Conseil municipal du 16 mars 2017

20	Ressources humaines : Modification du tableau des emplois
-----------	---

M Alain Nicolas :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu l'avis favorable du comité technique du 26 janvier 2017

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de se prononcer sur les modifications et suppressions d'emplois,

1) Service état-civil/accueil :

Création d'un emploi de chargé d'accueil d'état-civil à temps complet au 1^{er} avril 2017, lié à l'apparition d'un nouveau besoin suite au transfert de nouvelles compétences :

- L'instruction et la délivrance des nouvelles cartes nationales d'identité
- l'enregistrement et la dissolution des PACS (loi de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle)

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Service état civil - Accueil (9 emplois)	Responsable du service	Rédacteur	Attaché	1	1	TC
	Chargé d'accueil état civil	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	6	7	TC
	Chargé d'accueil aux affaires générales	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2	2	TC

2) Service commerce-tourisme :

Création d'un emploi d'agent d'accueil et de secrétariat à temps complet au 1^{er} avril 2017 lié à l'apparition d'un nouveau besoin dans le cadre d'une réorganisation du service commerce-tourisme en cours d'élaboration.

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Commerce Tourisme (6 emplois)	Responsable du service commerce - tourisme	Rédacteur	Attaché	1	1	TC
	Gestionnaire des occupations du domaine public	Adjoint administratif	Rédacteur	1	1	TC
	Chargé des occupations temporaires du domaine public	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	1	TC
	Placier	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2	2	TC
	Agent d'accueil et de secrétariat	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	0	1	TC

3) Service cuisine centrale :

Suppression au 1^{er} avril 2017 d'un emploi de secrétaire cuisine centrale à temps complet, dans l'intérêt du service. En effet, la baisse de l'activité de la cuisine centrale nécessite de restructurer son organisation. La mobilité interne de l'agent en charge du secrétariat coïncide avec la disparition du besoin en secrétariat du service.

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Cuisine centrale (11 emplois)	Responsable cuisine centrale	Agent de maîtrise principal	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1	TC
	Adjoint au responsable restauration	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	1	TC
	Secrétaire cuisine centrale	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	0	TC

Responsable production	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	1	1	TC
Référent froid	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	TC
Cuisinier polyvalent	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	3	3	TC
Chauffeur livreur	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1	TC
Magasinier	Adjoint technique 2ème classe	Agent de maîtrise principal	1	1	TC
Agent d'entretien cuisine centrale	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	1.8	1,8	TC TNC

4) Service action sociale :

L'emploi de secrétaire de direction est vacant au 1^{er} avril 2017.

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSTES budgétés	Equivalent temps plein	Pourvus
Direction de l'action sociale (7 postes)	Directeur de l'action sociale	Attaché	Attaché principal	1	1	1
	Secrétaire de direction	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
	Secrétaire médico-sociale	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2	2	2
	Responsable du pôle développement social	Attaché	Attaché	1	1	1
	Responsable administratif	Adjoint administratif	Rédacteur	1	1	1
	Responsable de l'animation	Adjoint d'animation	Animateur principal 1 ^{ère} classe	1	1	1

5) Service urbanisme :

Création d'un poste d'agent d'accueil urbanisme au 1^{er} avril 2017 à temps complet, lié à l'apparition d'un nouveau besoin. Lors du bilan de la première année de fonctionnement du service commun instruction des autorisations du droit des sols, il a été constaté que la partie dédiée à la "pré-instruction" était à revoir. En effet, vu la charge de travail, le niveau de mise à disposition a été sous-évalué et nécessite la création d'un poste à temps plein.

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Urbanisme (1,5 emplois)	Responsable Urbanisme	Attaché	Attaché	0,5	0,5	TNC
	Agent d'accueil urbanisme	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	0	1	TNC

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les modifications apportées au tableau des emplois comme indiqué ci-dessus.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, M Le Bras.

M Antony Le Bras :

Simplement pour avoir des précisions. Qu'est-ce qui justifie la création d'un poste au service commerce-tourisme ?

M Alain Nicolas :

C'était un peu juste. Michelle, tu pourrais peut-être en parler ?

Mme Michelle Lemonnier :

Oui, c'est au niveau de la taxe de séjour. Cette personne s'occupe de la taxe de séjour. C'était une demande du service pour assurer le suivi de la taxe de séjour.

M Antony Le Bras :

Il y a des nouveautés au niveau du traitement de la taxe de séjour ?

Mme Michelle Lemonnier :

Non, mais c'est un travail conséquent. Il y a des relances à faire, il y a le suivi des paiements, c'est assez lourd à faire. Il faut une personne qui puisse le faire régulièrement.

Mme Nicole Ziegler :

La taxe de séjour que récupère la ville va être mangée par le poste ? Le modèle économique là, il est comment ? Est-ce qu'elle couvre les frais ?

Mme Michelle Lemonnier :

Largement. La taxe de séjour représentait 126 000 € en 2016

Mme Nicole Ziegler :

La taxe de séjour n'est pas faite pour payer un emploi à la ville de Concarneau.

Mme Michelle Lemonnier :

Non, mais il faut le faire le travail, Mme Ziegler.

M André Fidelin :

Et bien oui, il faut le faire.

Mme Nicole Ziegler :

On a l'impression qu'on crée...

Mme Michelle Lemonnier :

On ne crée rien du tout, on a un besoin.

Mme Nicole Ziegler :

Mais si, si !

Mme Michelle Lemonnier :

Il faut le faire, ce travail pour récupérer l'argent.

M Antony Le Bras :

Non, mais on a le droit, Mme Lemonnier de s'interroger sur des créations de poste aussi. C'est normal, qu'on vous pose la question. Dans les autres cas c'est expliqué. Pour l'état-civil c'est expliqué, et pour le commerce ce n'est pas expliqué.

Mme Michelle Lemonnier :

C'est un travail supplémentaire.

M Antony Le Bras :

Je n'en sais pas plus, Mme Lemonnier.

M André Fidelin :

Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Si c'est un travail supplémentaire, il ne faut pas marquer réorganisation. Il n'y a pas de réorganisation dans ce que vous dites, s'il y a une réorganisation du service commerce-tourisme qui est prévue ?

Mme Michelle Lemonnier :

Le fait qu'il y ait une personne supplémentaire, il y a un déploiement des employés. Vous jouez sur les mots.

Mme Gaël Le Meur :

Non, on ne joue pas sur les mots. Est-ce que cette personne qui va être un agent d'accueil...

M André Fidelin :

Alain, tu peux répondre ? Alain connaît la réponse.

Mme Gaël Le Meur :

Vous auriez dû répondre tout de suite, alors.

M Alain Nicolas :

Je ne connais pas grand-chose, mais au service commerce-tourisme, de ce que j'ai compris, l'effectif en place était un

peu juste par rapport aux besoins de l'activité. Ça portait notamment sur les taxes de séjour. Nous avons eu une personne qui était précédemment à l'accueil, il n'y a pas d'embauche de personnel. C'était du personnel qui était en reclassement et qui a été positionné là. Elle a été à mi-temps pendant un certain moment. Il s'avère qu'il y a un besoin réel sur les taxes de séjour. Je ne peux pas vous dire parce que je ne suis pas en charge des taxes de séjour, mais il y a un besoin réel, ce qui fait qu'on a officialisé ce poste.

Mme Gaël Le Meur :

A part la taxe de séjour, parce que c'est marqué agent d'accueil et de secrétariat, cet agent va faire d'autres missions ou elle va être focalisée sur la taxe de séjour ?

Mme Michelle Lemonnier :

Je viens de vous dire quelle va être spécialisée sur la taxe de séjour.

M Alain Nicolas :

C'est l'intitulé qui n'est peut-être pas bon.

Mme Gaël Le Meur :

Juste pour comprendre, Mme Lemonnier. Excusez-nous de vous poser la question, mais il y a un agent d'accueil et de secrétariat qui va faire la taxe. Mais vous dites, on double. Donc quel est dans les différents agents qui sont là...

Mme Michelle Lemonnier :

On ne double rien du tout.

Mme Gaël Le Meur :

Vous avez dit, il y avait qu'une personne qui s'en occupait, il y a un besoin, on en fait un deuxième.

Mme Michelle Lemonnier :

Personne ne s'en occupait jusque-là.

Mme Gaël Le Meur :

Ce n'est pas ce que vous avez dit, Mme Lemonnier.

Mme Michelle Lemonnier :

C'est un besoin supplémentaire pour suivre cette taxe de séjour, faire les relances, suivre les paiements, c'est un travail au quotidien. Il faut suivre cela de près.

M Alain Nicolas :

Pour clore ce sujet, je pense que le service n'arrivait pas à faire face. Il y a beaucoup de travail. La chef de service a demandé à ce qu'on prenne quelqu'un en interne pour s'occuper des taxes de séjour comme ça elle n'aura plus à s'occuper de la taxe de séjour.

Mme Gaël Le Meur :

Alors pour quelles raisons est-ce que c'est marqué agent d'accueil et de secrétariat ?

M Alain Nicolas :

Il ne faut pas s'en faire du libellé.

Mme Gaël Le Meur :

D'accord, le libellé n'est pas bon. L'organisation n'est pas très précise.

M André Fidelin :

Bien, quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 5 ABSENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU). Mmes MARREC et AHJARI s'étant absentes au moment du vote.

Conseil municipal du 16 mars 2017

21	Commande publique : Présentation de la liste des marchés conclus en 2016
----	--

M Alain Nicolas :

Conformément à l'arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 107 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices, la collectivité a obligation de publier sur le support de son choix la liste de ces marchés avant la fin du premier trimestre.

La publication sera faite sur le site internet de la Ville. Cette liste des marchés conclus pour l'année 2016 est annexée au présent document. Cette information ne fait l'objet d'aucun vote.

Nous avons eu 82 nouveaux marchés en 2016, nous en avons 54 qui apparaissent dessus mais ce sont des marchés antérieurs à 2016 qui continuent leur vie, ce qui fait un total de 136 marchés.

Sur ce document-là que vous avez, vous avez 136 marchés.

M André Fidelin :

D'accord, merci Alain. Il n'y a pas de remarques ?

Il n'y a pas de vote, c'est un don acte.

Conseil municipal du 16 mars 2017

22	Commande publique : Convention de groupement de commandes pour l'achat de fournitures de quincaillerie et serrurerie entre la ville de Concarneau et Concarneau Cornouaille Agglomération
----	---

M Alain Nicolas :

Dans le cadre de la mutualisation des achats et en application de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, un groupement de commandes est constitué pour l'achat de fournitures de consommables de quincaillerie et serrurerie, sous forme d'une consultation passée selon une procédure adaptée.

Les règles de fonctionnement du groupement de commandes qui serait constitué entre la ville de Concarneau et Concarneau Cornouaille Agglomération doivent être retranscrites dans une convention validée par l'ensemble des assemblées délibérantes des collectivités concernées, avant le lancement de la consultation.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention de groupement de commandes ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à la signer,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout avenant à la convention en cas d'intégration d'un nouveau membre.

Il est intéressant de savoir que la moyenne d'achat sur la quincaillerie et la serrurerie de la ville de Concarneau sur les 4 derniers exercices représentait 16 219 €. C'est un montant qui a tendance à baisser. En 2016 on était à 10 000 €. Je n'ai pas le montant de CCA.

M André Fidelin :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR. M MALLEJACQ s'étant absenté au moment du vote.

Conseil municipal du 16 mars 2017

23	Commande publique : Convention de groupement de commandes pour l'achat de fournitures de consommables de fixation/maintenance et outillage entre la ville de Concarneau et Concarneau Cornouaille Agglomération
----	---

M Alain Nicolas :

Dans le cadre de la mutualisation des achats et en application de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, un groupement de commandes est constitué pour l'achat de fournitures de consommables de fixation/maintenance et outillage, sous la forme d'une consultation passée selon une procédure adaptée.

Les règles de fonctionnement du groupement de commandes qui serait constitué entre la ville de Concarneau et Concarneau Cornouaille Agglomération doivent être retranscrites dans une convention validée par l'ensemble des assemblées délibérantes des collectivités concernées, avant le lancement de la consultation.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention de groupement de commandes ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à la signer,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout avenant à la convention en cas d'intégration d'un nouveau membre.

M André Fidelin :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR. M MALLEJACQ s'étant absenté au moment du vote.

Conseil municipal du 16 mars 2017

24	Commande publique : Convention de groupement de commandes pour l'achat de fournitures électriques entre la ville de Concarneau et Concarneau Cornouaille Agglomération
----	--

M Alain Nicolas :

Dans le cadre de la mutualisation des achats et en application de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, un groupement de commandes est constitué pour l'achat de fournitures électriques, sous la forme d'une consultation passée selon une procédure adaptée.

Les règles de fonctionnement du groupement de commandes qui serait constitué entre la ville de Concarneau et Concarneau Cornouaille Agglomération doivent être retranscrites dans une convention validée par l'ensemble des assemblées délibérantes des collectivités concernées, avant le lancement de la consultation.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention de groupement de commandes ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à la signer,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout avenant à la convention en cas d'intégration d'un nouveau membre.

M André Fidelin :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR. M MALLEJACQ s'étant absenté au moment du vote.

Conseil municipal du 16 mars 2017

25	Commande publique : Convention de groupement de commandes pour l'achat et la livraison de carburants et combustibles entre les villes de Concarneau et Elliant et Concarneau Cornouaille Agglomération
----	--

M Alain Nicolas :

Dans le cadre de la mutualisation des achats et en application de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, un groupement de commandes est constitué pour l'achat et la livraison de carburants et combustibles, sous la forme d'une consultation passée selon une procédure en appel d'offres.

Les règles de fonctionnement du groupement de commandes qui serait constitué entre la ville de Concarneau, la ville d'Elliant et Concarneau Cornouaille Agglomération doivent être retranscrites dans une convention validée par l'ensemble des assemblées délibérantes des collectivités concernées, avant le lancement de la consultation.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention de groupement de commandes ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à la signer,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout avenant à la convention en cas d'intégration d'un nouveau membre.

M Claude Drouglazet:

J'ai quand même une observation sur l'ensemble de ces dossiers-là ce serait bien d'avoir un bilan parce que le but de la commande groupée c'est de faire des économies. Ce serait bien d'avoir une évaluation à un moment donné de l'économie d'échelle qu'on aurait pu faire.

M Alain Nicolas :

Je les ai mais mon ami Bruno n'a pas voulu que j'en parle. J'en aurai eu pour 10 secondes à chaque fois, mais je pense que le football est plus intéressant que les affaires.

M André Fidelin :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 16 mars 2017

26	Commerce-tourisme : Dégrèvement des droits de place - Avenue de la Gare
----	---

Mme Michelle Lemonnier :

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 décembre 2016 approuvant les tarifs municipaux pour l'année 2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2016 accordant une réduction des droits de place pour les commerces situés dans le périmètre des travaux d'eau et d'assainissement avenue de la gare,

Considérant les travaux de réfection des réseaux d'eau et d'assainissement avenue de la gare ayant duré du 19 septembre 2016 jusqu'au 21 mars prochain,

Considérant la réservation des places de stationnement entre le 19 et le 33 avenue de la gare depuis le 29 mars dernier et jusqu'au 18/05/18 destinée à faciliter la sortie des véhicules de chantier de l'ancienne école du Lin par la rue Dupetit Thouars, entraînant une multiplication des engins présents sur le secteur et y compliquant les conditions de circulation,

Considérant les difficultés rencontrées par les commerçants pendant cette période de travaux où la circulation automobile notamment était fermée dans le sens montant,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'appliquer une exonération totale des droits de place sur les tarifs terrasses et déballage pour l'année 2017 aux établissements suivants, empêchés d'occuper le domaine public par leur mobilier de terrasse ou de déballage dans des conditions normales pendant la période des travaux,

sont concernés :

Etablissement	Adresse	Type d'occupation	Durée du forfait d'occupation	Montant exonéré
Emily Boutique	31 avenue de la gare	Déballage 1 portant	année	95 €
Frivoly's	41 avenue de la gare	Déballage 1 portant	01/06 au 30/09	48€
Irem Burger kebab	47 avenue de la gare	Terrasse	à l'année	251,37 €
Librairie Malo	19 avenue de la gare	Déballage 3,30 m ²	À l'année	313,50 €

M André Fidelin :

Est-ce que vous avez des remarques ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

27	Finances : Demande de remises gracieuses - budget principal
----	---

M Alain Nicolas :

Demande de remboursement de frais de mise en fourrière du véhicule de Monsieur Thibault ROBIN :

Par courrier en date du 5 août 2016, Monsieur ROBIN sollicite la ville pour le remboursement des frais de mise en fourrière de son véhicule pour stationnement gênant, parking de la gare, du 26 juillet au 1^{er} août 2016, date à laquelle devait stationner un cirque. Effectuant un stage de plongée au CIP des Glénan, Monsieur ROBIN avait garé son véhicule sur la partie en herbe gratuite du parking mais il semblerait que son véhicule avait été déplacé par les services de la ville, occasionnant du coup un stationnement gênant.

Le montant du remboursement est de **141,58 euros**.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 mars 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver cette demande de remise gracieuse sur le budget principal.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Éclairez-moi, elle est où la partie en herbe gratuite du parking, qui permet de se garer.

Réponse inaudible, micro non branché....

Mme Gaël Le Meur :

Mais ce n'est pas une place de parking.

M Marc Bigot :

..... ça permet d'étendre le parking derrière la partie terre battue. Je pense que son véhicule était là. Il y avait un cirque.

M André Fidelin :

Alors, ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

28	Finances : Demande de remises gracieuses - budget annexe de l'eau
----	---

M Alain Nicolas :

Vous connaissez aussi bien que moi maintenant le processus. Ça porte sur des fuites d'eau qui se situent entre le compteur et l'habitation des riverains. Lorsque l'on s'aperçoit qu'il y a une consommation exagérée et qu'il faut faire des travaux, il y a une obligation de travaux, et il ne faut pas non plus que ça découle de fuites de machines à laver la vaisselle ou le linge. Nous en avons donc 5.

Demande de remise gracieuse de Monsieur POULICHET Gérard

Monsieur POULICHET sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 520,80 euros résulte d'une importante fuite sur compteur.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur POULICHET une remise gracieuse de **325,78 euros** qui correspond à une réduction de 160 m3 sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Monsieur LE MEUR David

Par courrier en date du 22 novembre 2016, Monsieur LE MEUR sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 254,43 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur LE MEUR une remise gracieuse de **181,21 euros** qui correspond à une réduction de 89 m3 sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Monsieur ABRIVARD Alain

Par courrier en date du 1er février 2017, Monsieur ABRIVARD sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 1 488,94 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur ABRIVARD une remise gracieuse de **798,17 euros** qui correspond à une réduction de 392 m3 sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Madame DELION Martine

Par courrier en date du **18 octobre 2015**, Madame DELION sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 8 212,81 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame DELION une remise gracieuse de **974,76 euros** qui correspond à une réduction de 477 m3 sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance pollution domestique.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 mars 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver ces demandes de remises gracieuses sur le budget annexe de l'eau

M André Fidelin :

Merci Alain.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

29	Finances : Demande de remises gracieuses - budget annexe de l'assainissement
----	--

M Alain Nicolas :

C'est toujours le décret du 24 septembre 2012, j'ai oublié de l'évoquer tout à l'heure.

Demande de remise gracieuse de Madame TOULGOAT Paulette

Par courrier en date du 20 décembre 2016, Madame TOULGOAT sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 193,32 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame TOULGOAT une remise gracieuse de **27,98 euros** qui correspond à une réduction de 24 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Monsieur ABRIVARD Alain

Par courrier en date du 1er février 2017, Monsieur ABRIVARD sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 1 488,94 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame ABRIVARD une remise gracieuse de **483,89 euros** qui correspond à une réduction de 415 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Madame DELION Martine

Par courrier en date du **18 octobre 2015**, Madame DELION sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 8 212,81 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame DELION une remise gracieuse de **1 777,27 euros** qui correspond à une réduction de 1510 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 mars 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver ces demandes de remises gracieuses sur le budget annexe de l'assainissement.

M André Fidelin :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Mme Nicole Ziegler :

Je voulais poser une question à Mme Lemonnier. Je me souviens qu'au début du précédent mandat, elle s'était offusquée de la mauvaise gestion de l'équipe passée parce qu'il y avait sans arrêt des remises gracieuses, etc. Est-ce qu'elle a revu sa position ?

Mme Michelle Lemonnier :

Pas du tout.

Mme Nicole Ziegler :

Très bien.

Conseil municipal du 16 mars 2017

30	Action sociale : Renouvellement des conventions avec l'association du centre socio-culturel « La Balise » pour la période 2017-2020
----	---

M André Fidelin :

Peut-être un sujet qui va réveiller un peu tout ça. Il s'agit de La Balise. Sur La Balise, je ne voudrais pas refaire le film des anciens conseils municipaux où on a donné des explications sur le pourquoi. On ne va peut-être pas revenir dessus. Maintenant, si vous avez des questions précises, on est prêt à les recevoir. On ne va pas refaire tout le film. Marie Talbot va nous présenter le dossier.

Mme Marie Talbot :

Merci M le Maire.

Depuis l'année 2012 la Ville de Concarneau s'est engagée à soutenir financièrement, l'action du centre socioculturel « La Balise ».

L'association ayant obtenu le renouvellement de son agrément centre social pour la période 2017 à 2020 via la Caisse d'Allocation du Finistère, la Ville est fondée à poursuivre la collaboration avec le centre socioculturel et d'apporter un financement pour le fonctionnement de l'association.

Le montant de la participation annuelle est fixé à 70 000 €.

Compte tenu de la redéfinition du projet social global qui prend en compte le public des familles, des personnes isolées disposant de faibles revenus, ainsi que le renforcement des partenariats avec les acteurs sociaux du territoire et notamment le Centre Communal d'Action Sociale dans la mise en œuvre et le suivi du projet social, il convient de proposer le renouvellement de la convention pour une période de 4 années.

Vu l'avis favorable de la commission social solidarité logement en date du 11 janvier 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser la participation financière de la Ville pour le fonctionnement du centre socioculturel « La Balise » et de renouveler la convention ci-jointe pour la période 2017-2020,
- de renouveler la convention de mise à disposition des locaux de l'ancienne Maison Pour Tous sise au 14 rue des Fresnes dans le quartier de Kerandon, au bénéfice de l'association,
- de renouveler la convention de mise à disposition du Jardin de Kerandon situé sur la parcelle classée au cadastre section BL n° 38, rue du Cèdre et destinée aux activités de jardinage portées par l'association.

Sont jointes en annexes pour l'année 2017 :

- la convention cadre entre la Ville et l'association « La Balise » fixant les conditions de la participation financière de la Ville, et les attendus liés à cette convention,
- la convention établie entre le CCAS de Concarneau et l'association « La Balise » fixant les conditions de mises à disposition des locaux de Kerandon destinés aux activités de l'association,
- la convention établie entre le CCAS de Concarneau et l'association « La Balise » fixant les conditions de mise à disposition du jardin de Kerandon destiné aux activités de jardinage.

Je vais répondre à la question que Mme Le Meur nous a posée tout à l'heure. Le choix de la décision de la convention a été émise par la CAF lors de nos différentes réunions et cela remonte même à 2016.

Oui, c'est vrai, ce qui avait été vu c'est que l'on pouvait avoir des projets différents et donc, voilà pourquoi la CAF disait que c'était très bien d'avoir des conventions différentes. Je ne sais pas si vous étiez là ce jour-là, on l'a vu deux fois, ça a été émis par la CAF. Et nous on a dit, pourquoi pas ? Ça n'empêche pas qu'il y a une feuille de route qui est commune et qu'hier a été approuvée. Vous étiez là, donc vous l'avez entendu. Je pense qu'on peut quand même avancer ensemble en ayant des points un peu différents, ce qui est normal. La CAF a ses souhaits, la ville a les siens. Voilà comment je voulais vous répondre.

M André Fidelin:

Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Je vais peut-être jouer sur les mots mais ce n'est pas une collaboration avec La Balise, c'est une co-construction. Vous l'avez bien entendu hier soir aussi Mme Talbot. C'est une co-construction. Et on ne peut pas dire, vu l'avis favorable de

la commission social, solidarité, logement en date du 11 janvier, parce qu'à cette commission, vous aviez qu'on allait avoir une autre commission début février qui n'a jamais eu lieu. Elle avait été annulée.

Mme Marie Talbot :

Oui, c'est vrai, il y a eu un souci.

Mme Marie Le Meur :

Ça on ne peut pas le dire, vu l'avis favorable de la commission social solidarité logement du 11 janvier. Ça n'avait pas été vu.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? On passe au vote ? Je n'avais pas vu de main se lever. Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Je voudrais que Mme Talbot porte à la connaissance du conseil municipal les propos de M Jégou Raymond du Comité régional des centres sociaux qui était présent hier au comité de suivi du centre social.

M André Fidelin :

Ce n'est pas une obligation.

Mme Nicole Ziegler :

Ce n'est pas une obligation sauf que vous avez fait voter tout à l'heure une baisse de subvention alors qu'autour de la table, les élus n'ont pas eu connaissance de ce qui a été dit hier. Je trouve cela purement scandaleux. Je voudrais que Mme Talbot nous dise ce qui a été dit hier.

M André Fidelin :

Elle n'a pas le dire.

Mme Marie Talbot :

Dans ces cas-là, on pourrait rentrer dans toute la réunion.

Mme Nicole Ziegler :

Allez-y.

Mme Marie Talbot :

Non.

Mme Nicole Ziegler :

Je vais vous dire ce qu'il nous a dit hier. Il nous a dit que c'était totalement atypique que la convention ne soit pas tripartite. Partout en France et en Navarre, la convention est tripartite entre la ville, le centre social et la CAF. Ils ont aussi été très précis en disant que le projet social doit être co-construit avec les partenaires. On n'est pas dans une collaboration, on est dans la co-construction de projets. D'autre part, le budget de La Balise pour l'année prochaine sera de 198 290 €. C'est le plus petit budget des centres sociaux dans le Finistère. Nous sommes la 3^e ville du Finistère, et nous avons le plus petit budget social. C'est insupportable. Il nous a été dit aussi que la moyenne des budgets est de 550 000 € et que la participation municipale globale dans ces cas-là se situe entre 50 et 60 %. Nous en sommes très loin. Il nous a été dit aussi que cette baisse de subvention, comme cela avait été précisé en tout cas, lors du dernier conseil municipal, engendrait un licenciement. Cela faisait que les actions du centre social allaient aussi diminuer. Ça met déjà en difficulté et le DRE qui a été évoqué tout à l'heure, et le contrat de ville par CCA. Tout cela est mis en difficulté, il nous a été très bien précisé par le centre social et par la CAF. Vous allez faire dans un an un bilan, ce qui est logique. Vous allez faire le bilan des actions menées par le centre social et vous allez vous apercevoir qu'il y a moins d'actions. Le risque c'est que vous nous dites, moins d'actions, donc moins de subventions. Cela voudra dire que c'est la mort assurée de La Balise. Je me demande si c'est un stratagème ou une volonté délibérée du centre social. Tout cela a été dit hier, je le porte à votre connaissance et je pense que cela aurait dû être dit avant le vote de la baisse de la subvention telle que vous l'avez fait voter tout à l'heure. D'autre part, je ne comprends pas un certain nombre de choses dans les conventions. Vous nous dites que, page 90, le renforcement des partenariats avec les acteurs sociaux du territoire dont le CCAS de Concarneau est missionné par la ville sur les attendus formulés. C'est-à-dire que la ville de Concarneau missionne le CCAS pour surveiller le centre social ? C'est un peu ça. C'est très particulier. À la page 92, le comité de suivi est composé d'élus et de techniciens de la ville de Concarneau. Pourquoi pas d'élus du CA du CCAS ? D'un côté on demande aux techniciens du CCAS de travailler avec La Balise, et de l'autre côté on nous dit que le comité de suivi qui analysera les projets se fera par des techniciens de la ville. Je voudrais aussi vous dire que lorsque vous parlez, page 101, il s'agit de la convention qui lie La Balise pour la mise à disposition des jardins de Kerandon, les jardins de Kerandon qui sont en difficulté. Je pense qu'après ce qu'on a entendu hier, c'est la fin des jardins de Kerandon, mais passons.

Le pôle développement social de la ville, page 101, est le correspondant de l'association et organise la coordination avec les services de la ville. Pourquoi le pôle développement social de la ville de Concarneau et non pas la directrice du CCAS ?

M André Fidelin :

Marie, est-ce que tu as des réponses ?

Mme Marie Talbot :

Oui, pour le budget, j'ai posé la question hier à la CAF, je leur ai demandé quel était leur budget. On n'a pas voulu me le donner. Mais vous avez vu le budget comme moi, il est à peu près équivalent au nôtre. Nous donnons 70 000 €, mais il y a également la mise à disposition des bâtiments et des jardins. Le fonctionnement pour La Balise est à 85 000 €. Eux ils sont à 86 000 €. Prestation CNF, 56 000 €, prestation animations collectives, 18 000 €, autres subventions 12 000 €. On arrive au même montant. Voilà pour le montant, après, là je suis d'accord.

Concernant les Jardins de Kerandon, nous les suivons de très près. J'ai été à plusieurs commissions, ces personnes-là sont peut-être fragiles, mais tout d'abord, elles font du beau travail, ils ont fait de vrais progrès, c'est sûr, mais ils ont besoin d'être encadrés. On ne les a jamais laissé tomber. On leur a demandé de trouver un référent comme nous, ils étaient d'accord de façon, à pouvoir travailler dans un suivi et en osmose sur la politique qui est mise sur les jardins. On sait que le CCAS va continuer à suivre de près les jardins. Il va les accompagner et sera à leur écoute. Quand ils ont besoin des services de ville, on fait remonter et les services de la ville n'ont pas laissé tomber les jardins de Kerandon.

Mme Nicole Ziegler :

C'est La Balise qui les gère actuellement.

Mme Marie Talbot :

Non, elle gère mais lorsqu'il y a des travaux....

Mme Nicole Ziegler :

Ne dites pas ça, je sais ce que vous pensez du jardin. Dites-le, avouez-le !

Mme Marie Talbot :

Non, non. Il a été...

M André Fidelin :

D'abord, je ne vous autorise pas à vous énerver et à vous mettre dans ces états. Ce n'est pas nécessaire. Est-ce que vous connaissez les jardins de Kerandon ?

Mme Marie Talbot :

Les jardins ont été il y a deux ans dans une situation difficile. On en a beaucoup discuté avec eux, ils ont fait de gros efforts, et à ce jour ce jardin est agréable.

Micros non allumés....

Mme Marianne Jan :

.... J'ai dans le texte qui a été proposé au vote dans le 2^e paragraphe qu'a lu Mme Talbot, il est mis que le centre communal d'action sociale dans la mise en œuvre du suivi, il convient de proposer un renouvellement de la convention pour une période de 4 ans. Je lis dans la convention ci-jointe, pour la période de 2017 à 2020. Pour moi, ça fait trois ans. 2017-2020, ça fait 3 ans.

Mme Nicole Ziegler :

Cela fait 4 ans, 17-18-19-20.

Mme Marianne Jan :

Il faut que je retourne à l'école alors. Ensuite, j'aurai aimé savoir, justement dans la convention, il est noté, comme l'a dit Nicole, le comité de suivi est composé d'élus et de techniciens de la ville. J'aurai aimé avoir un peu plus de précisions.

M Xavier Calvarin :

Je suis un peu surpris, quand même de voir le fait de vous étonner que le CCAS est en lien et nous permet d'avoir l'actualité de ce centre social. Ça ne me choquait pas. Je ne prête au CCAS, que de bonnes intentions là dessus. Il travaille je crois sur des familles en difficulté des deux bords et ils sont plutôt complémentaires que à se méfier l'un de l'autre. Je ne comprends pas du tout. Si c'est une surveillance plutôt positive, ça ne me dérange pas du tout. Ils ne sont pas là du tout pour avoir un rôle de censeur. Ils sont vraiment là pour travailler ensemble. Non seulement ils sont là pour travailler ensemble, mais en plus, ils mettent des actions en commun avec le service culturel et le service des sports, voire le développement durable sur ce que peut faire La Balise. Je ne vois vraiment pas ce qui peut déranger là-dedans, il n'y pas cette suspicion à avoir forcément.

Mme Gaël Le Meur :

M Calvarin, je vous rejoins. C'est-à-dire que effectivement, le CCAS devrait travailler en collaboration avec La Balise, et d'ailleurs c'est marqué, le renforcement du partenariat avec les acteurs sociaux du territoire dont le CCAS de Concarneau qui est missionné, donc, le CCAS de Concarneau qui est missionné. Et après, ce n'est plus aussi clair. Pour

moi, la direction du CCAS de Concarneau et donc la directrice du CCAS de Concarneau, devrait avoir une place dans les différentes instances qui vont travailler et qui vont avoir un lien avec La Balise. Or, c'est ce que Nicole expliquait, et Marianne après, dans le comité de suivi, page 92, il est indiqué, d'élus et de techniciens de la ville de Concarneau. Je rappelle qu'un certain nombre d'entre nous sommes membres du conseil d'administration du CCAS. Donc à ce titre, ça devrait être précisé là. C'est-à-dire qu'il devrait être précisé d'élus du conseil d'administration du CCAS, même si ce sont les mêmes, d'élus du conseil d'administration du CCAS et de techniciens du CCAS, à commencer par la direction du CCAS. Ça ce n'est pas marqué, et vraiment, ça nous dérange. Je vais juste terminer Mme Talbot et après j'attends vos réponses avec impatience.

À la page 101, il y a un problème de rédaction, le pôle développement social de la ville de Concarneau, il n'existe pas. Le pôle développement social est rattaché au CCAS. En fait, ce n'est pas précis. C'est le pôle développement social du CCAS. Ça peut vous sembler un détail, mais le problème, c'est que vous ne respectez pas la hiérarchie au sein de ce CCAS, Mme Talbot.

Ça devrait être le pôle développement social du CCAS de Concarneau et sous la responsabilité de la direction du CCAS. Et je pense que personne ici, et les élus membres du conseil d'administration du CCAS, n'ignore ce qui se passe au sein du CCAS. Ça a même été évoqué en CHSCT. Il faut des conventions qui soient claires, concrètes. Il faut qu'il y ait un contact efficace entre la ville de Concarneau, via le CCAS et La Balise pour que ça travaille correctement. Et ne pas mettre du flou. Si vous nous dites, le comité de suivi est composé de la direction du CCAS, et d'élus membres du conseil du CCAS, ça me va. Mais ça n'est pas clair, ça n'est pas rédigé comme ça.

Mme Marie Talbot :

Sachant que la directrice et une autre personne sont agents de la ville.

Mme Gaël Le Meur :

Mais, il faut que le CCAS se retrouve. C'est la direction du CCAS et il faut que ce soit précisé. Élus du CA du CCAS et la direction du CCAS.

Mme Marie Talbot :

Oui, on va le faire.

Mme Gaël Le Meur :

Et donc j'en arrive au dernier point si vous me le permettez, vous ne pouvez donc pas mettre, comme l'a dit Marie, que ça été validé en commission, et c'est pour cela que nous avons fait la demande. Nous étions un certain nombre, je regarde M Hennion, je regarde, je crois que vous étiez là aussi. Nous avons demandé expressément une commission et nous avons trouvé une date que vous avez annulée au dernier moment. Mais je ne vous incrimine pas, je dis juste qu'il fallait passer du temps sur les conventions. Ce sont des questions de détail aussi. Et on ne peut pas les régler au soir du conseil municipal. C'est pour cette raison que nous souhaitons cette démarche. Et je rajoute aussi, Mme Talbot, M le Maire est président du conseil d'administration du CCAS mais nous avons demandé que ces conventions soient vues lors d'un conseil d'administration. C'est acté dans un des rapports. Ça n'a pas été fait non plus. Il a été aussi acté qu'il y ait un groupe au sein du conseil d'administration du CCAS qui travaille sur ces questions-là et qui travaille aux relations avec La Balise. Tout ça a été accepté. Tout ça n'est pas respecté, donc il faut vraiment mettre en application ce à quoi vous vous êtes engagés.

Micros non allumés...

Mme Gaël Le Meur :

On n'est pas capable de se caler sur des dates, Mme Barba, la directrice de cabinet s'était engagée à ce qu'on programme sur au moins six mois des calendriers qui soient cohérents et qu'on évite les doublons. On l'a appris aujourd'hui par un mail, qu'il y a une commission travaux le 22 mars prochain, depuis trois ou quatre mois, la date du conseil d'administration est déjà bloquée. Ce n'est pas au sein du prochain conseil d'administration qu'on va passer ces conventions qui auront de toute manière été votées ce soir. Il faut être cohérent.

M André Fidelin :

Je veux bien entendre tout à fait ce que vous venez de dire. On va corriger, surtout au niveau du comité de suivi. Il est composé d'élus, de techniciens de la ville de Concarneau, techniciens qui interviennent entre autre aux jardins partagés et aussi dans les locaux de La Balise, et du CCAS, d'administrateurs et techniciens de la CAF, de trois représentants du conseil d'administration de l'association, de la directrice du centre socio-culturel ou d'un autre salarié, d'un élu et de deux techniciens du conseil départemental, d'un représentant de la fédération des centres sociaux de Bretagne et du CCAS.

Mme Gaël Le Meur :

Sans faire durer le plaisir, en fait c'est d'élus et de techniciens de la ville de Concarneau et d'élus membres du conseil d'administration du CCAS et de la direction du CCAS. Voilà, c'est tout. Et pareil pour la page 101, du pôle développement social de la ville qui n'existe pas.

Mme Nicole Ziegler :

Les techniciens du conseil départemental ne sont pas les jardiniers.

M André Fidelin :

Il n'y a pas que des jardiniers, je vous l'accorde.

Mme Marianne Jan :

C'est pour cela que ma question sur les techniciens de la ville, c'était d'avoir la précision de qui c'était, parce que des techniciens de la ville il y en a plein. Mais est-ce qu'ils sont impliqués pour faire une convention de La Balise ?

M André Fidelin :

On ne va pas chipoter.

Mme Marianne Jan :

Ensuite, je voulais poser la question, à savoir si La Balise a eu connaissance de la convention.

Mme Marie Talbot :

Elle a été travaillée avec elle.

Mme Marianne Jan :

Et ils ont fait des remarques ? Ça a été fait en collaboration avec eux ?

Mme Marie Talbot :

Il y a eu deux ou trois points qu'ils avaient demandé de modifier. Cela a tout de suite été modifié. Elle a été travaillée en commun.

Mme Marianne Jan :

Si La Balise ne signait pas la convention avec les remarques qui viennent d'être faites ?

Mme Marie Talbot :

Ils avaient besoin de cette convention pour aller à la CAF. Ils l'ont accepté.

Mme Marianne Jan :

Ils n'avaient pas le choix quoi !

Mme Marie Talbot :

Non, on a fait plusieurs réunions avant. Et on avançait dans le même chemin.

M André Fidelin :

Il faut bien qu'on avance, tout de même.

Mme Marianne Jan :

De toute façon, je vous le dit aussi, je voterai contre, nous voterons contre. Je ne vais pas refaire le débat sur la baisse de la subvention.

M André Fidelin :

Ça ne change rien, donc.

Nous allons donc corriger et au lieu de techniciens, nous pouvons aussi mettre des agents de la ville de Concarneau et du CCAS, plutôt que de mettre technicien, comme ça en mettant agents ça généralise.

Mme Gaël Le Meur :

juste anticiper Mme Talbot pour le conseil d'administration de la semaine prochaine, de définir les élus du CA du CCAS qui deviendront membre du comité de suivi. Je vous le dis pour ne pas qu'on l'oublie la semaine prochaine.

Mme Michelle Lemonnier :

Mais c'est un professeur que nous avons devant nous.

M François Besombes :

Mettez des notes.

M André Fidelin :

Vous donnez des leçons depuis le début du conseil municipal. Vous donnez des leçons à tout le monde.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Vous êtes égale à vous-mêmes.

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR, 2 CONTRE (Mme JAN, M DROUGLAZET) 1 ABSTENTION (M LE BRAS).

31	Action sociale : Conseil d'administration du CCAS - Nomination de l'association AGIR Abcd suite à la démission du secours catholique
----	--

Mme Marie Talbot :

Suite à la démission du Conseil d'Administration du CCAS, de l'association « Secours Catholique », il est proposé de la remplacer par l'association « Agir ABCD » :

C'est une association reconnue d'utilité publique, créée il y a 25 ans, composée d'environ 3000 bénévoles en France et 60 dans le Finistère. Différentes actions sont menées en direction de publics en difficultés, jeunes et adultes :

Éducation :

Apprentissage du français langue étrangère
Alphabétisation, lutte contre l'illettrisme.
Soutien scolaire dans toutes les matières
Initiation à l'informatique et à internet.

Emploi :

Aide à l'insertion professionnelle pour toutes les populations en difficulté.
Techniques de recherche d'emploi.
Accompagnement des personnes dans la recherche d'emploi.
Le code de la route lu et compris, première étape vers l'obtention du permis de conduire.

Aide aux micro-entreprises :

Aide aux porteurs de projet de création d'entreprise.
Assistance dans les démarches et suivi dans la réalisation.
Aide à la recherche de financements.
Suivi et accompagnement du chef d'entreprise à sa demande.

Intégration sociales :

Découverte des institutions et apprentissage du respect du cadre de vie pour les jeunes sans repères et les primo-délinquants.
Sensibilisation des jeunes et des seniors aux risques routiers.
Ecoute, soutiens et aide à la réintégration des seniors en marge de la société.
Aide à l'accès aux compléments santé.

Mission de solidarité internationale :

Missions individuelles de formation et d'assistance technique culturelle et éducative à l'étranger.
Aide et assistance médicale.
Réalisation de projets de développement durable dans les pays émergents.

Il est proposé au conseil municipal :

- de procéder à la nomination de l'association AGIR ABCD dans le conseil d'administration du CCAS.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a des remarques ?
Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Est-ce qu'on sait pourquoi le secours catholique a quitté le conseil d'administration ?

Mme Marie Talbot :

Cela appartient à Mme Brizé.

M André Fidelin :

Vous demandez à Mme Brizé.

Mme Marie Talbot :

C'était son choix.

M André Fidelin :

Vous lui demandez, Mme Ziegler.

Mme Marie Talbot :

Ce sont les personnes qui sont actives au niveau de l'association qui l'ont souhaité. Leur travail leur suffisait. Le terrain, c'est ce qu'elles préfèrent. Ce sont des personnes qui sont présentes malgré tout encore dans les actions du CCAS. Nous travaillons vraiment en très bonne entente avec elles.

M André Fidelin :

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR, 1 ABSTENTION (M LE BRAS).

Conseil municipal du 16 mars 2017

32	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire
-----------	--

M André Fidelin :

Tel que le prévoit l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, M le Maire a reçu par délibérations du conseil municipal en date du 5 avril 2014, l'autorisation d'exercer un certain nombre de compétences, et notamment une délégation de signature de certains documents au nom de la ville.

Considérant que le Maire a subdélégué l'autorisation, par arrêtés municipaux, à ses adjoints ou conseillers municipaux délégués de signer, en son nom, certains documents administratifs.

Considérant de plus, que dans les communes de + 3 500 habitants, le code général des collectivités territoriales précise que le Maire (ou son délégataire) doit porter à la connaissance du conseil municipal et du public les décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, il vous est proposé de prendre connaissance du tableau récapitulatif, ci-dessous, des décisions prises par le Maire ou son délégataire.

Numéro	Service	Société Cocontractant	Objet	Durée	Début du contrat	Fin du contrat	Montant
2016-117	Éducation jeunesse	Conseil départemental	Reconduction de l'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques - école de Keramporiel - année scolaire 2016-2017	1 année scolaire	09/2016	06/2017	599,70€
2016-124	CAC	Association CHOLBIZ	Contrat de cession d'un spectacle - BOULE	1 jour	20/01/17	20/01/17	800€HT
2017-01	CAC	AUDIOLITE SONORISATION	Contrat de location longue durée de matériel de sonorisation d'une valeur de 70 000 €	9 mois	01/01/17 01/10/17	30/06/17 31/12/17	981,33€/mois
2017-02	Bibliothèque	Mme Nadine CARADEC	Intervention de Mme CARADEC à la bibliothèque - atelier de calligraphie chinoise de 14h à 17h	1 jour	28/01/17	28/01/17	150€TTC
2017-03	Patrimoine	Muséum national d'histoire naturelle	Convention de partenariat entre le service patrimoine de la ville de Concarneau et le Muséum national d'histoire naturelle via le Marinarium - Mise en œuvre de missions de médiation et de communication	3 ans	01/01/17	31/12/19	-
2017-04	Bibliothèque	Mme Huguette CARADEC	Atelier couture - Confection de cabas à livres dans le cadre de l'animation « chouette les vacances »- mardi 14 février 2017 -	1 jour	14/02/17	14/02/17	50€TTC
2017-05	Bibliothèque	Mme Claire DENIEUL	Intervention de Claire DENIEUL dans le cadre des animations de la bibliothèque - samedi 14 janvier 2017 au pôle culturel - « Une autre vision de Calais »	1 jour	14/01/17	14/01/17	100€TTC
2017-06	Bibliothèque	Jessie MAGANA	Intervention de Jessie MAGANA dans le cadre de la programmation de la bibliothèque - rencontre avec deux classes de primaire le mardi 7 février de 8h30 à 12h - Ma tête se balade en ville	1 jour	07/02/17	07/02/17	250€bruts
2017-07	Bibliothèque	Jessie MAGANA	Intervention de Jessie MAGANA dans le cadre de la programmation de la bibliothèque - Goûter Philo - mercredi 8 février à 15h	1 jour	08/02/17	08/02/17	250€bruts
2017-08	Bibliothèque	Jean-Jacques BROUART	Intervention de Jean-Jacques BROUART dans le cadre de la programmation de la bibliothèque - mercredi 25 mars à 17h - soirée conférence sur Jorge Luis Borges	1 jour	25/03/17	25/03/17	50€
2017-09	CAC	Compagnie l'Art Déraille	« Ma tête se balade en ville » Projet « Notre Île » de mars à mai 2017 - 16 heures - écoles du Dorlett et de Kerandon - Théâtre	16 heures	01/03/17	31/05/17	1 357 €
		Marie-Claire LECHAT	« Ma tête se balade en ville » Projet	11 heures	2016	2017	930€

			« Gaïa ma terre » 2016-2017 - 11 heures - Ecole du Rouz - Arts plastiques et céramique				
		Émilie COITEUX et Jean-Marc LESIEUR	« Ma tête se balade en ville » Projet « Le Murmonde » - 2016-2017 - 20 heures - Ecoles du Dorlett et Keramporiel - Théâtre et Musique	20 heures	2016	2017	2770€
		Anne-Françoise JEROSME	« Ma tête se balade en ville » Projet « La chambre des secrets » - 2016-2017 - 11 heures - Ecole du Rouz - Arts plastiques	11 heures	2016	2017	930€
		Caroline GILLOT	« Ma tête se balade en ville » Projet « Des livres se créent » - 2016-2017 - 20 heures - Ecoles du Dorlett et de Beuzec - Arts plastiques	20 heures	2016	2017	1780€
		Caroline GILLOT	« Ma tête se balade en ville » Projet « Corps et terre » - 2016-2017 - 16 heures - Ecoles du centre ville et du sacré coeur - Arts plastiques	16 heures	2016	2017	1 434€
		Anne BRIANT	« Ma tête se balade en ville » Projet « Corps et terre » 2016-2017 - 16 heures - Ecoles du centre-ville et du Sacré-coeur - Danses	16 heures	2016	2017	1362€
		Sébastien JANRZEN	« Ma tête se balade en ville » Projet « Vidéo à la carte » - janvier à mars 2017 - 20 heures - Ecoles du Dorlett et de Kerandon - Arts visuels	20 heures	Janvier 2016	Mars 2017	1774€
		Marie-Anne LE BARS	« Ma tête se balade en ville » Projet « Voix en mouvements » - 2016-2017 - 16 heures - Ecoles de Lanriec et Sainte Thérèse - chant et éveil corporel	16 heures	2016	2017	1534€
		Sébastien JANRZEN	« Ma tête se balade en ville » Projet « Notre île » - mars à mai 2017 - 16 heures - Ecoles du Dorlet et de Kerandon - Arts visuels	16 heures	Mars 2017	Mai 2017	1423€
2017-10	Bibliothèque	Éditions CASTERMAN	Prêt de 47 planches originales de M Ronan BADEL - Exposition à la bibliothèque du 31 janvier au 25 février	1 mois	31/01/17	25/02/17	Gratuit
2017-11	CAC	Le mur du songe	Contrat de cession d'un spectacle - YVES JAMAÏT -	1 jour	21/04/17	21/04/17	6 800 €HT
2017-12	CAC	Le théâtre pépète	Contrat de cession d'un spectacle - SIX PIEDS SUR TERRE	1 jour	01/04/17	01/04/17	1 600 €HT
2017-13	Bibliothèque	Association LABEL IMAGE	Prêt de l'exposition « Ici, Là-Bas » composée de 15 bâches du 31 janvier au 25 février	1 mois	31/01/17	25/02/17	Gratuit
2017-14	Cuisine centrale	CCAS	Convention de mise à disposition de 4 agents pour le repas des anciens	1 jour	15/01/17	15/01/17	1 542,45€
2017-15	Éducation jeunesse	CCAS	Convention de mise à disposition de 2 agents pour le repas des anciens	1 jour	15/01/17	15/01/17	378€
2017-16	Sport - natisme	Messieurs dames de la côte	Convention de mise à disposition d'un local à la base nautique des sables blancs -	1 an	01/01/17	31/12/17	Gratuit
2017-17	Sport - natisme	Club vitalité océane	Convention de mise à disposition d'un local à la base nautique des sables blancs	1 an	01/01/17	31/12/17	Gratuit
2017-18	Sport - natisme	Association des pêcheurs plaisanciers de l'Anse de Kersaux	Convention de mise à disposition d'un local au pôle nautique du Porzou	1 an	01/01/17	31/12/17	Gratuit
2017-19	Sport - natisme	Club de plongée de Cornouaille	Convention de mise à disposition d'un local à la base nautique des sables blancs	1 an	01/01/17	31/12/17	Gratuit

2017-20	CAC	AZIMUTH PRODUCTIONS SARL	Contrat de cession d'un spectacle BJORN BERGE	1 jour	07/04/17	07/04/17	3 500€HT
2017-21	Bibliothèque	Patrick BARBIER	Intervention de Patrick Barbier dans le cadre des animations proposées par la bibliothèque en partenariat avec le Festival du Chien Jaune le samedi 28 janvier 2017 de 10h30 à 12h au pôle nautique	1 jour	28/01/17	28/01/17	125€
2017-22	Sport nautisme	Aviron concarnois	Convention de mise à disposition d'un local et du parking du Porzou - pôle nautique du Porzou	1 an	01/01/17	31/12/17	Gratuit
2017-23	Bibliothèque	Association Aïxos	Intervention de l'association Aïxos dans le cadre des animations organisées par la bibliothèque autour du thème des migrations - Vendredi 3 février à 18h au bar Los Amigos	1 jour	03/02/17	03/02/17	200€TTC
2017-24	CAC	Compagnie La Rigole	Contrat de cession du droit d'un spectacle - Barbelés ou l'histoire d'un enfant qui voulait apprendre à lire	1 jour	09/02/17	09/02/17	1 300 €
2017-25	Éducation jeunesse	Chorale MARSYAS	Convention d'occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit - Activité chorale les jeudis de 19h à 23h dans la salle activité du groupe scolaire du Dorlett	1 année scolaire	08/09/16	06/07/17	Gratuit
		Amicale philatélique	Convention d'occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit - Réunion les 1 ^{er} dimanches de chaque mois dans la salle des classes de mer à Foch	1 année scolaire	04/09/16	31/07/17	Gratuit
		Directrice Groupe scolaire de Keramporiel	Convention d'occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit - Réunion de rentrée scolaire - de 18h à 19h30	1 jour	29/09/16	26/09/16	Gratuit
		APE du Dorlett	Convention d'occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit - Assemblée générale salle du restaurant scolaire du Dorlett de 18h30 à 20h30	1 jour	04/10/16	04/10/16	Gratuit
		Fédération du Finistère des Républicains	Convention d'occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit - Primaires au vu des Présidentielles - Salle de restaurant scolaire de Lanriec de 7h30 à 22h	2 jours	20/11/16	27/11/16	Gratuit
		APE de Kerandon	Convention d'occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit - troc et puces à l'école de Kerandon	1 jour	13/11/16	13/11/16	Gratuit
		Chorale MARSYAS	Convention d'occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit - Répétition et pot de fin de concert de 14h à 21h - Salle de restaurant scolaire du Rouz	1 jour	18/12/16	18/12/16	Gratuit
2017-26	CAC	La Criée Diffusion	Contrat de cession d'un spectacle - ELECTRIC BAZAR Cie -	1 jour	07/04/17	07/04/17	3 000 €
2017-27	Bibliothèque	Association l'Art Déraïlle	Intervention Virginie Hue pour le compte de l'association l'Art Déraïlle dans le cadre des animations organisées par la bibliothèque - Animation d'un Goûter Ponti - le 22 février à 16h30 sur le projet Sloumpy Sloumpy	1 jour	22/02/17	22/02/17	100€

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre connaissance, par le biais d'une délibération sans vote, du tableau récapitulatif des décisions prises par le Maire ou son délégataire.
- Dont acte.

Est-ce que vous avez des remarques ?

Non ? Et bien c'est très bien. Merci pour cette longue soirée.

Trop long ? Et bien ça ne dépend pas toujours de nous.

La séance est levée à 23h30.